

PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

2023-2030



L'ÉRABLE
TERRE DE CRÉATIVITÉ

MRC DE
L'ÉRABLE

RÉVISION JUIN 2021



ÉQUIPE DE RÉVISION

Ézéchiél Simoneau, Conseiller en développement durable

Audrey Verreault-Gagnon, Agente de développement durable

Judith Dorais, Agente de développement durable

MEMBRES DU COMITÉ TECHNIQUE DE RÉVISION DU PGMR

Christian Daigle, Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax

Gervais Pellerin, Municipalité d'Inverness

Jocelyn Bédard, Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

Pierre Fortier, Ville de Plessisville de Plessisville

Ariane Lefebvre, Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec

David Verville, Économie circulaire Centre-du-Québec

Marc Fournier, Municipalité de Saint-Pierre-Baptiste

Yannick Faucher, MRC de L'Érable

CONSEIL DE LA MRC DE L'ÉRABLE

Gilles Fortier, préfet, Ville de Princeville

Pierre Fortier, Ville de Plessisville

Jean-François Labbé, Paroisse de Plessisville

Gervais Pellerin, Municipalité d'Inverness

Marc Simoneau, Municipalité de Laurierville

Jocelyn Bédard, Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

Yves Charlebois, Municipalité de Saint-Ferdinand

Yves Boissonneault, Municipalité de Lyster

Éric Chartier, Municipalité de Villeroy

Donald Lamontagne, Municipalité de Saint-Pierre-Baptiste

Christian Daigle, Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax

L'équipe de révision et le conseil de la MRC tiennent à remercier toutes les municipalités ainsi que toutes les entreprises et tous les organismes qui ont participé de près ou de loin à la réalisation du Plan de gestion des matières résiduelles.

Projet

TABLE DES MATIERES

LISTE DES TABLEAUX	10
LISTE DES ACRONYMES	13
1. Description du territoire de planification	16
1.1 Description géographique de la MRC de l'érable	16
1.1.1 La MRC de L'Érable : un milieu agricole, agroforestier, urbain et récréotouristique	17
1.1.2 Description des municipalités impliquées	22
1.1.3 Les orientations du schéma d'aménagement et les grandes affectations du territoire	24
1.2 Démographie du territoire	26
1.2.1 Note méthodologique	26
1.2.2 Population permanente et saisonnière	26
1.2.3 Population saisonnière	27
1.2.4 Les groupes d'âge	28
1.2.5 Les ménages	28
1.2.6 Projections démographiques	29
1.3 Activités économiques	34
2. La gestion actuelle des matières résiduelles dans la MRC de L'Érable	38
2.1 L'organisation administrative du territoire	38
2.2 Règlementation municipale	38
2.3 Ententes intermunicipales	39
2.4 Inventaire des collectes	40
2.4.1 Collecte de déchets	40
2.4.2 Collecte sélective des matières recyclables	41
2.4.3 Collecte du plastique agricole	44
2.4.4 Collecte des matières organiques	46
2.4.5 Collecte des résidus domestiques dangereux (RDD)	49
2.4.6 Collecte des encombrants	52
2.4.7 Collecte des boues septiques	55
2.4.8 Collecte sélective municipale desservant les Industries-Commerces-Institutions (ICI)	57
2.4.9 Collecte des résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD)	57
2.5 Les programmes de communication et de sensibilisation	59
2.6 Coûts de gestion des matières résiduelles (GMR) assumés par le secteur municipal	61

3.	Les intervenants en gestion des matières résiduelles (GMR).....	62
3.1	Les intervenants	62
3.1.1	Organismes municipaux et gouvernementaux	62
3.1.2	Organismes provinciaux impliqués dans la gestion des matières résiduelles (GMR) 63	
3.1.3	Organismes de développement économique, technologique et coopératif.....	64
3.1.4	Groupes environnementaux et organismes communautaires	65
3.1.5	Centres de services scolaires	65
3.1.6	Institutions scolaires.....	66
3.2	Activités du secteur privé et municipal	67
3.2.1	Entreprises de collecte des matières résiduelles	67
3.2.2	Entreprises de collecte des matières recyclables.....	68
3.2.3	Entreprises de collecte et de traitement des boues septiques	69
3.2.4	Lieu de dépôt pour résidus de construction, rénovation, démolition (CRD)	69
3.2.5	Lieux d'enfouissement sanitaire	70
3.2.6	Entreprises spécialisées en réemploi et recyclage.....	70
4.	Inventaire des matières résiduelles produites dans la MRC de L'Érable	72
4.1	Note méthodologique	72
4.2	Matières recyclables - Secteur résidentiel.....	74
4.3	Matières recyclables - Secteur industries-commerces-institutions (ICI)	74
4.4	Matières organiques – Secteur résidentiel	75
4.5	Boues municipales	76
4.6	Matières organiques – Secteur industries-commerces-institutions (ICI).....	76
4.7	Textiles et véhicules hors d'usage	78
4.8	Matériaux de construction, de rénovation et de démolition (CRD).....	78
4.9	Autres matières résiduelles	79
4.9.1	Rejets de centre de tri.....	79
4.9.2	Résidus domestiques dangereux (RDD)	79
4.9.3	Encombrants.....	79
4.9.4	Déchets des ébénisteries et des usines de transformation du bois	81
4.9.5	Résidus de transformation industrielle nécessitant une gestion particulière.....	82
4.9.6	Matières résiduelles nécessitant une gestion particulière	83
4.10	Résidus ultimes	83
4.11	Tableau par secteurs.....	84

5.	Bilan	87
5.1	Objectifs gouvernementaux	87
5.2	Bilan par objectif gouvernemental	87
5.2.1	Objectif national : Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminées par habitant	87
5.2.2	Bilan de la mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de 2016	92
5.3	Forces et faiblesses	97
5.3.1	Forces	97
5.3.2	Faiblesses	98
5.4	Plan d'action de la MRC de L'Érable	100
6.	Plan d'action 2023-2030	101
6.1	Mesures pour les matières recyclables	102
6.1.1	Informar les citoyens des coûts moins élevés du recyclage et les Sensibiliser aux bonnes pratiques de gmr	102
6.1.2	Sensibiliser les Industries-Commerces-Institutions (ICI) à l'importance d'avoir un conteneur de récupération	102
6.1.3	Maintenir la collecte du plastique agricole	103
6.1.4	Soutenir les efforts en gestion des matières résiduelles (GMR) des Industries-Commerces-Institutions (ICI) afin d'accroître le recyclage	103
6.1.5	Accroître l'offre de bacs de recyclage et les rendre disponibles lors des événements publics	103
6.1.6	Maintenir le programme de récupération de la tubulure acéricole	104
6.2	Mesures pour les matières organiques	104
6.2.1	Planter une collecte des matières organiques dans la MRC de L'Érable	104
6.2.2	Accompagner des commerces (restaurants et épiceries) dans l'implantation d'un système de récupération des matières organiques	105
6.2.3	Favoriser l'herbicyclage ainsi que le feullicyclage en subventionnant l'achat de lames déchiqueteuses pour les tondeuses à gazon	105
6.2.4	Former un comité aviseur sur la récupération des matières organiques	106
6.2.5	Organiser des ateliers – conférences dans les écoles de la MRC	106
6.2.6	Organiser une campagne d'information pour une meilleure gestion des matières organiques	107
6.3	Mesures pour les encombrants	107
6.3.1	Publiciser le service de collecte bimensuel des encombrants	107
6.3.2	Mailler les municipalités à une ressourcerie pour la collecte des encombrants	108

6.4	Mesure pour les résidus domestiques dangereux (RDD)	108
6.4.1	Réaliser des outils d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISE) concernant les résidus domestiques dangereux (RDD).....	108
6.4.2	Implanter des lieux de dépôt temporaires pour les résidus domestiques dangereux (RDD) 108	
6.4.3	Implanter le 4 ^e BAC sur le territoire de la MRC	109
6.5	Mesures pour les textiles	109
6.5.1	Soutenir et consolider le réseau des comptoirs vestimentaires	109
6.5.2	Implanter de nouveaux lieux de dépôt pour les textiles.....	110
6.6	Mesures pour les déchets ultimes	110
6.6.1	Réduire la fréquence de collecte des ordures	110
6.6.2	Apposer des autocollants sur les bacs servant à la collecte des matières résiduelles afin d'indiquer les matières appropriées pour chacun d'entre eux.....	111
6.6.3	Documenter les évènements des lieux de dépôt sauvage.....	111
6.6.4	Maintenir, promouvoir et élargir le programme de financement pour les couches lavables et élargir pour les produits d'hygiène féminine durable	111
6.6.5	Soutenir les municipalités dans l'organisation d'événements écoresponsables ...	112
6.7	Mesures pour les déchets du secteur de la construction, rénovation et démolition (CRD) 112	
6.7.1	Inclure une clause de récupération des résidus de construction lors d'un contrat municipal.....	112
6.7.2	Élaborer un guide de gestion des matières résiduelles (GMR) pour les résidus de Constructions-Rénovation-Démolition (CRD) incluant un bottin des ressources locales et régionales	113
6.7.3	Mettre en place des écocentres temporaires dans les petites municipalités	113
6.7.4	Produire un inventaire des résidus de bois envoyés au centre de tri et à l'enfouissement dans les entreprises de la MRC	114
6.7.5	Inciter les citoyens et les entrepreneurs à acheminer leurs résidus de CRD dans un lieu de récupération	114
6.8	Mesures concernant les boues septiques des résidences isolées	114
6.8.1	Effectuer un relevé sanitaire des dispositifs d'évacuation et de traitement des eaux usées des résidences isolées sur l'ensemble du territoire de la MRC.....	114
6.8.2	Gestion régionalisé de la vidange des fosses septiques des résidences isolées .	115
6.9	Mesures générales concernant la gestion des matières résiduelles (GMR) et la règlementation	116
6.9.1	Regroupement des activités de communication en lien avec la gestion des matières résiduelles (GMR) (voir annexe 2).....	116
6.9.2	Restriction de jeter des matières recyclables	116

6.9.3	Restriction de jeter les matières organiques	116
0\$	116
6.9.4	Effectuer une veille technologique pour l'implantation d'une technologie « pay as you throw »	117
6.9.5	Réaliser une caractérisation des matières envoyées à l'enfouissement	117
6.9.6	Adapter la réglementation municipale en vue de favoriser les bons comportements en gestion des matières résiduelles (GMR)	117
6.9.7	Soutenir le projet Économie circulaire Centre-du-Québec	118
6.9.8	Optimiser les Écocentres de la MRC	119
6.10	Mesures de suivi et d'application du plan de gestion	119
6.10.1	Effectuer un suivi du PMGR à l'aide du Comité de suivi en GMR (comité développement durable de la MRC de L'Érable)	119
6.10.2	Effectuer un rapport annuel de suivi du PGMR	119
6.10.3	Embaucher une ressource humaine additionnelle	120
6.11	Enjeux de mise en œuvre	120
6.12	Budget	121
6.13	Coûts estimés	122
6.14	Revenus estimés	125
7.	Références	126
8.	Annexe 1 : Quantités facturées aux municipalités	131
9.	Annexe 2 : Centralisation des activités de communication	134
10.	Annexe 3 : Rapports de consultation.....	135
11.	Annexe 4 : Règlements municipaux	136
12.	Annexe 5 : Bilan d'avancement 2020 du Plan d'action 2016	253
	AVANT-PROPOS	254
	Tableau 1 : Mesures pour les matières recyclables	254
	Tableau 2 : Mesures pour les matières putrescibles	258
	Tableau 3 : Mesures pour les encombrants	260
	Tableau 4 : Mesures pour les résidus domestiques dangereux.....	260
	Tableau 5: Mesures pour les textiles.....	261
	Tableau 6: Mesures pour les déchets ultimes	262
	Tableau 7: Mesures pour les déchets du secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition	264
	Tableau 8: Mesures concernant les boues septiques	265

Tableau 9: Mesures générales concernant la gestion des matières résiduelles et la réglementation
266

Tableau 10: Mesures générales de suivi et d'application du plan de gestion 268

Projet

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Aperçu du nombre d'habitations dans le périmètre urbain	20
Tableau 2: Municipalités visées par le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de L'Érable (2016)	22
Tableau 3 : Population permanente des municipalités de la MRC de L'Érable (2011-2016) 27	
Tableau 4 : Population permanente et saisonnière	28
Tableau 5 : Projections démographiques	30
Tableau 6 : Fiche descriptive des caractéristiques démographique et socio-économique 31	
Tableau 7 : Répartition de l'emploi selon certains regroupements industriels, MRC de L'Érable (2011).....	34
Tableau 8 : Nombre de fermes et d'exploitants agricoles par municipalité, MRC de L'Érable (2016)	35
Tableau 9 : Nombre de fermes et nombre d'entailles par municipalité, MRC de L'Érable (2021)	37
Tableau 10 : Municipalités couvertes par le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR)	38
Tableau 11 : Règlementation municipale.....	39
Tableau 12 : Contrats de collecte, transport et élimination des déchets	41
Tableau 13 : Contrats de collecte sélective des matières recyclables	43
Tableau 14 : Collecte du plastique agricole.....	45
Tableau 15 : Collecte des résidus verts	48
Tableau 16 : Collecte des résidus domestiques dangereux (RDD).....	49
Tableau 17 : Points de dépôt des matières visées par un programme de responsabilité élargie des producteurs (REP).....	51
Tableau 18 : Collecte des encombrants	54
Tableau 19 : Nombre de fosses septiques par municipalité	56
Tableau 20 : Collecte des boues usées municipales.....	57
Tableau 21 : Écocentres	58
Tableau 22 : Activités de communication et de sensibilisation	60
Tableau 23 : Coûts totaux assumés par le secteur municipal.....	61

Tableau 24 : Liste des organismes municipaux et gouvernementaux de la MRC de L'Érable	62
Tableau 25 : Organismes impliqués dans la gestion des matières résiduelles (GMR).....	63
Tableau 26 : Organismes de développement économique, technologique et coopératif de la MRC de L'Érable.....	64
Tableau 27 : Groupes environnementaux et organismes communautaires de la MRC de L'Érable	65
Tableau 28 : Liste des centres de services scolaires couvrant le territoire de la MRC de L'Érable	65
Tableau 29 : Liste des établissements scolaires du territoire de la MRC de L'Érable	66
Tableau 30 : Entreprises de collecte des matières résiduelles résidentielles desservant la MRC de L'Érable.....	67
Tableau 31 : Entreprises de collecte des matières résiduelles desservant les industries-commerces-institutions (ICI) de la MRC de L'Érable.....	67
Tableau 32 : Entreprises de collecte des matières recyclables résidentielles	68
Tableau 33 : Entreprises de collecte des matières recyclables des industries-commerces-institutions (ICI)	68
Tableau 34 : Entreprises de collecte et de traitement des boues desservant la MRC de l'Érable.....	69
Tableau 35 : Écocentre desservant le territoire de la MRC de L'Érable	70
Tableau 36 : Entreprises spécialisées en réemploi et recyclage de la MRC de L'Érable	70
Tableau 37 : Sources des données par secteur	73
Tableau 38 : Matières recyclables – secteur résidentiel	74
Tableau 39 : Matières recyclables – Secteur industries, commerces, institutions (ICI) (2019)	74
Tableau 40 : Matières recyclables – Liste des industries-commerces-institutions (ICI)	75
Tableau 41 : Matières organiques – Secteur résidentiel	76
Tableau 42 : Boues municipales	76
Tableau 43 : Matières organiques – Secteur industries-commerces-institutions (ICI) (2019)	77
Tableau 44 : Matières organiques – Liste Industries-Commerces-Institutions (ICI)	77
Tableau 45 : Textiles et véhicules hors d'usage	78

Tableau 46 : Matériaux de construction, de rénovation et de démolition (CRD)	78
Tableau 47 : Autres matières résiduelles résidentielles	80
Tableau 48 : Autres matières résiduelles industries-commerces-institutions (ICI)	81
Tableau 49 : Ébénisteries et usines de transformation du bois	81
Tableau 50: Pneus, MRC de L'Érable	83
Tableau 51 : Contenants consignés	83
Tableau 52 : Résidus ultimes	84
Tableau 53 : Totalité des résidus du secteur résidentiel	84
Tableau 54 : Totalité des résidus du secteur Industries-Commerces-Institutions (ICI) (2019)	85
Tableau 55 : Totalité des résidus du secteur Construction-Rénovation-Démolition (CRD)	85
Tableau 56 : Résultats globaux (secteurs résidentiel, Industries-Commerces-Institutions (ICI), Construction-RénoVAtion-Démolition (CRD) et autres)	86
Tableau 57 : Résultats globaux (secteurs résidentiels, Industries-Commerces-Institutions (ICI) et Construction-Rénovation-Démolition (CRD)).....	88
Tableau 58 : Taux de récupération par matières.....	89
Tableau 59 : Taux et quantité de récupération par secteur	89
Tableau 60 : Taux de récupération de la matière organique par secteur	90
Tableau 61 : Taux de récupération des résidus de construction, rénovation, démolition (CRD)	91
Tableau 62 : Avancement des actions du plan d'action de 2016	93
Tableau 63 : Objectifs de la MRC	100
Tableau 64: Plan d'action 2023-2030	102
Tableau 65 : Coûts estimés	122
Tableau 66 : Revenus estimés	125
Tableau 67 : Enfouissement municipal	131
Tableau 68 : Collecte municipale des matières recyclables	132
Tableau 69 : Collecte municipale des résidus verts	132
Tableau 70 : Collecte municipale des résidus domestiques dangereux (RDD).....	132
Tableau 71 : Collecte municipale des encombrants	133

LISTE DES ACRONYMES

ARPE	Association pour le recyclage des produits électroniques
ATR	Association touristique régionale Tourisme Centre-du-Québec
CGT	Convention de gestion territoriale
CISA	Centre d'Innovation Social en Agriculture
CRD	Construction, rénovation et démolition
CRIQ	Centre de recherche industrielle du Québec
GMR	Gestion des matières résiduelles
ha	Hectare
hab.	Habitant
ICI	Industries, commerces et institutions
ISÉ	Information, sensibilisation et éducation
ISQ	Institut de la Statistique du Québec
Kg	Kilogramme
LEDCC	Lieu d'enfouissement de débris de construction et de démolition
LET	Lieu d'enfouissement technique
LES	Lieu d'enfouissement sanitaire
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
MELCC	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

MRC	Municipalité régionale de comté
N.D.	Non disponible
N.A.	Non admissible
ORAPÉ	Organisme de Récupération Anti-Pauvreté de l'Érable
ORASSE	L'Organisme de Récupération Alimentaire et de Services Saint-Eusèbe
PAG	Plan d'aménagement et de gestion
PAI	Plan d'aménagement intégré
PGMR	Plan de gestion des matières résiduelles
PRMHHN	Plan régional des milieux humides, hydriques et naturels
REP	Responsabilité élargie des producteurs
RDD	Résidus domestiques dangereux
SOGHU	Société de gestion des huiles usagées
TMB	Tri mécanobiologique
TPI	Terres publiques intramunicipales
3RV-E	Mesures de réduction à la source, de réemploi, de recyclage et de valorisation de la matière et en dernier recours l'élimination

1. DESCRIPTION DU TERRITOIRE DE PLANIFICATION

Dans cette section, une description du territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de L'Érable est présentée.

1.1 DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE DE LA MRC DE L'ÉRABLE

La MRC de L'Érable, située dans la région du Centre-du-Québec et sur la rive sud du Saint-Laurent, compte une superficie totale de 1 287,86 kilomètres carrés². Situé entre les grandes régions de Montréal, Québec, Sherbrooke et Trois-Rivières (moins de 200 km de Montréal, 100 km de Québec, 100 km de Trois-Rivières et 150 km de Sherbrooke), le territoire bénéficie d'une localisation stratégique. Administrativement, la MRC de L'Érable est ceinturée par le territoire de la MRC d'Arthabaska à l'ouest, de la MRC de Bécancour au nord, de la MRC de Lotbinière à l'est et de la MRC des Appalaches au sud.³

Le territoire comprend trois unités physiographiques s'orientant parallèlement au fleuve Saint-Laurent. D'abord, on retrouve la plaine au nord du territoire, couvrant principalement les municipalités de Villeroy, Notre-Dame-de-Lourdes et le nord de Princeville. Cette zone généralement inférieure à 100 mètres d'altitude se caractérise par une vaste plateforme légèrement inclinée vers le sud-ouest et incisée par les cours d'eau importants du territoire. Les sols y sont généralement sableux, mais on y retrouve aussi quelques dépôts plus grossiers constitués de till.⁴

Le second ensemble physiographique de la MRC est la pénélaine appalachienne (ou le piémont). Elle est formée d'un palier d'environ 10 kilomètres de largeur entre la plaine et le plateau appalachien et elle présente une topographie légèrement ondulée à vallonnée dont l'altitude varie de 120 à 200 mètres. Les sols sont composés de dépôts fluviaux et lacustres et on note également la présence de till. Cet ensemble physiographique couvre les municipalités de Princeville, Plessisville, Laurierville et Lyster.

À l'extrême sud du territoire se trouve le troisième ensemble physiographique, soit le plateau appalachien. Son altitude varie de 250 à 400 mètres, sa topographie est vallonnée à montagneuse et on y retrouve principalement du till comme dépôt de surface. Quant au réseau hydrographique, pratiquement tout l'ensemble du territoire de la MRC de L'Érable est drainé par le bassin versant de la rivière Bécancour et de ses affluents. On retrouve également sur le parcours de cette rivière le lac William, en plein cœur de la municipalité de Saint-Ferdinand ainsi que le lac Joseph à Saint-Pierre-Baptiste.

La région de la MRC de L'Érable est traversée par l'autoroute Jean-Lesage (autoroute 20), au nord de son territoire, dans la municipalité de Villeroy. Celle-ci demeure l'axe majeur de transport entre Montréal et Québec. Les principales routes traversant le territoire sont les routes 116, 165, 265 et 267, ce qui permet un accès à l'ensemble du territoire de la MRC. La carte 1, jointe au commencement de la section, permet de situer les différentes municipalités du territoire ainsi que les grands axes routiers que l'on y retrouve.

² Statistique Canada. (2017). *Recensement de 2016—L'Érable*. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp->

³ Municipalité régionale de comté [MRC] de l'Érable. (2013). *Schéma d'aménagement et de développement révisé*

⁴ Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec [MAPAQ]. (1990). *Inventaire des problèmes de dégradation des sols agricoles du Québec : région agricole 4 - Bois-Francs*

1.1.1 LA MRC DE L'ÉRABLE : UN MILIEU AGRICOLE, AGROFORESTIER, URBAIN ET RÉCRÉOTOURISTIQUE

La MRC de L'Érable se développe principalement autour de quatre grandes vocations du territoire, soit agricoles, agroforestières, récréotouristiques et urbaines. Ces grandes vocations sont à la base de la dynamique de l'occupation du territoire et du développement socio-économique de la région.

1.1.1.1 UN MILIEU AGRICOLE

Le milieu agricole de la MRC de L'Érable est caractérisé par deux grandes zones géographiques distinctes qui ont influencé son développement. Au nord-ouest du territoire, on retrouve la plaine du Saint-Laurent où l'agriculture y est intensive et où la grande culture domine le profil général des pratiques agricoles. C'est d'ailleurs dans ces secteurs que l'on retrouve la majorité des sols ayant les meilleures possibilités pour l'agriculture.

L'axe Princeville - Lyster est particulièrement dynamique en ce qui concerne les pratiques agricoles, car à elles seules, les municipalités de Princeville, de la Paroisse de Plessisville, ainsi que celles de Laurierville et Lyster concentrent plus de 55 % de l'ensemble de l'élevage de bovins laitiers⁵ et de la production laitière, 60 % de la production porcine⁶ et plus de 25 % de la production de volaille de la MRC de L'Érable.⁷

La deuxième zone agricole correspond au piémont des Appalaches situé dans la partie sud-est de la MRC. Cette partie à vocation agroforestière est caractérisée par la présence d'un relief vallonné où les fermes d'élevage et de pâturage dominant le paysage agricole. C'est aussi dans cette partie que l'on retrouve la plus grande proportion de territoires boisés. D'ailleurs, plus de 75 % de l'ensemble des entailles d'érable en production sont situés sur le territoire des municipalités de Sainte-Sophie-d'Halifax, Inverness, Saint-Ferdinand et Saint-Pierre-Baptiste.⁸ En ce qui concerne les potentiels agricoles, les sols sont moins productifs et les exigences sont plus spécifiques.

Par son emprise spatiale, composée de 636⁹ fermes occupant plus de la moitié de la superficie totale de la MRC, l'agriculture est indéniablement une activité structurante pour le territoire.¹⁰ Elle constitue l'utilisation principale du sol pour plusieurs municipalités de la MRC. S'ajoutent à cela des productions en pleine expansion, comme la canneberge où l'on dénombre actuellement 29 entreprises¹¹ sur le territoire de la MRC.

⁵ MAPAQ. (2021). Fiche d'enregistrement de l'exploitation agricole. [Document interne, fichier Excel]. Il est important de préciser que lorsqu'il y a moins de 4 exploitants agricoles dans la ville, la donnée est confidentielle.

⁶ Ibid.

⁷ Statistique Canada. (2016). Production de volailles dans l'année précédant le recensement. <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/cv.action?pid=3210042901>

⁸ MAPAQ. (2021). Fiche d'enregistrement de l'exploitation agricole. [Document interne, fichier Excel & Statistique Canada. (2014). *Tableau 32-10-0423-01-Entailles d'érables*. Recensement de l'agriculture. <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/cv.action?pid=3210042301>

⁹ Direction régionale du Centre-du-Québec du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation [MAPAQ]. (2020). *Données portant sur le secteur bioalimentaire de la région du Centre-du-Québec—MRC de l'Érable*. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecheries-alimentation/agriculture/industrie-agricole/regions/centre-du-quebec/FI_statistiques_MRC_Erable_MAPAQ.pdf?1606142205

¹⁰ Blais, A., Lagueux, M., & Messier, A. (2021). *Portrait de la MRC de L'Érable, contexte d'aménagement*. (Plan régional des milieux humides, hydriques et naturels de la MRC de L'Érable). Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec [CRECQ]. https://crecq.qc.ca/wp-content/uploads/2021/02/Chap4_Amenagement_ER.pdf

¹¹ MAPAQ. (2021). Fiche d'enregistrement de l'exploitation agricole. [Document interne, fichier Excel.]

Présentement, les terres utilisées pour le pâturage et les superficies en production acéricole couvrent environ 13 % de l'ensemble des superficies sous l'effet d'un décret de zone agricole¹², qui correspond à 96% du territoire de la MRC de L'Érable.¹³

L'activité acéricole contribue fortement au dynamisme et au caractère particulier du paysage agricole de la région. Seulement sur le territoire de la MRC de L'Érable, 401 entreprises¹⁴ déclarent faire de la production acéricole sur leur propriété pour un total de 2 119 336 entailles exploitées.¹⁵ Ce nombre représente plus de 50 % de toutes les entailles en production de la région administrative du Centre-du-Québec¹⁶. Les superficies consacrées à l'acériculture représentaient 10 756,26 hectares (ha) en 2021¹⁷, soit environ 9,5 % de la superficie totale en production pour l'ensemble de la province de Québec.¹⁸ Outre son omniprésence sur le territoire, l'agriculture est aussi un secteur d'activité économique majeur pour la MRC de L'Érable.¹⁹

1.1.1.2 UN MILIEU AGROFORESTIER

Les dénominations de la « MRC de L'Érable » et la région des « Bois-Francs » sont évocatrices quant au fondement et aux origines du développement du territoire : la forêt et la sylviculture. La totalité des milieux forestiers de la MRC couvre une superficie représentant environ 60 % de l'ensemble du territoire²⁰. Les secteurs forestiers sont situés dans l'ensemble des municipalités de la MRC malgré le fait que l'axe de la route 116 soit majoritairement agricole. Les secteurs forestiers de grande envergure sont situés dans les municipalités de Lyster, d'Inverness, de la Paroisse de Plessisville, de Laurierville et dans la partie nord de Princeville.

Le territoire forestier de la MRC est caractérisé par deux types de tenures foncières, soit publique et privée. La forêt publique représente seulement 3 % de la forêt de la MRC et est située en majorité sur des blocs de lots intramunicipaux. Elle est d'une superficie approximative de 2 300 hectares.²¹ La forêt publique de la MRC de L'Érable offre de plus une multitude de potentiels, notamment en raison de la présence de la rivière Noire, de la tourbière de Villeroy et de plusieurs secteurs propices aux orignaux et aux cerfs de Virginie. La MRC de L'Érable est titulaire d'une convention de gestion territoriale (CGT). Avec le ministère des Ressources naturelles, elle doit planifier les activités forestières de façon à ce que la forêt publique continue d'être au cœur de nos vies.

Les principaux outils de gestion des terres publiques intramunicipales (TPI) sont les suivants :

¹² Ibid.

¹³ Commission de protection du territoire agricole du Québec. (2019). *Rapport annuel de gestion 2018-2019*. http://www.cptaq.gouv.qc.ca/fileadmin/fr/publications/publications/rannuel/rap_annuel2018-2019/CPTAQ_RAG_2018-2019.pdf

¹⁴ MAPAQ. (2021). Fiche d'enregistrement de l'exploitation agricole. [Document interne, fichier Excel].

¹⁵ Ibid.

¹⁶ Ibid.

¹⁷ Ibid.

¹⁸ Portail Bio Québec. (2020). Données actuelles sur les entreprises acéricoles. <https://www.portailbioquebec.info/donnees-techniques-erablieres>

¹⁹ Centre local de développement de l'Érable [CLD] & MRC de l'Érable. (2012). Plan de développement de la zone agricole (PDZA). http://www.erable.ca/sites/all/files/pdza_final-juil_2012_0_0.pdf

²⁰ Blais, A., Lagueux, M., & Messier, A. (2021). Portait de la MRC de L'Érable, contexte environnemental. (Plan régional des milieux humides, hydriques et naturels de la MRC de L'Érable). Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec [CRECQ] https://crecq.qc.ca/wp-content/uploads/2021/02/Chap3_Environnement_ER.pdf

²¹ Ibid.

- La Convention de gestion territoriale (CGT);
- Le Plan d'aménagement intégré (PAI);
- Le Plan d'aménagement et de gestion (PAG);
- Le Plan régional des milieux humides, hydriques et naturels (PRMHHN)²²

Quant à la forêt privée de la MRC de L'Érable, elle constitue un territoire approximatif de 75 838 ha, équivalent à 97 % de la superficie boisée²³. La plupart des propriétaires font une exploitation partielle de leur boisé dans un but récréatif (coupe de bois, acériculture, randonnée en forêt, bois de chauffage, chasse) et ne vivent pas uniquement de la production du bois.

1.1.1.3 UN MILIEU URBAIN

La structure urbaine de la MRC de L'Érable est composée de deux (2) villes et neuf (9) municipalités rurales. Le tableau 1 donne un aperçu du nombre total d'habitations situées dans le périmètre urbain de chacune des villes et des municipalités de la MRC.

Projet

²² C. Plante, Aménagiste pour la MRC de L'Érable, correspondance par courriel, 15 juin 2021

²³ Blais, A., Lagueux, M., & Messier, A. (2021). Portait de la MRC de L'Érable, contexte environnemental. (Plan régional des milieux humides, hydriques et naturels de la MRC de L'Érable). Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec [CRECQ] https://crecq.qc.ca/wp-content/uploads/2021/02/Chap3_Environnement_ER.pdf

TABEAU 1: APERÇU DU NOMBRE D'HABITATIONS DANS LE PÉRIMÈTRE URBAIN²⁴

Municipalités	Nombre d'unités d'évaluation	Nombre d'unités d'évaluation dans le périmètre urbain	Pourcentage (%)
Secteur appalachien			
Inverness	1 024	166	16,21
Saint-Ferdinand	1 769	667	37,70
Saint-Pierre-Baptiste	572	45	7,87
Sainte-Sophie-d'Halifax	462	64	13,85
Secteur de la plaine piémontaise			
Laurierville	884	384	43,44
Lyster	1 107	554	50,05
Paroisse de Plessisville	1 555	488	31,38
Ville de Plessisville	2 535	2 535	100,00
Princeville	2 935	1 866	63,58
Secteur de la plaine sablo-tourbeuse			
Notre-Dame-de-Lourdes	529	144	27,22

On retrouve deux axes de développement le long desquels les noyaux urbains sont appelés à croître. Le premier correspond aux municipalités axées sur la route 116, soit les municipalités de Princeville, Plessisville, Laurierville et Lyster. Le second axe de développement s'étend le long des routes 165 et 265. En plus de couper la route 116 au centre de la MRC, soit dans la Ville de Plessisville, cet axe relie les communautés locales de Saint-Ferdinand, Notre-Dame-de-Lourdes et Villeroy.

Plessisville et Princeville forment les deux pôles principaux quant à la structure urbaine de la MRC. Elles représentent à elles seules plus de 65 % (15 214 habitants) de la population totale de la MRC lorsque l'on y inclut le territoire de la Paroisse de Plessisville²⁵. Ces municipalités constituent les pôles d'attraction où sont regroupés la plupart des services et entreprises.

1.1.1.4 UN MILIEU RÉCRÉATIF ET TOURISTIQUE

²⁴ Champigny, É. (2021). *Infos propriétés intérieur PU municipal*. [Document interne, fichier Excel]

²⁵ Statistique Canada. (2017). Recensement de 2016 : L'Érable. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp->

En plus des nombreux attraits récréotouristiques de la MRC, deux secteurs sont particulièrement favorables pour la pratique et le développement d'activités à caractère récréatif et touristique. Le secteur des lacs William (Saint-Ferdinand) et Joseph (Inverness et Saint-Pierre-Baptiste) permet la pratique de nombreuses activités nautiques, telle que la pêche, la villégiature, etc. Les paysages formés de terres agricoles et forestières à proximité des lacs William et Joseph reposent sur un relief accentué qui confère à ce secteur un intérêt important.

Le Parc linéaire des Bois-Francis représente aussi un axe récréotouristique majeur pour le territoire de la MRC de L'Érable. Ce secteur permet, sur plus de 77 km de long, la pratique du vélo, de la marche, du patin à roues alignées et de la motoneige à travers les paysages agricoles de L'Érable. Le Parc linéaire des Bois-Francis est aussi un des principaux tronçons du réseau provincial de la route verte.

Depuis 2011, le Parc régional des Grandes-Coulées fait partie intégrante du paysage de la MRC de L'Érable. Situé sur des terres publiques, ce parc offre aux amateurs d'activités de plein air un endroit où l'on peut venir y faire plusieurs activités extérieures : vélo de montagne, randonnées pédestres et raquette, parcours de pêche, hébertisme, observation d'oiseaux, etc. Le Parc régional exploite présentement trois sites principaux soit le poste d'accueil situé au Carrefour de L'Érable à Plessisville, la Forêt ancienne à mi-chemin entre Plessisville et Notre-Dame-de-Lourdes et la Grande Tourbière à Villeroy. Ces sites sont des terres publiques administrées par la MRC de L'Érable et leur accès est gratuit. Ces secteurs présentent des milieux peu perturbés et recèlent une diversité d'habitats et de paysages à découvrir.

Le Centre-du-Québec n'est pas considéré comme une région très touristique et l'Association touristique régionale Tourisme Centre-du-Québec (ATR) dispose d'une petite équipe si on la compare aux ATR des autres régions administratives. Dans les dernières années, l'équipe de l'ATR Centre-du-Québec a mis beaucoup d'efforts en commercialisation, ce qui a favorisé l'émergence de la destination. La région de L'Érable est la plus petite MRC du Centre-du-Québec, est située à son extrémité et n'est pas considérée comme une région touristique.

La culture, que ce soit via ses expériences culturelles ou ses festivals, le plein air et l'agrotourisme, présente un fort potentiel et dispose d'atouts distinctifs : créneau bronze, érable (qualité et diversité des produits, festival des couleurs, capitale mondiale de l'érable), fromagerie Rang 9, parc régional des Grandes-Coulées, Randonnée Micklà, circuit éolien, circuits vélo et moto. Le Manoir du lac William a un effet de « locomotive » touristique régional.

1.1.2 DESCRIPTION DES MUNICIPALITÉS IMPLIQUÉES

L'élaboration du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) implique 10 des 11 municipalités réparties sur le territoire de la MRC : Sainte-Sophie-d'Halifax, Notre-Dame-de-Lourdes, Inverness, Laurierville, Lyster, Paroisse de Plessisville, Saint-Ferdinand, Princeville et la Ville de Plessisville. Le tableau 2 présente ces 10 municipalités. La municipalité de Villeroy a été exclue volontairement de ce PGMR; elle intégrera plutôt celui de la MRC de Lotbinière. Dans les pages suivantes, vous retrouverez une brève description des municipalités visées par le PGMR de l'Érable:

TABEAU 2: MUNICIPALITÉS VISÉES PAR LE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR) DE LA MRC DE L'ÉRABLE (2016)²⁶

Municipalités	Population	Superficie totale (km ²)	Densité (hab/km ²)	Type de secteur	Sommaire du nombre de portes (2021)
Ville de Plessisville	6 551	4,40	1 490,3	Ville	2 243
Ville de Princeville	6 001	195,26	30,7	Ville	2 184
Paroisse de Plessisville	2 663	141,50	18,8	Paroisse	1 077
Saint-Ferdinand	2 076	137,17	15,1	Municipalité	1 187
Lyster	1 605	167,57	9,6	Municipalité	757
Laurierville	1 346	108,05	12,5	Municipalité	571
Inverness	899	176,07	5,1	Municipalité	546
Notre-Dame-de-Lourdes	688	81,81	8,4	Paroisse	364
Sainte-Sophie-d'Halifax	612	92,11	6,6	Municipalité	232
Saint-Pierre-Baptiste	527	81,77	6,4	Paroisse	320
Total	22 968	1 280,75	18,2	--	9481

1.1.2.1 SAINT-PIERRE-BAPTISTE

Située dans les premières hauteurs des Appalaches, la municipalité de Saint-Pierre-Baptiste, qui couvre une superficie de 81,77 km², possède plusieurs atouts sur le plan récréotouristique. Son territoire est façonné par trois lacs, dont un qui est reconnu régionalement; le lac Joseph. La villégiature représente aussi un trait de caractère très significatif de la municipalité par la présence de nombreux chalets. De plus, les nombreuses cabanes à sucre, le paysage vallonneux, le village et ses maisons patrimoniales sont tous des éléments caractéristiques de ce territoire rural. La majeure partie de l'économie locale est basée sur l'exploitation agroforestière (agriculture, élevage, acériculture et sylviculture).

1.1.2.2 SAINTE-SOPHIE-D'HALIFAX

Sainte-Sophie-d'Halifax représente un territoire de près de 92,11 km² situé au sud de la Paroisse de Plessisville. Le relief est caractérisé au nord-ouest par les premiers contreforts appalachiens, pour ensuite devenir des plateaux qui prennent de l'ampleur et où les reliefs sont beaucoup plus accentués. La municipalité offre ainsi des paysages remarquables en toutes saisons, permettant des vues imprenables sur la plaine du Saint-Laurent et les

²⁶ Statistique Canada. (2017). Recensement de 2016 : L'Érable. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/prof/details/page.cfm?Lang=F&Geo1=CD&Code1=2432&Geo2=PR&Code2=47&Data=Count&SearchText=L%27Erable&SearchType=Begins&SearchPR=01&B1=All> & ; Service d'évaluation de la MRC de l'Érable (Nathalie Ferland directrice du service d'évaluation). (2021). Sommaire du rôle d'évaluation [Document interne, fichier Word].

Laurentides par temps clair. L'économie du territoire est principalement reliée à l'agriculture. Par ailleurs, l'acériculture joue un rôle prépondérant dans l'économie de la municipalité.

1.1.2.3 NOTRE-DAME-DE-LOURDES

Localisée au nord-ouest du territoire de la MRC de L'Érable, la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes couvre une superficie de 81,81 km². Le territoire est occupé dans une très forte proportion par des secteurs boisés et des terres représentant un potentiel notable en termes d'exploitation pour des fins agricoles. L'activité économique de la municipalité repose quasi essentiellement sur la pratique de l'agriculture et l'exploitation des ressources forestières. On retrouve cependant quelques commerces et industries sur le territoire. La production de la canneberge est particulièrement développée sur le territoire de la municipalité. De plus, en bordure de la rivière Bécancour qui traverse le territoire, on retrouve un nombre relativement important de chalets.

1.1.2.4 INVERNESS

Sise dans la partie est du territoire de la MRC, la municipalité d'Inverness occupe une superficie totale de 176,07 km². La majeure partie du territoire présente un relief de collines et de vallons appalachiens, ce qui confère un cachet unique à cette localité. Ce paysage naturel est également marqué par le passage de la rivière Bécancour sur le territoire et de la présence du lac Joseph. On y retrouve aussi diverses activités récréotouristiques et de villégiature ainsi qu'un riche patrimoine architectural. Il s'agit donc d'un coin de pays pittoresque et attrayant. Quant aux aspects économiques, ils reposent en très grande partie sur l'agriculture. La production acéricole y est aussi très importante, car c'est sur le territoire de la municipalité que l'on retrouve le plus grand nombre d'érablières en exploitation dans la MRC de L'Érable.

1.1.2.5 LAURIERVILLE

Située au centre du territoire de la MRC, Laurierville possède une superficie de 108,05 km². La municipalité est localisée en grande partie dans la plaine du Saint-Laurent et dans une moindre mesure dans le piémont appalachien. Le relief plat de la plaine favorise la pratique de l'agriculture de façon intensive. Les productions porcine, laitière et bovine dominent le profil général des pratiques agricoles. Le relief vallonné du piémont des Appalaches favorise davantage la production acéricole. La municipalité est traversée par la rivière Bécancour et par la piste cyclable du Parc linéaire des Bois-Francs qui lui fournit un potentiel récréotouristique et de villégiature intéressant.

1.1.2.6 LYSTER

La municipalité de Lyster est située au nord-est de la MRC de L'Érable et possède un territoire de 167,57 km². L'économie de la municipalité est basée principalement sur l'agriculture, le commerce de détail et de service ainsi que l'industrie de transformation de matière métallurgique et plastique. L'agriculture tient une place prépondérante dans l'économie par l'élevage laitier et porcin. Lyster est situé aux abords de la rivière Bécancour, constituant un attrait important de la municipalité.

1.1.2.7 PAROISSE DE PLESSISVILLE

Sise dans le centre de la MRC et occupant un territoire (141,50 km²) plus de 33 fois plus grand que celui de la Ville de Plessisville, la Paroisse de Plessisville se caractérise principalement par l'importance marquée de son agriculture. Les activités agricoles et forestières occupent donc une place de choix dans le dynamisme économique de la municipalité. Le secteur urbain se développant au pourtour de la Ville de Plessisville est aussi en plein développement. De plus, la Paroisse de Plessisville dispose de quelques sites d'intérêts récréotouristiques comme la route verte (voie cyclable) et le lac Kelly.

1.1.2.8 SAINT-FERDINAND

La municipalité de Saint-Ferdinand est située dans les premiers contreforts des Appalaches, dans le sud de la MRC de L'Érable. La municipalité de 137,17 km² entoure le lac William dont le principal tributaire est la rivière Bécancour. Le bassin versant de cette rivière irrigue et draine une vaste région, débordant du territoire de la MRC, allant de Thetford-Mines jusqu'à Bécancour. Ce lac est sans contredit l'un des plus importants de toute la région du Centre-du-Québec. Situé dans un corridor à fort potentiel de développement récréotouristique, Saint-Ferdinand est une municipalité où la villégiature occupe une place importante dans l'économie. Par ailleurs, l'agriculture et l'acériculture constituent aussi des secteurs économiques importants. L'ancienne municipalité de Vianney, qui a récemment été fusionnée avec Bernierville et Saint-Ferdinand, combine la beauté de son paysage, de son relief, de ses forêts et érablières, permettant de façonner une image que l'on peut qualifier de champêtre. L'ensemble du territoire de Saint-Ferdinand se démarque donc par un caractère fortement rural.

1.1.2.9 PRINCEVILLE

Établie à l'extrémité ouest de la MRC, la municipalité de Princeville occupe un territoire de 195,26 km² et présente un relief peu accentué, se prêtant bien au développement de l'agriculture dans le corridor Plessisville/Victoriaville. Par contre, au nord de la municipalité, les reliefs sont pratiquement nuls, le drainage des terres est inefficace et les sols sont plutôt sableux, rendant ainsi ces terres propices au développement de canneberges. Princeville est la deuxième municipalité la plus peuplée, mais la municipalité avec le plus fort degré d'expansion résidentielle.

Parc industriel de la Ville de Princeville

La Ville de Princeville possède et exploite deux parcs industriels d'une superficie totale de 207 acres²⁷ :

1. Parc industriel Jean-Maurice-Talbot
2. Parc industriel Jacques-Baril

1.1.2.10 VILLE DE PLESSISVILLE

Considérée comme la ville-centre de la région de L'Érable, la Ville de Plessisville est située au cœur du territoire de la MRC. D'une superficie de 4,40 km², elle regroupe plusieurs services régionaux et gouvernementaux, tout en étant considérée comme la capitale mondiale de l'érable. Située dans la plaine du Saint-Laurent, mais au pied des premiers contreforts appalachiens, l'économie de la municipalité est basée sur des secteurs industriels et commerciaux diversifiés. Également, le Parc linéaire des Bois-Francs traverse la municipalité, s'ajoutant aux nombreux attraits récréotouristiques de la région.

Parc industriel de Plessisville

Les industries sont concentrées principalement dans le parc industriel situé à l'extrémité nord-est de la ville. Les terrains appartiennent à la Ville de Plessisville et les superficies vendues sont déterminées en fonction des besoins des industriels. La Ville de Plessisville possède et exploite un parc industriel d'une superficie totale de 200 acres²⁸.

1.1.3 LES ORIENTATIONS DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET LES GRANDES AFFECTATIONS DU TERRITOIRE

²⁷ É. Champigny, géomaticien à la MRC de L'Érable, correspondance par courriel, 04 juin 2021

²⁸ J. William, coordonnateur à l'urbanisme de la Ville de Plessisville, correspondance par courriel, 21 mai 2021

Il est important de rappeler les grandes orientations et affectations du territoire contenues dans le schéma d'aménagement de la MRC concernant les activités reliées à la gestion des matières résiduelles (GMR). Ces informations interviennent dans la prise de décisions futures concernant l'établissement de nouvelles infrastructures de GMR. Elles serviront de base dans l'éventualité où un organisme de planification décide d'établir des installations de gestion de matières résiduelles telles qu'un nouveau lieu d'enfouissement technique (LET), une plateforme de compostage ou une déchetterie.

1.1.3.1 ORIENTATIONS DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT²⁹

Les orientations du schéma d'aménagement se concentrent autour de sept vocations pertinentes pour cette présente planification, soit (1) la gestion de l'urbanisation, (2) le milieu agricole, (3) la forêt, (4) l'espace naturel, (5) les zones de contraintes, (6) le réseau de transport ainsi que (7) les équipements et les infrastructures.

En matière de gestion de l'urbanisation, la MRC désire consolider la structure urbaine de la MRC de L'Érable en ayant comme objectif de renforcer les deux principaux pôles urbains (Ville de Plessisville et Princeville), mais aussi de consolider les périmètres d'urbanisation existants ainsi que les secteurs dans lesquels le développement est déjà amorcé.

La MRC vise la mise en valeur du milieu agricole sur son territoire. Les objectifs visés sont de préserver le milieu agricole en favorisant l'utilisation prioritaire du sol à des fins d'activités agricoles. Aussi, la MRC désire identifier les secteurs agricoles et les secteurs agroforestiers ainsi que favoriser l'utilisation optimale et durable des potentiels agricoles.

Pour ce qui est de la forêt, la MRC désire assurer la protection et la mise en valeur du milieu forestier. Pour ce faire, elle souhaite encadrer les interventions forestières afin d'assurer la protection et la pérennité du milieu forestier. De plus, elle souhaite favoriser le dynamisme du milieu rural par la mise en valeur de façon intégrée de l'ensemble des potentiels du milieu forestier, en mettant en œuvre un projet de biomasse forestière, par exemple.

La MRC souhaite contribuer à la sécurité, au bien-être public ainsi qu'à la protection des biens et des milieux naturels à l'intérieur des zones soumises à des contraintes. Les objectifs établis pour atteindre cette orientation sont de favoriser la conservation et la protection des milieux riverains, de limiter les risques liés à l'occupation des milieux inondables et d'identifier les éléments de contraintes majeures de façon à atténuer les conflits entre les diverses utilisations du sol.

À propos des espaces naturels, tels que les cours d'eau, la MRC poursuit certaines orientations visant à améliorer la quantité et la qualité globale des eaux de surface, à protéger l'intégrité des milieux humides de la MRC de L'Érable et les espèces animales menacées. Spécifique à la GMR, le schéma d'aménagement souligne la nécessité de réduire l'enfouissement des déchets et d'augmenter la récupération, le recyclage et le compostage.

Concernant le transport, la MRC vise le maintien des conditions de circulation des biens et des personnes sur le réseau routier de la MRC de L'Érable. Pour ce faire, les objectifs fixés sont de viser l'amélioration constante de la qualité du réseau routier et d'assurer un maximum de sécurité pour les différents usagers du réseau.

1.1.3.2 AUTRES DISPOSITIONS RELATIVES AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

Présents sur le territoire de la MRC, on retrouve quelques sites et infrastructures en lien avec la GMR : lieux d'entreposage des résidus verts, lieux de récupération des encombrants (Organisme de Récupération Anti-

²⁹ MRC de l'Érable. (2013). Schéma d'aménagement et de développement révisé.

Pauvreté de l'Érable (ORAPÉ)), des écocentres et un ancien lieu d'enfouissement sanitaire (LES). Telle que définie dans son schéma, la MRC cherche à développer des équipements supralocaux et les terres publiques intramunicipales de la MRC de L'Érable dans l'optique d'offrir à la collectivité des équipements et services de plus en plus attrayants et diversifiés.

On ne retrouve aucun site d'enfouissement actif sur le territoire de la MRC de L'Érable. Le LES de Plessisville a été fermé en 2007. Bien que le site soit la propriété de la Ville de Plessisville, il est localisé dans la Paroisse de Plessisville. Actuellement, le site héberge un écocentre géré par un entrepreneur privé.

On note la présence de déchets industriels dans cet ancien dépotoir (1968 à 1980). Cependant, il ne présente aucun risque pour la santé publique étant donné l'éloignement des secteurs habités et la localisation des prises d'eau potable. Lorsqu'il était en activité, le ministère de l'Environnement l'a classé dans la catégorie III, c'est-à-dire qu'il présente un risque variant de moyen à nul pour la santé publique.

1.2 DÉMOGRAPHIE DU TERRITOIRE

Les données démographiques permettent de connaître la population totale du territoire, ainsi que sa répartition sur celui-ci. Le tableau 6, présent à la fin de la section 1.2, résume les caractéristiques démographiques et socio-économiques de la population de la MRC de L'Érable.

1.2.1 NOTE MÉTHODOLOGIQUE

Bien que la municipalité de Villeroy ne fasse pas partie du territoire de planification pour le PGMR, les données démographiques présentées dans la section suivante incluent la population de cette municipalité. En effet, les données démographiques sont issues du dernier recensement canadien (2016) et la division de recensement de la MRC de L'Érable inclut toutes les villes, municipalités et paroisses la constituant.

1.2.2 POPULATION PERMANENTE ET SAISONNIÈRE

En 2016, la MRC de L'Érable comptait 23 425 habitants répartis dans 11 municipalités, ayant une densité de population de 18,2 habitants par kilomètre carré. On remarque également que la population est concentrée autour de deux pôles d'attraction, soit la Ville de Plessisville et Princeville, avec près de 54 % de la population de la MRC. Le tableau 3 présente la population permanente des municipalités de la MRC de L'Érable.

TABLEAU 3 : POPULATION PERMANENTE DES MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE L'ÉRABLE (2011-2016)³⁰

Municipalité	2011	2016	Variation 2011-2016 (%)
Ville de Plessisville	6 688	6 551	-2,05
Princeville	5 693	6 001	5,41
Paroisse de Plessisville	2 678	2 663	-0,56
Saint-Ferdinand	2 067	2 076	0,44
Lyster	1 628	1 605	-1,41
Laurierville	1 454	1 346	-7,43
Inverness	822	899	9,37
Notre-Dame-de-Lourdes	700	688	-1,71
Sainte-Sophie-d'Halifax	666	612	-8,11
Villerooy	485	457	-5,77
Saint-Pierre-Baptiste	485	527	8,66
Total	23 366	23 425	0,25

1.2.3 POPULATION SAISONNIÈRE

La population saisonnière du territoire influence aussi les quantités de matières résiduelles générées ainsi que les coûts défrayés par les municipalités dans les secteurs récréotouristiques. Sur le territoire, les municipalités de Saint-Ferdinand et de Saint-Pierre-Baptiste sont concernées par ce phénomène en raison de la zone de villégiature en bordure du lac. Cependant, la population saisonnière que l'on retrouve dans les diverses zones de villégiature de la MRC est, en grande partie, déjà résidente d'une municipalité de la MRC de L'Érable. C'est pourquoi la population permanente a été utilisée pour ce présent plan de gestion. Le tableau 4 brosse un portrait de la population permanente, ainsi que du nombre de chalets et de maisons de villégiature se trouvant dans chacune des municipalités de la MRC.

³⁰ Statistique Canada. (2017). Recensement de 2016 : L'Érable. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/prof/details/page.cfm?Lang=F&Geo1=CD&Code1=2432&Geo2=PR&Code2=47&Data=Count&SearchText=L%27Erable&SearchType=Begins&SearchPR=01&B1=All>

TABLEAU 4 : POPULATION PERMANENTE ET SAISONNIÈRE

Municipalité	Population permanente (2016) ³¹	Nombre de chalets / maison de villégiature (2021) ³²
Ville de Plessisville	6 551	0
Princeville	6 001	73
Paroisse de Plessisville	2 663	42
Saint-Ferdinand	2 076	211
Lyster	1 605	66
Laurierville	1 346	27
Inverness	899	160
Notre-Dame-de-Lourdes	688	33
Sainte-Sophie-d'Halifax	612	20
Saint-Pierre-Baptiste	457	107
Villeroy	527	13
Total	23 425	752

1.2.4 LES GROUPES D'ÂGE³³

Les données du recensement de 2016 concernant les groupes d'âge font clairement ressortir le fait que la MRC de L'Érable est une région dont la population est vieillissante. Près du quart de la population (22,2 %) est âgé de 65 ans et plus et la cohorte des 25 à 44 ans est importante (21,4 %).³⁴

Les jeunes familles ont davantage choisi les municipalités de Saint-Pierre-Baptiste, Sainte-Sophie-d'Halifax, Paroisse de Plessisville et Princeville comme lieu de résidence. Ces municipalités comptent une plus grande proportion d'enfants et de jeunes adolescents (0 - 14 ans). Par conséquent, les parents de 25 - 44 ans sont également plus nombreux à Saint-Pierre-Baptiste, Paroisse de Plessisville et Princeville qu'ailleurs dans la MRC, particulièrement à Princeville.³⁵

D'autre part, les municipalités de Laurierville, Princeville et Inverness présentent les plus importantes proportions de familles composées d'adolescents et de jeunes adultes (15 - 24 ans) alors que c'est à Notre-Dame-de-Lourdes et Sainte-Sophie-d'Halifax qu'on relève les plus fortes proportions d'adultes âgés de 45 à 54 ans. On retrouve les plus grandes proportions de personnes âgées de 55 et plus à Saint-Ferdinand et dans la Ville de Plessisville.³⁶

1.2.5 LES MÉNAGES

³¹ Statistique Canada. (2017). Recensement de 2016 : L'Érable. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/prof/details/page.cfm?Lang=F&Geo1=CD&Code1=2432&Geo2=PR&Code2=47&Data=Count&SearchText=L%27Erable&SearchType=Begins&SearchPR=01&B1=All>

³² Service d'évaluation de la MRC de l'Érable (Nathalie Ferland directrice du service d'évaluation). (2021). Sommaires rôles nombre de portes [Document interne, fichier Word].

³³ Statistique Canada. (2017). Recensement de 2016 : L'Érable. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/prof/details/page.cfm?Lang=F&Geo1=CD&Code1=2432&Geo2=PR&Code2=47&Data=Count&SearchText=L%27Erable&SearchType=Begins&SearchPR=01&B1=All>

³⁴ Ibid.

³⁵ Ibid.

³⁶ Ibid.

En 2016, la MRC de L'Érable comptait 10 270 ménages, une augmentation de 2,73 % depuis 2011. Cette croissance est moins importante que celle enregistrée entre 2011 et 2006, soit 3,85 %. D'autre part, le nombre moyen de personnes par ménage s'établissait à 2,2 en 2016. En 2011, il était à 2,3 personnes par ménage.³⁷

1.2.5.1 LE REVENU MOYEN DES MÉNAGES

Au recensement de 2016, le revenu moyen des ménages de la MRC se chiffrait à 60 608 \$. Les ménages disposant de 60 000 \$ et plus représentaient 41,1 % de l'ensemble. On compte également un nombre important de ménages qui dispose d'un revenu variant entre 40 000 \$ et 60 000 \$, soit 21,4 %. Les ménages à faibles revenus (moins de 20 000 \$) sont également nombreux, soit 10,7 %.³⁸

1.2.5.2 LE NIVEAU DE SCOLARITÉ ATTEINT

En 2016, 29,2 % de la population de la MRC n'avait pas terminé des études secondaires, alors que 15,8 % de la population avait fait des études de niveau collégial et que près de 6,7 % détenaient un diplôme d'études universitaire. La proportion de personnes détenant un certificat d'une école de métiers atteignait 25,5 %.³⁹

1.2.6 PROJECTIONS DÉMOGRAPHIQUES

Les données sur les projections démographiques (voir tableau 5) permettent de connaître l'évolution éventuelle de la population, ce qui est étroitement lié avec l'augmentation ou la réduction de la production de matières résiduelles.⁴⁰

Dans les différentes municipalités de la MRC de L'Érable, la décroissance de la population prévue jusqu'en 2041 est de -0,9 %. L'Institut de la Statistique du Québec (ISQ) s'attend donc à une décroissance de la population de la MRC, passant de 23 500 habitants en 2016 à 23 300 en 2041. Cette décroissance n'aura aucun impact significatif sur les quantités de matières résiduelles produites sur le territoire⁴¹.

³⁷ Ibid.

³⁸ Ibid.

³⁹ Ibid.

⁴⁰ Institut de la statistique du Québec. (2019). *Population projetée des MRC du Québec, scénario Référence (A), 2016-2041*. <https://statistique.quebec.ca/fr/produit/tableau/population-projetee-des-mrc-du-quebec-scenario-reference-a>

⁴¹ Ibid.

TABLEAU 5 : PROJECTIONS DÉMOGRAPHIQUES⁴²

Municipalités	2016	2021	2026	2031	2036	2041	Variation 2016-2041
MRC de L'Érable	23 500	23 500	23 500	23 500	23 400	23 300	-0,9
Centre-du-Québec	243 400	251 400	257 000	261 100	264 000	266 100	9,4
Province de Québec	243 400	251 400	257 000	261 100	264 000	266 100	9,4

Projet

⁴² Ibid

TABLEAU 6 : FICHE DESCRIPTIVE DES CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUE ET SOCIO-ÉCONOMIQUE⁴³

MRC de L'Érable
Profil de la population

Caractéristiques démographiques

Population										
1991	1996	2001	2006	2011	2016	1991-1996	1996-2001	2001-2006	2006-2011	2011-2016
24 680	24 684	24 021	23 158	23 366	23 425	0,01%	-2,70%	-3,59%	0,90%	0,30%
Poids démographique au sein de la région Centre-du-Québec (%)										
11,9	11,5	11	9,93	9,98	9,66	1,5	-4,55	-10,74	0,45	-3,21

Population (2016)					
0-14 ans	15-24 ans	25-44 ans	45-54 ans	55-64 ans	65 ans et plus
3 870	2 455	4 990	3 140	3 760	5 200
16,50%	10,50%	21,40%	13,40%	16,10%	22,20%

Ménages										
1991	1996	2001	2006	2011	2016	1991-1996	1996-2001	2001-2006	2006-2011	2011-2016
8 430	8 890	9 285	9 605	9 990	10 270	5,50%	4,40%	3,33%	3,85%	2,80%

⁴³ Statistique Canada. Recensements 1991, 1996, 2001, 2006, 2011 et 2016 : Ensembles de données du recensement. <https://www12.statcan.gc.ca/datasets/index-fra.cfm?Temporal=1991>

Nombre de personnes par ménage										
2,8	2,6	2,5	2,3	2,3	2,2	-0,20%	-0,10%	-8,70%	0,00%	-4,35%

Caractéristiques socio-économiques

Revenu moyen des ménages (2016)				
0 à 20 000 \$	20 000 à 39 999 \$	40 000 à 59 999 \$	60 000 \$ et +	Revenu moyen
1 100	2 750	2 205	4 220	60 608 \$
10,70%	26,80%	21,40%	41,10%	-

Niveau de scolarité atteint (2016)					
Aucun certificat, diplôme ou grade	Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent	École des métiers	Études postsecondaires non-universitaires	Études universitaires sans grade	Études universitaires avec grade
5 515	3 945	4 810	2 985	365	1 265
29,20%	20,90%	25,50%	15,80%	1,90%	6,70%

Langue parlée à la maison (2016)		
Français	Anglais	Autre langue
22 850	80	95
98,80%	0,30%	0,40%

Secteurs d'activité (2011)⁴⁴

⁴⁴ Institut de la statistique du Québec. (2019). *Population projetée des MRC du Québec, scénario Référence (A), 2016-2041*. <https://statistique.quebec.ca/fr/produit/tableau/population-projetee-des-mrc-du-quebec-scenario-reference-a>

Primaire	Secondaire	Tertiaire
1 250	3 545	5 940
12%	33%	55%

Lieu habituel de travail (2016) ⁴⁵			
Dans la municipalité de résidence	Dans une autre municipalité de la MRC	À l'extérieur de la MRC	Total
3 485	2 770	3 075	9340
37,30%	29,70%	32,90%	100%

⁴⁵ Statistique Canada. (2017). Recensement de 2016 : L'Érable. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/prof/details/page.cfm?Lang=F&Geo1=CD&Code1=2432&Geo2=PR&Code2=47&Data=Count&SearchText=L%27Erable&SearchType=Begins&SearchPR=01&B1=All>

1.3 ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

L'activité économique est divisée en trois secteurs: secteur primaire, secteur secondaire et secteur tertiaire. Les activités primaires et manufacturières constituent une part importante de l'activité économique de la MRC. On retrouvait 1 250 emplois dans le secteur primaire en 2011 ainsi que 3 525 emplois pour le secteur secondaire. Quant à lui, le secteur tertiaire regroupait, au total, 5 655 emplois.⁴⁶

TABLEAU 7 : RÉPARTITION DE L'EMPLOI SELON CERTAINS REGROUPEMENTS INDUSTRIELS, MRC DE L'ÉRABLE (2011)⁴⁷

Secteurs	Nombre d'emplois	Part de l'emploi total (%)
Ensemble des industries	10 430	100
Primaire	1 250	12
Secondaire	3 525	34
Tertiaire	5 655	54
Services à la consommation	2 865	27
Services à la production	915	9
Services gouvernementaux et parapublics	1 875	18

L'agriculture et l'agroalimentaire sont des secteurs d'activité majeurs et d'importance vitale pour notre MRC considérant le nombre d'emplois directs et indirects, mais également considérant l'occupation du territoire et la structure sociale de la MRC⁴⁸. La culture de la canneberge est depuis quelques années le principal moteur économique du secteur Villeroy/Notre-Dame-de-Lourdes, ce qui a permis à ces municipalités de ralentir leur décroissance démographique. En 2021, 29 entreprises (21 en 2007) cultivaient 1 192,6 ha de canneberges, réparties entre les municipalités de Notre-Dame-de-Lourdes (594 ha), Villeroy, Princeville (280 ha), Laurierville et Lyster⁴⁹. Il est à noter que la production biologique de canneberges se réalise sur plus de 25 % des superficies en culture.⁵⁰ L'acériculture est omniprésente dans les Appalaches (Inverness, Saint-Ferdinand, Saint-Pierre-Baptiste et Sainte-Sophie-d'Halifax) au point où la MRC est la plus densément occupée par des producteurs acéricoles au Québec et où la densité d'entailles au km² est également la plus élevée, malgré la petitesse des érablières. En 2021, le territoire de la MRC de L'Érable comptait 401 producteurs acéricoles qui exploitaient 10

⁴⁶ Emploi-Québec Centre-du-Québec. (2015). *Atlas emploi Centre-du-Québec*. https://www.emploi.quebec.gouv.qc.ca/uploads/tx_fceqpubform/17_atlas-emploi.pdf

⁴⁷ Ibid.

⁴⁸ La majorité des données utilisée dans la section 1.3 proviennent de l'analyse des Fiche d'enregistrement de l'exploitation agricole du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. Bien que ces données dressent un portrait représentatif de la situation du secteur agricole de la MRC de l'Érable, il est important de noter que lorsqu'il y a moins de 4 exploitants dans la ville, les données demeurent confidentielles.

⁴⁹ MAPAQ. (2021). Fiche d'enregistrement de l'exploitation agricole. [Document interne, fichier Excel]

⁵⁰ Ibid.

756,26 ha d'érablières comportant environ 2,1 millions d'entailles.⁵¹ Le tableau 9, présenté à la fin de la section 1.3, présente le nombre de fermes acéricoles et le nombre d'entailles par municipalité de la MRC. Les grandes cultures et les élevages de bovins laitiers, de boucherie, de veaux et de porcs caractérisent également et fortement les municipalités du centre : Laurierville, Lyster, Paroisse de Plessisville et Princeville ainsi que la municipalité d'Inverness, ce qui permet à la MRC de rayonner à l'échelle provinciale en ce qui a trait à ces divers élevages⁵². De nombreuses industries de transformation agricoles, dont plusieurs d'envergure nationale et internationale, sont également présentes, dont une majorité est située à Plessisville et à Princeville.⁵³ Le tableau 8 présente le nombre de fermes et le nombre d'agriculteurs que l'on retrouve au sein des municipalités, villes et paroisses de la MRC de l'Érable.

TABLEAU 8 : NOMBRE DE FERMES ET D'EXPLOITANTS AGRICOLES PAR MUNICIPALITÉ, MRC DE L'ÉRABLE (2016)⁵⁴

Municipalité	Nombre de fermes	Nombre d'agriculteurs
Inverness	101	150
Saint-Ferdinand	87	125
Paroisse de Plessisville	92	125
Princeville	106	160
Sainte-Sophie-d'Halifax	84	120
Laurierville	57	85
Saint-Pierre-Baptiste	80	120
Lyster	48	75
Notre-Dame-de-Lourdes	20	25
Villeroy	17	20
MRC de L'Érable	672	980

⁵¹ Ibid.

⁵² Ibid.

⁵³ Emploi Québec. (s. d.). Recherche d'entreprises—IMT.
http://imt.emploiquebec.net/mtg/inter/noncache/contenu/asp/ice621_rechrentp_01.asp?lang=FRAN&Porte=4

⁵⁴ Statistique Canada. (2016). *Tableau 32-10-0440-01 -Nombre total de fermes et d'exploitants agricoles*.
<https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/cv.action?pid=3210044001>

Les activités forestières, à l'origine de la colonisation, sont toujours importantes dans la MRC. La superficie boisée du territoire est plus importante aujourd'hui qu'il y a 50 ans et la proportion du territoire boisé, environ 60%,⁵⁵ est une des plus fortes parmi les MRC situées en totalité ou en partie dans la plaine du Saint-Laurent. La culture « forestière » est bien ancrée dans une bonne proportion de la population. Bien que de moindre impact que l'agriculture, ce secteur d'activité contribue à plusieurs centaines d'emplois directs ou indirects dans la MRC, ce qui comprend les ouvriers sylvicoles, les nombreuses entreprises d'opérations forestières et les scieries. Plusieurs entreprises oeuvrent à l'intérieur et à l'extérieur du territoire. La forêt et l'agriculture représentent ainsi 1335 des 11 540 emplois de la MRC de L'Érable, soit près de 12 %.⁵⁶

L'industrie manufacturière est également un fleuron régional. Les villes de Plessisville, Princeville et dans une moindre mesure Laurierville et Lyster ont une forte proportion de travailleurs dont l'emploi est issu ou dépend de cette industrie.

La région se distingue régulièrement parmi les MRC québécoises dont l'entrepreneuriat est le plus élevé. De très nombreuses petites entreprises manufacturières et petites industries sont notamment implantées dans la Ville de Plessisville et à Princeville, ce qui contribue à assurer le dynamisme régional.

Le développement de la MRC de L'Érable a bénéficié grandement du réseau ferroviaire maintenant presque absent du territoire. Le contexte du transport par camion contribue désormais au développement du territoire grâce aux axes routiers d'importance tels que l'autoroute Jean-Lesage et les routes 116 et 165. Ces voies de circulation constituent des ponts importants entre les régions et certains pôles attractifs (Drummondville, Thetford Mines, Victoriaville ainsi que Québec, Trois-Rivières et Montréal en forte proportion). Les entreprises manufacturières bénéficient grandement de ces avantages liés au facteur de localisation industrielle.

De par la diversité de ses sols, de ses reliefs, de ses caractéristiques hydriques et des autres composantes physiographiques, le territoire de la MRC de L'Érable offre une diversité agricole représentative de l'ensemble québécois : élevages laitiers, porcins ou de bovins, cultures du maïs, de l'orge, de la luzerne, du foin, de la pomme, de la pomme de terre, de la canneberge, la serriculture et acériculture. Les productions plus « traditionnelles » sont bien présentes, mais font place aux productions spécialisées dans certaines sous-régions selon les caractéristiques du milieu.

⁵⁵ Blais, A., Lagueux, M., & Messier, A. (2021). *Portrait de la MRC de L'Érable, contexte environnemental*. (Plan régional des milieux humides, hydriques et naturels de la MRC de L'Érable). Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec [CRECQ] https://crecq.qc.ca/wp-content/uploads/2021/02/Chap3_Environnement_ER.pdf

⁵⁶ Emploi Québec Centre-du-Québec. (2014). Faits saillants sur le marché du travail au Centre-du-Québec : Secteurs d'activité des personnes en emploi. https://www.emploi.quebec.gouv.qc.ca/fileadmin/fichiers/pdf/Regions/Centre-du-Quebec/17_imt_faits-saillants-Secteur-activite_2014.pdf

TABEAU 9 : NOMBRE DE FERMES ET NOMBRE D'ENTAILLES PAR MUNICIPALITÉ, MRC DE L'ÉRABLE (2021)⁵⁷

Municipalité	Nombre de producteurs	Nombres d'entailles	Entailles/ producteur	Répartition dans la MRC (%)	Nombre ha (2007)	Nombre ha (2021)	2007/2021 (%)
Inverness	99	583 752	5 896	27,91	1 709	2 696	57,75
Saint-Pierre-Baptiste	63	370 613	5 883	17,72	1 238	1 948	57,35
Paroisse de Plessisville	61	179 953	2 950	8,6	1 137	1 151	1,23
Saint-Ferdinand	79	415 789	5 263	19,88	1 284	1 991	55,06
Sainte-Sophie-d'Halifax	65	286 796	4 412	13,71	924	1 447	56,6
Laurierville	27	92 310	3 419	4,41	350	516	47,43
Princeville	24	116 575	4 857	5,57	378	604	59,79
Lyster	14	33 937	2 424	1,62	88	201	128,41
Notre-Dame-de-Lourdes	7	11 650	1 664	0,56	8	56	600
MRC Érable	401	2 091 375	4 764	100	8 366	10 610	26,82

⁵⁷ MAPAQ. (2021). Fiche d'enregistrement de l'exploitation agricole. [Document interne, fichier Excel]

2. LA GESTION ACTUELLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DANS LA MRC DE L'ÉRABLE

Cette section présente la gestion actuelle des matières résiduelles dans la MRC de L'Érable.

2.1 L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU TERRITOIRE

Les collectes sont sous la responsabilité des municipalités puisqu'il n'y a aucune délégation de compétence à la MRC de L'Érable. Le tableau 10 présente le nombre de portes et de chalets par municipalités. Afin d'avoir des données plus actuelles que ceux du dernier recensement canadien (2016) tel que présenté dans la section 1, ce sont les chiffres du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) qui seront utilisés dans les sections suivantes, notamment en ce qui a trait à la population.

TABLEAU 10 : MUNICIPALITÉS COUVERTES PAR LE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR)

Municipalité	Population ⁵⁸	Portes ⁵⁹	Chalets ⁶⁰
Ville de Plessisville	6 567	2 184	0
Princeville	6 201	2 243	73
Paroisse de Plessisville	2 625	1 077	42
Saint-Ferdinand	2 078	1 187	211
Lyster	1 603	757	66
Laurierville	1 327	571	27
Inverness	928	546	160
Notre-Dame-de-Lourdes	728	364	33
Sainte-Sophie-d'Halifax	640	232	20
Saint-Pierre-Baptiste	514	320	107

2.2 RÈGLEMENTATION MUNICIPALE

Neuf municipalités ont adopté un règlement encadrant partiellement ou totalement la GMR sur leur territoire. Les règlements visent en grande partie à encadrer les collectes municipales en spécifiant le format du bac, les heures où l'on peut placer le bac en bordure de route, le montant de la taxe pour la cueillette et les matières visées. Les règlements qui sont présentés dans le tableau 11 se retrouvent à l'annexe 4.

⁵⁸ Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques [MELCC]. (2019a). Données d'élimination par municipalité. <https://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/donnees-elimination/Tonnages-2018-municipalites.pdf>

⁵⁹ Service d'évaluation de la MRC de l'Érable (Nathalie Ferland directrice du service d'évaluation). (2021). Sommaires rôles nombre de portes [Document interne, fichier Word].

⁶⁰ Ibid.

TABLEAU 11 : RÉGLEMENTATION MUNICIPALE⁶¹

Municipalité	Numéro et titre du règlement
Paroisse de Plessisville	1996-442 : Règlement relatif aux déchets solides, aux déchets solides volumineux et à la récupération
	2015 583-15 : Règlement concernant le mesurage de l'épaisseur de l'écume et des boues ainsi que la vidange des fosses septiques
Saint-Ferdinand	2004-46 : Règlement relatif aux déchets solides, aux déchets solides volumineux et à la récupération
	2007-67 : Règlement amendant le règlement no 2004-46 relatif aux déchets solides, aux déchets solides volumineux et à la récupération
	2010-106 : Règlement concernant la gestion des fosses septiques
Laurierville	1993-247 : Règlement relatif aux déchets solides, aux déchets solides volumineux et à la récupération
	1996-264 : Règlement amendant les articles 1, 4, 6, 11 et 12 du règlement numéro 247, relatif aux déchets solides, aux déchets solides volumineux et à la récupération
Ville de Plessisville	2006-1471-1537 : Règlement 1471 modifiant le règlement no 1393 relatif à l'enlèvement des déchets solides et des matières recyclables Règlement 1537 modifiant le règlement 1471 « modifiant le règlement no 1393 relatif à l'enlèvement des déchets solides et des matières recyclables »
	2015-1642 : Règlement relatif à l'égout
	2011-1553 : Règlement relatif à la récupération des résidus verts
	2006-119 : Règlement concernant la gestion des matières résiduelles
Princeville	2006-119 : Règlement concernant la gestion des matières résiduelles
Lyster	N.A.
Inverness	1996-151 : Règlement ayant pour objet de régler relatif aux déchets solides, aux déchets solides volumineux et à la récupération soit adoptée
Notre-Dame-de-Lourdes	1996-177 : Règlement relatif aux déchets solides, aux déchets solides volumineux et à la récupération
Sainte-Sophie-d'Halifax	2016-26 : Règlement concernant la récupération du plastique d'ensilage
Saint-Pierre-Baptiste	1994-141-A : Règlement relatif aux déchets solides, aux déchets solides volumineux et à la récupération

2.3 ENTENTES INTERMUNICIPALES

Il n'y a aucune entente intermunicipale en cours. Il y a déjà eu par le passé une entente entre la municipalité de Villeroy et la MRC de Lotbinière. Dorénavant, la municipalité de Villeroy a choisi de se retirer volontairement du PGMR de la MRC de L'Érable afin d'être couverte par celui de la MRC de Lotbinière. Partageant déjà une part considérable de la gestion de ses matières résiduelles avec cette dernière, cette procédure est à l'avantage de Villeroy.

⁶¹ MRC de l'Érable. (2021g). Questionnaire aux municipalités en vue de la révision du Plan de la gestion des matières résiduelles [Document interne, fichier word].

2.4 INVENTAIRE DES COLLECTES

Plusieurs types de collecte municipale et spécialisée des matières résiduelles sont mis en œuvre sur l'ensemble du territoire de la MRC de L'Érable.

2.4.1 COLLECTE DE DÉCHETS

Toutes les municipalités ont des collectes de déchets en alternance aux deux semaines durant toute l'année. Les collectes sont effectuées par des entrepreneurs privés et le coût global (2 ans) de la collecte, du transport et de l'élimination des déchets pour le secteur municipal s'élève à 3 032 072,68 \$. De plus, les petites industries, les commerces et les institutions (ICI) sont inclus dans les contrats municipaux de collecte pour un volume de base d'au maximum 360 litres (un bac roulant). Les gros ICI doivent signer un contrat avec un entrepreneur afin qu'il collecte leurs déchets. Puisque l'on ne retrouve aucun site d'enfouissement dans la MRC de L'Érable, les déchets sont acheminés vers deux lieux d'enfouissement technique (LET) situés en dehors de notre MRC: LET de Saint-Rosaire (MRC d'Arthabaska), Site d'enfouissement de Champlain (MRC des Chenaux).

LET de Saint-Rosaire

318 Chemin de la Grande Ligne, Saint-Rosaire

La capacité totale du LET de Saint-Rosaire est de 5 495 075 m³. Situé dans la MRC d'Arthabaska, ce LET est la propriété de Gesterra. À ce jour, 1 286 730 m³ de déchets y ont été enfouis et le volume annuel enfoui est estimé à 150 000 tonnes (142 000 m³)⁶². La capacité résiduelle est évaluée à 39,4 ans « basé sur un volume d'enfouissement environ équivalent à l'année 2020 où 118 317 m³ de matières ont été enfouis. »⁶³

Site d'enfouissement de Champlain

295, Route Sainte-Marie, Champlain (Québec) G0X 1C0

Ce LET est situé dans la MRC des Chenaux. Ce dernier est la propriété de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie. La capacité totale du LET est de 600 000 tonnes, pour une capacité annuelle de 100 000 tonnes. La date de fermeture prévue du site est pour 2024.

Services Sanitaires Denis Fortier (Centre de transbordement)

3878, boul. Frontenac E., Thetford Mines (Québec) G6H 4G2

Les Services Sanitaires Denis Fortier sont propriétaire du site qui est localisé dans la MRC des Appalaches. Le volume annuel transbordé y est estimé à 40 000 tonnes.

Le tableau 12 expose l'état de la situation pour la collecte des déchets dans la MRC de L'Érable.

⁶² Gesterra. (2021b). Services de traitement des matières résiduelles. <https://www.gesterra.ca/entreprises-et-organismes/services-entreprise-et-organisme/traitement-des-dechets-pour-entreprises-et-organismes>

⁶³ F. Medina, Conseillère en GMR de Gesterra, correspondance par courriel, 17 mai 2021.

TABEAU 12 : CONTRATS DE COLLECTE, TRANSPORT ET ÉLIMINATION DES DÉCHETS⁶⁴

Municipalité	Échéance du contrat	Fréquence des collectes	Nombre d'unités		Lieu d'élimination	Coûts totaux (\$) ⁶⁵	Entrepreneur : collecte et transport
			Permanentes	Chalets			
Ville de Plessisville	31-12-2022	2 semaines	2184	0	LET de Saint-Rosaire	700 683,42	Gaudreau Environnement
Princeville	31-12-2022	2 semaines	2243	73	LET de Saint-Rosaire	683 340,0	Gaudreau Environnement
Saint-Ferdinand	31-12-2022	2 semaines	1 187	211	Site d'enfouissement de Champlain	390 340,58	Services Sanitaires Denis Fortier
Paroisse de Plessisville	31-12-2022	2 semaines	1077	42	LET de Saint-Rosaire	327 959,63	Gaudreau Environnement
Lyster	31-12-2022	2 semaines	757	66	LET de Saint-Rosaire	213 588,0	Gaudreau Environnement
Laurierville	31-12-2022	2 semaines	571	27	LET de Saint-Rosaire	191 550,24	Gaudreau Environnement
Inverness	31-12-2022	2 semaines	546	160	LET de Saint-Rosaire	174 238,29	Gaudreau Environnement
Notre-Dame-de-Lourdes	31-12-2022	2 semaines	364	33	LET de Saint-Rosaire	101 729,22	Gaudreau Environnement
Sainte-Sophie-d'Halifax	31-12-2022	2 semaines	232	20	LET de Saint-Rosaire	112 355,46	Gaudreau Environnement
Saint-Pierre-Baptiste	31-12-2022	2 semaines	320	107	Site d'enfouissement de Champlain	136 287,84	Services Sanitaires Denis Fortier
Total			9481	739		3 032 072,68	

2.4.2 COLLECTE SÉLECTIVE DES MATIÈRES RECYCLABLES

Toutes les municipalités offrent le service de collecte sélective des matières recyclables porte-à-porte aux deux semaines par l'entremise de bacs roulants de 360 litres. La collecte municipale dessert également les petits ICI. Les entreprises plus importantes doivent alors conclure un contrat de collecte avec les entrepreneurs privés pour les matières recyclables. Le coût de la collecte sélective pour le territoire de la MRC de L'Érable s'élève à 2 267 762,34 \$ pour 2 ans. Les matières récoltées par cette collecte sont traitées dans deux centres de tri que l'on retrouve à l'extérieur à la MRC de L'Érable: le centre de tri de Gesterra à Victoriaville (MRC d'Arthabaska) et le centre de tri de Récupération Frontenac à Thetford Mines (MRC des Appalaches).

⁶⁴ MRC de l'Érable. (2021c). Contrat de Princeville avec Gaudreau environnement [Document interne, fichier PDF]; MRC de l'Érable. (2021h). Résultats 2020_2021_2022 [Document interne, fichier Excel].

⁶⁵ Les taxes sont exclues de ces montants.

Centre de tri de Gesterra à Victoriaville

350, rue de la Bulstrode, Victoriaville

Situé à Victoriaville, le centre de tri de Gesterra a été construit en 1995. Sa capacité totale est de 25 000 tonnes. Il reçoit annuellement près de 25 000 tonnes de matières recyclables. Il est ainsi généralement utilisé à sa pleine capacité.⁶⁶ Ils acceptent le papier et le carton, le verre, le métal, l'aluminium ainsi que tous les types de plastique à l'exception du plastique de catégorie 6,⁶⁷. Le taux de rejet y est évalué à 6,5%⁶⁸.

Récupération Frontenac

217 Monfette O, Thetford Mines

Situé à Thetford Mines, le centre de tri de Récupération Frontenac trie les matières résiduelles de neuf municipalités de notre MRC. Un important plan de modernisation a eu lieu en 2012 afin d'automatiser les opérations. La capacité du centre est de 30 000 tonnes⁶⁹. En 2020, il a traité 28 736 tonnes métriques de matière récupérables⁷⁰. Il récupère le verre, les papiers et cartons, le métal et l'aluminium et tous les plastiques sauf celui de catégorie 6⁷¹. Le taux de rejet est évalué à 11,97%⁷².

S'il y avait des besoins supplémentaires pour acheminer nos matières recyclables vers un nouveau centre de tri, notre position avantageuse au Centre-du-Québec offre la possibilité de signer de nouveaux contrats de traitement pour les matières récupérables avec les centres de tri suivant:

Centre de tri de Récupération Centre-du-Québec (Drummondville)

Capacité : 60 000 tonnes/an⁷³

Utilisation actuelle : 35 000 tonnes/an⁷⁴

Centre de tri VIA (Lévis)

Capacité : 50 000 tonnes/an⁷⁵

Utilisation actuelle : 50 000 tonnes/an⁷⁶

⁶⁶ F. Medina, Conseillère en GMR de Gesterra, correspondance par courriel, 18 mai 2021.

⁶⁷ Gesterra. (s.d.). Gestrio, Mieux gérer les matières résiduelles dans la MRC d'Arthabaska. <https://www.gestrio.ca>

⁶⁸ F. Medina, Conseillère en GMR de Gesterra, correspondance par courriel, 18 mai 2021.

⁶⁹ MRC de l'Érable. (2021c). Contrat de Princeville avec Gaudreau environnement [Document interne, fichier PDF]; MRC de l'Érable. (2021h). Résultats 2020_2021_2022 [Document interne, fichier Excel].

⁷⁰ F. Lehoux, Adjointe administrative chez Récupération Frontenac, conversation téléphonique, 26 mai 2021.

⁷¹ Récupération Frontenac (s.d.). Les matières recyclables. <http://www.recuperationfrontenac.com/je-recupere-efficacement/les-matieres-recyclables/>

⁷² F. Lehoux, Adjointe administrative chez Récupération Frontenac, conversation téléphonique, 26 mai 2021.

⁷³ N. Doyon, Directrice du développement Récupér Action centre-du-Québec, correspondance par courriel, 20 mai 2021.

⁷⁴ Récupération Centre-du-Québec. (2021). Centre de tri. <https://www.recuperaction.ca/centre-de-tri/>

⁷⁵ G. Chabotte, Directeur d'usine du centre de tri de Lévis, conversation téléphonique, 19 mai 2021.

⁷⁶ Ibid.

Le tableau 13 expose l'état de la situation pour la collecte des matières recyclables dans la MRC de L'Érable.

TABLEAU 13 : CONTRATS DE COLLECTE SÉLECTIVE DES MATIÈRES RECYCLABLES⁷⁷

Municipalité	Échéance du contrat	Fréquence des collectes	Nombre d'unités		Lieu de traitement	Coûts totaux (\$)	Entrepreneur : collecte et transport
			Permanentes	Chalets			
Ville de Plessisville	31-12-2022	2 semaines	2184	0	Récupération Frontenac (Thetford Mines)	499 801,48	Services Sanitaires Denis Fortier
Princeville	31-12-2022	2 semaines	2243	73	Gesterra (Victoriaville)	594 216,0	Gaudreau Environnement
Saint-Ferdinand	31-12-2022	2 semaines	1 187	211	Récupération Frontenac (Thetford Mines)	221 768,0	Services Sanitaires Denis Fortier
Paroisse de Plessisville	31-12-2022	2 semaines	1077	42	Gesterra (Victoriaville)	280 167,32	Gaudreau Environnement
Lyster	31-12-2022	2 semaines	757	66	Gesterra (Victoriaville)	156 020,92	Gaudreau Environnement
Laurierville	31-12-2022	2 semaines	571	27	Gesterra (Victoriaville)	144 636,84	Gaudreau Environnement
Inverness	31-12-2022	2 semaines	546	160	Récupération Frontenac (Thetford Mines)	107 595,54	Services Sanitaires Denis Fortier
Notre-Dame-de-Lourdes	31-12-2022	2 semaines	364	33	Récupération Frontenac (Thetford Mines)	87 045,6	Services Sanitaires Denis Fortier
Sainte-Sophie-d'Halifax	31-12-2022	2 semaines	232	20	Gesterra (Victoriaville)	90 241,02	Gaudreau Environnement
Saint-Pierre-Baptiste	31-12-2022	2 semaines	320	107	Récupération Frontenac (Thetford Mines)	86 269,62	Services Sanitaires Denis Fortier
Total			9481	739		2 267 762,34	

⁷⁷ MRC de l'Érable. (2021c). Contrat de Princeville avec Gaudreau environnement [Document interne, fichier PDF]; MRC de l'Érable. (2021h). Résultats 2020_2021_2022 [Document interne, fichier Excel].

2.4.3 COLLECTE DU PLASTIQUE AGRICOLE

La MRC est une forte consommatrice de plastique d'ensilage. Afin de remédier à cette situation, en 2016, cette dernière a apporté un soutien aux municipalités vers l'implantation d'une collecte adaptée à ces plastiques. En début d'année 2017, une fiche d'information présentant les types de plastique agricole pouvant être recyclé a été distribuée à l'ensemble des cultivateurs du territoire. Cette fiche informationnelle a été rendue possible grâce aux recherches effectuées par le Centre d'Innovation Social en Agriculture (CISA) et à la collaboration des entrepreneurs en récupération du territoire (Gaudreau Environnement et Services Sanitaires Denis Fortier). Au courant de l'été, un travail a été effectué avec la Paroisse de Plessisville et la ville de Princeville pour rendre obligatoire le recyclage des plastiques agricoles sur leur territoire respectif. Le tout s'est concrétisé au mois de novembre 2017 avec la première collecte des plastiques par conteneur, dédié à la collecte de ce plastique, directement chez les producteurs agricoles. Ainsi, depuis l'automne 2017, toutes les municipalités de la MRC de L'Érable récupèrent une multitude de plastiques utilisés quotidiennement en agriculture (à l'exception de la Ville de Plessisville qui n'est pas un secteur agricole). Ainsi, l'ensemble des municipalités participantes ont choisi de placer des conteneurs de deux ou quatre verges à des endroits stratégiques, soit chez l'agriculteur. Pour sa part, la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes a choisi de fournir un seul conteneur au centre du village, soit au garage municipal, du fait qu'il y a peu d'agriculteurs sur leur territoire.⁷⁸

Le tableau 14 met en lumière les différentes modalités reliées à la collecte du plastique agricole.

⁷⁸ Municipalité régionale de comté [MRC] de l'Érable. (2021b). Bilans d'avancement des actions du PGMR 2016 à 2020 [Documents internes, fichiers Word].

TABLEAU 14 : COLLECTE DU PLASTIQUE AGRICOLE⁷⁹

Municipalité	Présence de la collecte	Type de collecte	Entité responsable	Quantité (tonnes)	Coût (\$)
Inverness	Oui	Par conteneur	Services Sanitaires Denis Fortier	43,78	24 800,11
Laurierville	Oui	Par conteneur	Services Sanitaires Denis Fortier	30,05	17 065,45
Notre-Dame-de-Lourdes	Oui	Par conteneur (Seulement un conteneur au garage municipal)	Gaudreau Environnement	1,69	1 891,39
Lyster	Oui	Par conteneur	Services Sanitaires Denis Fortier	29,17	21 844,65
Paroisse de Plessisville	Oui	Par conteneur	Gaudreau Environnement	29,15	12 318,51
Princeville	Oui	Par conteneur	Gaudreau Environnement	53,1	34 624,72
Saint-Ferdinand	Oui	Par conteneur	Services Sanitaires Denis Fortier	35,14	12 181,89
Sainte-Sophie d'Halifax	Oui	Par conteneur	Gaudreau Environnement	22,98	15 567,05
Saint-Pierre Baptiste	Oui	Par conteneur	Services Sanitaires Denis Fortier	21,16	12 341,26
Ville de Plessisville	N.A. (aucune production agricole)	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.
Total				266,22	112 874,46

⁷⁹ MRC de l'Érable. (2021g). Questionnaire aux municipalités en vue de la révision du Plan de la gestion des matières résiduelles [Document interne, fichier Word]; MRC de l'Érable. (2021i). Statistiques plastiques agricoles compilées [Document interne, fichier Excel]; MRC de l'Érable. (2021d). Contrats municipalités collectes de plastique agricole 2020 [Document interne, fichier Word]; Service d'évaluation de la MRC de l'Érable (Nathalie Ferland directrice du service d'évaluation). (2021). Sommaires rôles nombre de portes [Document interne, fichier Word].

2.4.4 COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES

Peu d'initiatives ont été mises en place sur le territoire quant à la collecte des résidus organiques d'origine alimentaire. Bien qu'un programme de composteurs domestiques ait été mis en place en 2008, il n'existe aucune collecte porte-à-porte spécifique aux résidus organiques. Cependant, de 2017 à 2019 la MRC de L'Érable a entrepris un projet pilote de tri mécano biologique des déchets en collaboration avec le CRIQ (Centre de recherche industrielle du Québec), l'entreprise Gazon Savard et 4 partenaires municipaux (MRC de L'Islet, MRC de Bellechasse, ville de Saguenay et la RIGIDBNY). Les résultats de l'étude ont démontré qu'une telle technologie permettrait de valoriser 80% de la matière organique présente dans la collecte des déchets résidentielle en plus d'éviter l'implantation d'une collecte de la matière organique et des coûts qui y sont associés. Cette alternative à la 3^e voies permettrait la production d'un compost de qualité acceptable (critère B, de la norme nationale CAN/BNQ 0413-200,2016) pour une valorisation en agriculture sur les terres agricoles. Finalement, une analyse économique et qualitative des différents scénarios technologique (TMB versus 3^e vois) a été produite par la MRC de L'Érable et présentée à l'ensemble des élus. Ces derniers ont convenu d'analyser les résultats d'une vitrine technologique installé sur un site d'enfouissement en Beauce et opéré par Viridis Environnement avant de prendre une décision finale.

Les résidus verts, tels le gazon et les branches, sont récupérés par sept municipalités dans des lieux de dépôt aménagé sur des terrains municipaux. Les matières collectées sont majoritairement valorisées en composts. Par ailleurs, quatre municipalités font la collecte des arbres de Noël.

La MRC n'est dotée d'aucune plateforme de compostage. Cependant, deux plateformes de compostage pour résidus alimentaires et résidus verts se trouvent à proximité, celle de Gesterra, à Saint-Rosaire ainsi que celle du Centre régional de traitement de la matière organique (CRTMO) situé à Thetford Mines. Par ailleurs, la MRC de Lotbinière est en attente de l'obtention d'un certificat d'autorisation pour la mise en place d'une plateforme de compostage⁸⁰.

Plateforme de compostage de Gesterra

318, chemin de la Grande-Ligne, Saint-Rosaire

Un seul site de compostage pour les résidus verts et alimentaires se trouve à proximité de la MRC. Ce site appartient à Gesterra. Il permet de composter plus de 10 000 tonnes de matières organiques par année⁸¹ et est utilisé à sa capacité maximale. Une nouvelle aire de compostage sera construite en 2022 portant la capacité de à plus de 50 000 tonnes de matières organiques par année.⁸²

Centre régional de traitement de la matière organique (CRTMO)

Chemin National Asbestos à Thetford Mines

⁸⁰ MRC de Lotbinière. (2020). Compostage. <https://www.mrcloibiniere.org/services-aux-citoyens/environnement-et-gestion-des-matieres-residuelles/compostage/>

⁸¹ Gesterra. (2021a). Nos installations. <https://www.gesterra.ca/gesterra/nos-installations>

⁸² F. Gauthier, Directeur de projet chez Gesterra, correspondance par courriel, 3 août 2021.

Ce site, issu d'un partenariat entre Viridis environnement et Services Sanitaires Denis Fortier⁸³, a une capacité de 5 500 tonnes/an, soit environ 4 000 m². Les matières organiques transformées en compost servent à restaurer les haldes minières des sites d'amiante. Le taux de rejet au tamisage y est de 15%.⁸⁴

En incluant la plateforme de compostage de Lotbinière, il est possible d'estimer que les matières organiques pourront être traitées à proximité de la MRC.

Projet

⁸³ Centre régional de traitement de la matière organique. (s.d.). Une nouvelle nature. <https://www.compost-thetford.com/>

⁸⁴ S. Hue, Directeur Principal Innovation et Technologies, correspondance par courriel, 11 août 2021.

Le tableau 15 présente les données de la collecte des résidus verts pour chacune des municipalités.

TABLEAU 15 : COLLECTE DES RÉSIDUS VERTS⁸⁵

Municipalité	Type de résidus	Mode de collecte	Fréquence	Coûts totaux (\$)	Destination finale
Ville de Plessisville	Sapins de Noël	Collecte	1 fois/an	23 209,92	Lionel Jam (1965)
	Résidus verts	Dépôts volontaires (aires aménagées)	N.A.		
Princeville	Résidus verts	Dépôts volontaires (aires aménagées)	Dépôt disponible d'avril à novembre	30 386,0	Plateforme de compostage Gesterra
Saint-Ferdinand	Sapins de Noël	Collecte	1 fois/an	2 040,4	Écocentre Saint-Ferdinand
	Feuilles mortes, gazon, branches	Collecte	4 fois/an (juin, juillet, septembre, octobre)		
Paroisse de Plessisville	Sapins de Noël	Porte-à-porte	1 fois/an	Temps des employés municipaux et de l'équipement	Chez un agriculteur
	Résidus verts	Dépôts volontaires (aires aménagées)	N.D.		
Lyster	Résidus verts	Dépôts volontaires (aires aménagées)	N.A.	0	Composté sur place
Laurierville	Sapins de Noël, gazon, feuilles	Dépôts volontaires (aires aménagées)	N.A.	1 337,0	Les sapins de Noël et les branches sont brûlés. Les feuilles mortes et les résidus de gazon sont transportés dans une ancienne sablière.
Inverness	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.
Notre-Dame-de-Lourdes	Résidus verts (branches, feuilles)	Dépôts volontaires (aires aménagées)	N.A.	N.D.	N.D.
Sainte-Sophie-d'Halifax	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.
Saint-Pierre-Baptiste	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.
Total				56 973,39	

⁸⁵ MRC de l'Érable. (2021g). Questionnaire aux municipalités en vue de la révision du Plan de la gestion des matières résiduelles [Document interne, fichier word].

2.4.5 COLLECTE DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD)

Plusieurs résidus domestiques dangereux (RDD) sont maintenant visés par le programme de responsabilité élargie du producteur (REP). De ce fait, les quantités de RDD récupérées ne sont pas disponibles. Néanmoins, le tableau 16 présente des données partielles afin de donner un aperçu d'inventaire de ces collectes résultant notamment de la journée Normand-Maurice ainsi que de certains points de dépôt.

Il est à noter que la journée Normand-Maurice dans sa formule précédente n'est plus à jour. Cette dernière est remplacée par deux collectes de RDD, soit une fin de semaine à l'automne et une au printemps. Les municipalités desservies sont celles qui avaient recours à la journée Normand-Maurice en plus de la municipalité d'Inverness. Ces dernières font par la suite affaire avec Laurentide Re/sources qui assure la récupération des matières récoltées. Le tableau 16 représente la réalité de 2019 par rapport à la collecte des RDD dans la MRC de L'Érable. Cependant, à partir de 2021 le nouveau modèle sera appliqué.

TABLEAU 16 : COLLECTE DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD)⁸⁶

Municipalité	Matières visées	Entité responsable	Modalité de collecte	Quantité totale (kg)	Coût total (\$)/an
MRC de L'Érable	Peinture, peinture aérosol et piles	BMR - VIVACO groupe coopératif - Plessisville	Toute l'année / Lieu de dépôt	743,25	N.A.
	Ampoules fluocompactes, les électroniques, les piles, les appareils avec du fréon à l'intérieur (frigo, congélateur, etc.)	ORAPÉ	Toute l'année / Lieu de dépôt	22 744,0	Aucun frais, inclus dans l'entente avec les municipalités
Inverness	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.
Laurierville	Ensemble des RDD	Groupe Solidarité Jeunesse	Événement annuel : Journée Normand-Maurice	753,0	440,56
	Huiles usées, contenants d'huile et filtres à huile	Véolia	N.D.	N.D.	N.A.
Notre-Dame-de-Lourdes	Ensemble des RDD	Groupe Solidarité Jeunesse	Événement annuel : Journée Normand-Maurice	1066,5	241,70
	Ensemble des RDD	Municipalité	Lieu de dépôt (non permanent)	N.D.	N.D.
Lyster	Ensemble des RDD	Groupe Solidarité Jeunesse	Événement annuel : Journée	1 900,0	532,20

⁸⁶ MRC de l'Érable. (2021g). Questionnaire aux municipalités en vue de la révision du Plan de la gestion des matières résiduelles [Document interne, fichier word]; Groupe Solidarité Jeunesse. (2019). Journée Normand-Maurice, Bilan de la 15e édition 19 et 26 octobre 2019. 6p. [Document interne, PDF]; B. Laplante, Gestionnaire de rénovation chez BMR (VIVACO groupe cooépartif), correspondance par courriel, 2 juin 2021; A. Bibeau, Coordonnateur des événements à la Fondation Solidarité Jeunesse, correspondance par courriel, 1^{er} juin 2021.

Municipalité	Matières visées	Entité responsable	Modalité de collecte	Quantité totale (kg)	Coût total (\$)/an
			Normand-Maurice		
	Bureau municipal / bibliothèque: Piles	Municipalité	Lieu de dépôt	N.D.	1264,65
	Bureau municipal toute l'année Ampoules fluocompactes et fluorescentes	Municipalité	Lieu de dépôt	N.D.	
Paroisse Plessisville	Ensemble des RDD : Garage et bibliothèque municipaux	Municipalité	Lieu de dépôt	N.D.	826,21
	Ensemble des RDD	Groupe Solidarité Jeunesse	Événement annuel : Journée Normand-Maurice	1 442,0	871,50
Saint-Ferdinand	Ensemble des RDD	Écocentre Saint-Ferdinand	Lieu de dépôt	890,04	3 129,50
Saint-Pierre-Baptiste	Ensemble des RDD	Groupe Solidarité Jeunesse	Événement annuel : Journée Normand-Maurice	499,55	170,65
	N.D.	Municipalité/Laurentide Re/sources	Lieu de dépôt	N.D.	667,25
Sainte-Sophie-d'Halifax	Ensemble des RDD	Groupe Solidarité Jeunesse	Événement annuel : Journée Normand-Maurice	929,0	212,48
Ville de Plessisville	Ensemble des RDD	Groupe Solidarité Jeunesse	Événement annuel : Journée Normand-Maurice	4 506,65	2180,24
	Hôtel de ville : Piles	Municipalité	Lieu de dépôt	N.A.	N.A.
	Batteries d'automobile	Batterie Expert (Pneus Desjardins)	Lieu de dépôt	N.A.	N.A.
Princeville	Garage municipal : RDD	Municipalité	Lieu de dépôt	N.D.	10 323,0
Total				35 474,35	20 859,94

Afin de s'assurer que les citoyens puissent se départir de leurs RDD, les différents organismes reconnus (Société de gestion des huiles usagées (SOGHU), RecycFluo, Éco-Peinture, Appel à Recycler, Association pour le recyclage des produits électroniques (ARPE-Québec) offre des outils de recherche qui permettent de trouver facilement le point de dépôt le plus proche selon le type de matière que l'on souhaite se départir. Le tableau 17 présente un inventaire non exhaustif de ces différents points de dépôt sur le territoire de la MRC de L'Érable.

TABLEAU 17 : POINTS DE DÉPÔT DES MATIÈRES VISÉES PAR UN PROGRAMME DE RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DES PRODUCTEURS (REP)⁸⁷

Organismes	Matières visées	Points de dépôt
SOGHU	<ul style="list-style-type: none"> Huiles usagées et des glycols (antigels) usagés; Contenants usagés d'huile et des glycols (antigels) de 50 litres et moins (incluant les contenants usagés aérosols de lubrifiants et de nettoyeurs à freins) et des filtres usagés. 	Électricité D'Auto Plessis Inc 1156, rue Saint-Calixte, Plessisville, G6L 1N8
		Dubois et Frères 637, Saint-Louis, Plessisville, G6L 2L9
		Garage Municipal 480, Saint-Jean Baptiste Sud, Princeville, G6L 4T1
		Écocentre Saint-Ferdinand 630A, Route 165, Saint-Ferdinand, QC, G0N 1N0
RecycFluo	<ul style="list-style-type: none"> Ampoules et les tubes fluorescents contenant du mercure 	ORAPÉ 1570 avenue Rousseau, Plessisville, G6L 2V1
		Garage Municipal 1045, Saint-Édouard, Plessisville, G6L 1R3
		Garage Municipal 480, Saint-Jean Baptiste Sud, Princeville, G6L 4T1
		Quincaillerie Unimat 156 rue Grenier, Laurierville, G0S 1P0
		Écocentre Saint-Ferdinand 630-A route 165, Saint-Ferdinand, G0N 1N0
Éco-Peinture	<ul style="list-style-type: none"> Peintures résidentielles : Peintures et apprêts (latex, alkyde, émail), peintures à métal et antiroilles, peintures à aluminium, peintures à mélamine, peintures à piscine et marine sans agent antisalissure ; Peintures en aérosol : Usage général, industriel, automobile, artistique et marquage du bois; Teintures intérieures et extérieures liquides; Protecteurs : À bois, à maçonnerie, à asphalte (à l'eau ou latex seulement), vernis, laques et huile de protection Contenants et aérosols de peinture vides. 	Dépôt Plessisville 290 route 165 Sud, Paroisse de Plessisville, G6L 2Y7
		Garage Municipal 480 Saint-Jean Baptiste, Princeville, G6L 4T1
		BMR – Vivaco Groupe Coopératif – Plessisville 1104 avenue Saint-Louis, Plessisville, G6L 2M3
		BMR – Vivaco Groupe Coopératif – Laurierville 156, rue Grenier, Laurierville, G0S 1P0
		BMR – Vivaco Groupe Coopératif – Lyster 116, rue Saint-Pierre, Lyster, G0S 1V0
		Écocentre Saint-Ferdinand 630A, Route 165, Saint-Ferdinand, QC, G0N 1N0

⁸⁷ Société De Gestion Des Huiles Usagées [SOGHU]. (2021). Accueil. <https://soghu.com/fr/page-accueil>; RecycFluo. (2013). Accueil. <https://www.recycfluo.ca/fr/>; Éco-Peinture. (2021). Accueil. <https://www.ecopeinture.ca/>; Appel à recycler. (2021). Accueil. <https://www.appelarecycler.ca/>; Association pour le recyclage des produits électroniques [ARPE]. (2021). Accueil. <https://www.recyclermeselectroniques.ca/qc/>

Organismes	Matières visées	Points de dépôt
Appel à Recycler	<ul style="list-style-type: none"> • Piles et les batteries sèches à usage domestique, pesant chacune jusqu'à 5 kg. 	Jean Coutu Plessisville 1717 Rue Saint-Calixte, Plessisville, G6L 1R2
		Dépôt Plessisville 100 Rue Delage, Plessisville, QC G6L 1R3
		Dépôt Princeville 1155 rue St Joseph Princeville, G6L 4T1
		Poste Canada 581 Rue Principale, Sainte-Sophie-D'Halifax, G0P 1L0
		Dépôt Saint-Ferdinand 31 Av Fort, Saint-Ferdinand, G0N 1N0
		ORAPÉ 1570, Rue Rousseau, Plessisville, G6L 2V1
		ARPE-Québec
Électrocentre (2000) 1204, Av. Saint-Édouard, Plessisville, G6L 2J9		
Écocentre Princeville 100 Boul. Carignan O, Princeville, G6L 5P8		

**Avant de se rendre dans un des points de dépôt, il est nécessaire de valider les produits acceptés et refusés à cet endroit.*

2.4.6 COLLECTE DES ENCOMBRANTS

On retrouve sur le territoire de la MRC de L'Érable deux ressourceries qui offrent une collecte des encombrants: ORAPÉ et L'Organisme de Récupération Alimentaire et de Services Saint-Eusèbe (ORASSE).

ORAPÉ est un organisme multiservices pour les personnes à faible revenu de la MRC de L'Érable. En plus de ses autres activités, l'organisme offre un service de collecte des encombrants dans plusieurs municipalités de la MRC, à l'exception de Princeville et de Notre-Dame-de-Lourdes. Les encombrants collectés peuvent être réparés dans l'atelier de l'organisme et vendus dans son magasin, ce qui permet d'offrir une plateforme de travail pour des individus en cheminement particulier. Puisqu'il peut les réparer, ORAPÉ accepte tous les encombrants sans discrimination sur l'état de l'objet. Approximativement 86,69 % des objets collectés sont revalorisés. L'organisme

a collecté au total 598,04 tonnes d'encombrants en 2019, et c'est 518,44 tonnes qui ont été revalorisées.⁸⁸ Les coûts de ce service sont supportés par les municipalités participantes selon le nombre de portes. L'entente actuelle se termine le 31 décembre 2021.⁸⁹

ORASSE offre un service similaire à ORAPÉ à la municipalité de Princeville. La différence entre ces deux organismes tient à ce que ORASSE ne ramasse que les encombrants en bonne condition. L'organisme, tout comme ORAPÉ, offre un service de cuisine collective en parallèle de sa ressourcerie. Puisque ORASSE ne possède pas de balance, aucune information n'est disponible permettant de quantifier les encombrants récupérés⁹⁰.

Parallèlement à l'offre des ressourceries, la ville de Princeville, la paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes ainsi que les municipalités d'Inverness, Lyster et de Saint-Pierre-Baptiste offrent aussi une collecte des encombrants.

Dans le tableau 18 se retrouve les types de collecte par municipalité.

Projet

⁸⁸ ORAPÉ. (2020). Bilan_MRC_2020 [Document interne, fichier PDF].

⁸⁹ V. Bédard, Directrice générale de l'Organisme de récupération anti-pauvreté de L'Érable [ORAPÉ], correspondance par courriel, 25 mai 2021.

⁹⁰ M-C. Boutin, Directrice générale chez ORASSE, conversation téléphonique, 11 juin 2021.

TABLEAU 18 : COLLECTE DES ENCOMBRANTS⁹¹

Municipalité	Échéance du contrat	ICI desservies	Fréquence de collectes	Entrepreneurs	Quantité (tonnes)	Coût (\$)
ORAPÉ : Ville de Plessisville, Saint-Ferdinand, Paroisse de Plessisville, Lyster, Laurierville, Inverness, Sainte-Sophie d'Halifax, Saint-Pierre-Baptiste	2021 (Le prochain renouvellement sera sur 3 ans)	Oui	Aux 2 semaines	ORAPÉ	589,04	44 841,36
Collecte ORAS SE: Princeville	N.A.	Oui	Sur appel	ORASSE	N.A.	N.A.
Collecte : Paroisse de Plessisville	N.A.	Oui	Annuelle (en octobre)	Employé municipaux (transport) A. Grégoire & Fils (point de dépôt)	151,1	5 349,51
Collecte : Inverness	Renouvellement annuel	N.A.	Annuelle (Deux fois par année à partir de 2021)	Services Sanitaires Denis Fortier	20,41	5 419,48
Collecte : Notre-Dame-de-Lourdes	N.A.	Oui	Deux fois par année (une au printemps et une à l'automne)	Gaudreau Environnement	6,58	1 165,55
Collecte : Princeville	Renouvellement annuel	Oui	Deux fois par année	Gaudreau Environnement	N.D.	N.D.
Journée Lysterre (Lyster)	N.A.	N.A.	Lundi de la fête des Patriotes	ORAPÉ, Gaudreau Environnement, Michael Lagacé (vieux fer)	37,7 (Inclus dans le tonnage total d'ORAPÉ ci-haut)	2155,78 (Montant relié à Gaudreau Environnement)
Collecte : Saint-Pierre-Baptiste	N.A.	Non	Une fois par année	Services Sanitaires Denis Fortier	13,68	3126,72
Total					780,81	62 058,4

⁹¹ MRC de l'Érable. (2021g). Questionnaire aux municipalités en vue de la révision du Plan de la gestion des matières résiduelles [Document interne, fichier word]; V. Bédard, Directrice générale de l'Organisme de récupération anti-pauvreté de L'Érable [ORAPÉ], correspondance par courriel, 25 mai et 31 mai 2021; ORAPÉ. (s.d.). Collecte de gros encombrants. <https://www.orape.org/fr/recyclage/collecte-de-gros-encombrants/>

2.4.7 COLLECTE DES BOUES SEPTIQUES

On distingue deux types de boues septiques dans la MRC de L'Érable, les boues de fosses septiques de résidences isolées et les boues municipales provenant des étangs aérés. Les boues de fosses septiques proviennent des vidanges périodiques des fosses septiques des résidences privées isolées et des ICI non raccordées à un système d'égout municipal. De leur côté, les boues municipales proviennent des activités de filtration de l'eau potable et d'épuration des eaux usées municipales. Pour ce qui est du territoire de la MRC, à l'exception de Saint-Ferdinand et de la Paroisse de Plessisville, la collecte des boues de fosses septiques est de la responsabilité des propriétaires qui doivent faire les vidanges nécessaires. Dans la municipalité de Saint-Ferdinand, c'est cette dernière qui prend en charge la vidange des fosses septiques à intervalles fixes. C'est-à-dire qu'elles requièrent le service d'un entrepreneur afin de vidanger tous les deux ans toutes les fosses septiques des résidences principales. Pour ce qui est des résidences secondaires, cette vidange est réalisée tous les quatre ans. Pour sa part, la Paroisse de Plessisville prend aussi en charge la vidange des fosses septiques sur son territoire. Toutefois, cette dernière procède par mesurage des boues et de l'écume. Ce qui « permet de vidanger uniquement les fosses qui en ont besoin. La hauteur des boues et de l'écume doit être mesurée chaque année et la fosse doit être vidangée lorsque l'épaisseur de la couche d'écume atteint douze centimètres ou que l'épaisseur de la couche de boues atteint trente centimètres, selon ce qui est atteint en premier. »⁹²

On retrouve ci-dessous le tableau 19, regroupant les renseignements concernant les boues de fosses septiques de la MRC. Il a été établi à partir des informations théoriques tirées du rôle d'évaluation. Les boues sont traitées par des entreprises privées à l'extérieur de la MRC. Dans le Centre-du-Québec, les boues provenant des étangs aérés sont épandues dans les champs agricoles.

⁹² Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques [MDDELCC]. (2015). *Vers une gestion optimale des fosses septiques au Québec : État de situation sur la gestion des boues de fosses septiques*. https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/eaux-usees/residences_isolees/gestion-optimale-fosses-septiques.pdf

TABLEAU 19 : NOMBRE DE FOSSES SEPTIQUES PAR MUNICIPALITÉ⁹³

Municipalités	Nombre de fosses septiques	Nombre d'unités d'évaluation	Proportion des maisons ayant une fosse (%)
Saint-Ferdinand	625	1 187	52,65
Sainte-Sophie-d'Halifax	229	232	98,7
Princeville	724	2243	32,28
Ville de Plessisville	3	2184	0,14
Paroisse de Plessisville	919	1077	85,33
Saint-Pierre Baptiste	311	320	97,19
Inverness	514	546	94,13
Lyster	287	757	37,91
Laurierville	566	571	99,12
Notre-Dame-de-Lourdes	360	364	98,9
Total	4 790	9 481	50,52

Six municipalités génèrent des boues via leurs installations d'étangs aérés. Contrairement aux boues de fosses septiques, le traitement des boues municipales s'effectue moins régulièrement, ce qui explique que seules les villes de Plessisville, de Princeville et la municipalité d'Inverness ont fait vidanger et traiter leurs étangs de boues aérées entre 2016 et 2021. La première vidange des deux étangs aérés de la municipalité de Lyster n'avait pas été réalisée au moment de la révision du PGMR. Cette vidange est prévue au courant de l'année 2021. Cela peut prendre plusieurs années avant qu'une vidange soit à nouveau nécessaire. Selon les municipalités, la capacité de leurs étangs aérés dépasse largement les besoins actuels et futurs. Ils auraient été construits alors qu'elles s'attendaient à une importante croissance démographique, qui ne s'est pas matérialisée.

Les quantités, les dates ainsi que les coûts reliés à la collecte des boues usées municipales sont mises en évidence dans le tableau 20.

⁹³ MRC de l'Érable. (2021j). Vers une gestion optimale des fosses septiques [Document interne, fichier Power Point].

TABEAU 20 : COLLECTE DES BOUES USÉES MUNICIPALES⁹⁴

Municipalités	Quantités (2016 à 2021)	Prochaines vidanges prévues	Coûts (\$)
Lyster	Aucune vidange	2021	N.A.
Ville de Plessisville	533,44 tonnes métriques sèches	N.D.	447 306,01
Princeville	790,16 tonnes métriques sèches	Indéterminée	681 879
Inverness	31,39 tonnes métriques humides	Vidange annuelle (2021)	1 888,51
Saint-Pierre-Baptiste	Aucune vidange	Aucune vidange prévue	N.A.
Saint-Ferdinand	196,04 tonnes métriques sèches	2027-2028	183660,78
Total			1 314 734,3

2.4.8 COLLECTE SÉLECTIVE MUNICIPALE DESSERVANT LES INDUSTRIES-COMMERCE-INSTITUTIONS (ICI)

La plupart des ICI sont desservies par la collecte sélective domestique. Celle-ci est incluse dans la collecte sélective municipale et prévoit un volume de base d'au maximum 360 litres par unité. Si ce volume est supérieur, l'entreprise doit prendre entente directement avec un entrepreneur afin d'obtenir un conteneur de capacité supérieure ou des bacs supplémentaires.

2.4.9 COLLECTE DES RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, DE RÉNOVATION ET DE DÉMOLITION (CRD)

Il n'y a pas de collecte de résidus de construction, rénovation, démolition (CRD) dans la MRC. Les citoyens sont invités à les apporter à leur écocentre. On retrouve trois écocentres dans la MRC de L'Érable (tableau 21).

L'Écocentre de L'Érable (centre de transbordement) situé dans la Paroisse de Plessisville est disponible pour tous les citoyens des municipalités de la MRC, à l'exception de ceux de Saint-Ferdinand et Princeville. Cet écocentre est opéré par Grégoire & Fils sur le site de l'ancien LES de la Paroisse de Plessisville. Les frais de disposition sont payés sur place par les résidents et les entrepreneurs selon la quantité.⁹⁵ Les matières qui sont portées à cet écocentre sont transportées chez Enfoui-Bec⁹⁶.

L'écocentre situé dans la municipalité de Saint-Ferdinand est opéré par cette dernière. Les matières qui y sont portées sont transportées jusque chez Services Sanitaires Denis Fortier pour être triées. Le service est offert seulement aux citoyens de Saint-Ferdinand et ne se résume pas seulement aux résidus de CRD. La tarification pour les matériaux de construction, le bois et les gros rebuts endommagés est en fonction du volume et du type de matériaux de CRD. À l'exception de ces derniers résidus, leurs services sont gratuits.⁹⁷

L'écocentre de Princeville est « entièrement dédié aux matériaux de CRD est accessible sur le territoire de Princeville. C'est l'entreprise Enfoui-Bec qui opère l'écocentre situé au 100, boulevard Carignan-Ouest. [...] Les

⁹⁴ MRC de l'Érable. (2021g). Questionnaire aux municipalités en vue de la révision du Plan de la gestion des matières résiduelles [Document interne, fichier Word].

⁹⁵ MRC de l'Érable. (2021e). Écocentre. <http://www.erable.ca/mrc/propos-de-la-mrc/gestion-des-matieres-residuelles/ecocentre>

⁹⁶ M-P. Doucet, A.Grégoire & Fils Ltée, correspondance par courriel, 25 mai 2021.

⁹⁷ Ville de Saint-Ferdinand. (s.d.). Écocentre. <https://www.stferdinand.ca/ecocentre>

utilisateurs doivent déboursier 10\$ par transaction, lorsqu'ils vont porter leurs matériaux. »⁹⁸ Les matières reçues sont acheminées au centre de tri d'Enfoui-Bec⁹⁹.

Il n'y a pas d'évaluation concrète de la capacité maximale de ces écocentres. Toutefois, L'Écocentre de L'Érable (centre de transbordement) est sous-utilisé, soit à une utilisation actuelle de 4 000 m³. Son terrain est vaste et les équipements pourraient aisément être plus utilisés en augmentant les heures d'ouverture. Un accroissement de la demande améliorerait leur rentabilité. Pour ce qui est de l'écocentre de Princeville, une évaluation en fonction du certificat d'utilisation délivré par le MELCC permet d'évaluer la quantité maximale d'entreposage du site à 78 300 m³.¹⁰⁰

TABEAU 21 : ÉCOCENTRES¹⁰¹

Municipalités	Type de collecte	Coûts (\$)	Quantité reçue (tonnes métriques)
Ville de Plessisville, Paroisse de Plessisville, Laurierville, Saint-Pierre-Baptiste, Inverness, Sainte-Sophie d'Halifax, Notre-Dame-de-Lourdes et Lyster	Lieu de dépôt (Écocentre) 990, route 265 Nord, Paroisse de Plessisville	N.A. (la charge est à l'utilisateur, les municipalités n'ont rien à déboursier) ¹⁰²	2 719,45
Saint-Ferdinand	Lieu de dépôt (Écocentre) 630A, route 165, Saint-Ferdinand	29 209,84	216,34
Princeville	Lieu de dépôt (Écocentre) 100, boulevard Carignan Ouest, Princeville	13 818,0 ¹⁰³	165
Total		43 027,84	3 100,79

⁹⁸ Ville de Princeville. (s.d.). Déchets, recyclage et écocentre. <https://villedeprinceville.qc.ca/dechets-recyclage-et-ecocentre/>

⁹⁹ M. Deshaies, Directeur des ventes et opérations chez Enfoui-Bec, conversation téléphonique, 26 mai 2021.

¹⁰⁰ MRC de l'Érable. (2021a). Annexe suivie de rapport annuel 2020VF [Document interne, fichier Excel].

¹⁰¹ MRC de l'Érable. (2021g). Questionnaire aux municipalités en vue de la révision du Plan de la gestion des matières résiduelles [Document interne, fichier Word].

¹⁰² M-P. Doucet, A.Grégoire & Fils Ltée, conversation téléphonique, 26 mai 2021.

¹⁰³ 31\$ la visite (10\$ défrayé par le citoyen utilisateur et 21\$ défrayé par la municipalité de Princeville); 658 visites en 2020. M. Deshaies, Directeur des ventes et opérations Enfoui-Bec, conversation téléphonique et correspondance par courriel, 26 et 27 mai 2021.

2.5 LES PROGRAMMES DE COMMUNICATION ET DE SENSIBILISATION

En raison des nombreux programmes de sensibilisation qui peuvent être différents d'une municipalité à l'autre, il est essentiel de prendre connaissance des efforts déjà mis en place afin d'obtenir un aperçu global. Tels que mis en évidence dans le tableau 22, la plupart des efforts se concentrent autour de la publication de calendriers de collecte ou de l'annonce des collectes spéciales dans les municipalités. Au début de l'été 2018 et 2019, la MRC a procédé à l'embauche de deux étudiants afin de sensibiliser les citoyens à la saine gestion des matières résiduelles. Pour ce faire, ces derniers ont effectué une vérification visuelle des bacs de recyclage et de déchets et ont laissé sur place des avis d'information du type accroche-porte. Ils ont eu la chance d'informer les citoyens de la présence d'endroits dédiés à la récupération et la valorisation des matières résiduelles (écocentres, organismes communautaires de récupération, journée Normand Maurice, etc.). Cette caractérisation a permis la production d'un rapport qui met en lumière les forces et faiblesses de la gestion des matières résiduelles résidentielles de chacune des municipalités. En deux ans, c'est près de 65% des résidences qui ont été visités.

Projet

TABLEAU 22 : ACTIVITÉS DE COMMUNICATION ET DE SENSIBILISATION¹⁰⁴

Municipalité	Moyens	Matières visées	Coût (\$)
MRC de L'Érable	Page Facebook « L'Érable recycle », Site web de la MRC, dépliants informatifs pour chacune des municipalités et patrouille verte incluant de la sensibilisation porte à porte + sensibilisation dans les événements.	Informations diverses	20 008,45
Ville de Plessisville	Journaux locaux : L'Avenir de L'Érable, Bulletin municipal, Guide du citoyen, publication sur le site web et la page Facebook de la municipalité	Informations diverses sur les matières résiduelles	2 000
	Calendrier	Herbicyclage	
Princeville	Calendrier avec revers explicatif, site web et journal municipal	Informations diverses	N.D.
Saint-Ferdinand	Publications sur la page Facebook de la municipalité et dans le journal Le Ferdinois	Informations diverses sur les matières résiduelles	N.D.
Paroisse de Plessisville	Publications sur les médias sociaux et le site web de la municipalité, dans le journal Le Mouvement	Informations diverses sur les matières résiduelles	N.D.
	Dépliant à chacune des propriétés de la municipalité	RDD	N.D.
Lyster	N.A.	N.A.	N.A.
Laurierville	Calendrier annuel des collectes publiées sur le site internet de la municipalité et journal local Le Poliquin	Matière récupérable et déchets	0
	Calendrier de collecte des encombrants par ORAPÉ publié sur le site internet de la municipalité et dans le journal local Le Poliquin	Encombrants	0
Inverness	Envoi postal du feuillet « Dans l'Érable on recycle » avec les comptes d'impôts fonciers	Recyclage	N.D.
Notre-Dame-de-Lourdes	N.A.	N.A.	N.A.
Sainte-Sophie-d'Halifax	N.A.	N.A.	N.A.
Saint-Pierre-Baptiste	Encouragements aléatoires publiés sur la page Facebook de la municipalité et dans le journal local	Informations diverses	N.D.

¹⁰⁴ MRC de l'Érable. (s.d). Budget 2019 : Étudiants sensibilisation GMR et environnement 2019 (réel). [Document interne, fichier Excel] ; MRC de l'Érable. (2021g). Questionnaire aux municipalités en vue de la révision du Plan de la gestion des matières résiduelles [Document interne, fichier Word].

2.6 COÛTS DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (GMR) ASSUMÉS PAR LE SECTEUR MUNICIPAL

Le tableau 23 présente la synthèse des sommes allouées à la GMR pour l'ensemble des municipalités de la MRC de L'Érable. Ce montant, s'élevant à près de 3 230 666,85\$, comprend les sommes dépensées pour la collecte, le transport, le traitement ou l'élimination de l'ensemble des matières résiduelles de l'ensemble des municipalités. De cette somme, près de 46,93 % sont consacrés à l'élimination finale (enfouissement) des matières résiduelles tandis que 35,1 % sont consacrés à la collecte des matières recyclables. Finalement, un maigre 0,68 % est employé à la sensibilisation et l'information dans les municipalités du territoire, ce qui est peu considérant l'ampleur des budgets alloués à la GMR.

TABLEAU 23 : COÛTS TOTAUX ASSUMÉS PAR LE SECTEUR MUNICIPAL¹⁰⁵

Gestion des matières résidentielles	Coûts (\$/an)
Collecte et enfouissement des déchets	1 516 036,34 (moyenne / 2 ans)
Collecte sélective et traitement des matières recyclables	1 133 881,17 (moyenne / 2 ans)
Collecte et lieux de dépôt pour les résidus verts	56 973,39
Collecte, lieux de dépôt et traitement pour les RDD	20 859,94
Collecte des encombrants	62 058,4
Collecte des CRD (Écocentre)	43 027,84
Collecte des boues	262 946,86 (moyenne / 5 ans)
Collecte du plastique agricole	112 874,46
Activités de communication et de sensibilisation	22 008,45
	3 230 666,85

¹⁰⁵ MRC de l'Érable. (2021g). Questionnaire aux municipalités en vue de la révision du Plan de la gestion des matières résiduelles [Document interne, fichier word]; MRC de l'Érable. (2021b). Contrat de Princeville avec Gaudreau environnement [Document interne, fichier PDF]; MRC de l'Érable. (2021h). Résultats 2020_2021_2022 [Document interne, fichier Excel].

3. LES INTERVENANTS EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (GMR)

Cette section brosse le portrait des intervenants en GMR de la MRC de L'Érable.

3.1 LES INTERVENANTS

On retrouve plusieurs intervenants sur le territoire de la MRC de L'Érable ayant des liens plus ou moins étroits avec la GMR. Afin d'assurer le succès du PGMR, des partenariats devront être établis avec ceux-ci. Cette section permet d'en faire un recensement.

3.1.1 ORGANISMES MUNICIPAUX ET GOUVERNEMENTAUX

Le tableau 24 dresse la liste des organismes et ministères actifs dans le secteur municipal et gouvernemental pouvant avoir un lien avec la GMR.

TABLEAU 24 : LISTE DES ORGANISMES MUNICIPAUX ET GOUVERNEMENTAUX DE LA MRC DE L'ÉRABLE¹⁰⁶

Organisation	Localisation	Territoire couvert
Municipalités (10)	-	MRC de L'Érable
MRC de L'Érable	Ville de Plessisville	MRC de L'Érable
Dir. rég. Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)	Victoriaville	Centre-du-Québec
Dir. rég. Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC)	Nicolet	Centre-du-Québec
Dir. terr. Ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI)	Victoriaville	Centre-du-Québec
Dir. rég. Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN)	Montréal	Estrie–Montréal–Chaudière-Appalaches–Laval–Montérégie–Centre-du-Québec
Recyc-Québec	Québec	Québec
Environnement et Changements Climatiques Canada	Québec	Canada

¹⁰⁶ Gouvernement du Québec. (2021, juin 30). *Ministères et organismes*. <https://www.quebec.ca/gouvernement/ministeres-et-organismes>

3.1.2 ORGANISMES PROVINCIAUX IMPLIQUÉS DANS LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (GMR)

On retrouve dans la MRC de L'Érable plusieurs organismes actifs, s'impliquant de près ou de loin dans la GMR. Le tableau 25 les présente.

TABLEAU 25 : ORGANISMES IMPLIQUÉS DANS LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (GMR)

Nom de l'organisme	Raison sociale	Territoire d'action
Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ)	« Organisme de concertation regroupant des intervenants en environnement de la région Centre-du-Québec dont la mission est de promouvoir la protection et l'amélioration de l'environnement dans une optique de développement durable » ¹⁰⁷	Centre-du-Québec
Établissements verts Brundtland	« La principale mission est de travailler à la construction d'un monde écologique, pacifique, solidaire et démocratique » ¹⁰⁸	Québec
Union des producteurs agricoles (UPA)	« L'UPA a pour mission principale de promouvoir, défendre et développer les intérêts professionnels, économiques, sociaux et moraux des productrices et des producteurs agricoles et forestiers du Québec, sans distinction de race, de nationalité, de sexe, de langue et de croyance » ¹⁰⁹	Québec
Association pour le recyclage des produits électroniques (ARPE)	« ARPE est un organisme à but non lucratif piloté par l'industrie qui coordonne des programmes de recyclage règlementés afin que les produits électroniques en fin de vie utile soient traités de façon sécuritaire, sûre et écologique » ¹¹⁰	Canada

¹⁰⁷ Roy, F. (s.d). Le CREQ. <https://crecq.qc.ca/a-propos/>

¹⁰⁸ Établissement vert Brundtland de la Centrale des syndicats du Québec. (s.d). Buts et mandats du mouvement. <http://www.evb.lacsq.org/qui-sommes-nous/buts-et-mandats-du-mouvement/>

¹⁰⁹ L'Union des producteurs agricoles [UPA]. (2021). Mission et valeurs. <https://www.upa.qc.ca/fr/mission/>

¹¹⁰ Association pour le recyclage des produits électroniques [ARPE]. (2014). Qui nous sommes. <https://arpe.ca/qui-nous-sommes>

3.1.3 ORGANISMES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, TECHNOLOGIQUE ET COOPÉRATIF

Les différents organismes de développement économique de la région peuvent être d'intérêt pour regrouper les partenaires industriels et pour aider au développement de nouvelles infrastructures de GMR. Le tableau 26 dresse la liste de ces organismes.

TABLEAU 26 : ORGANISMES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, TECHNOLOGIQUE ET COOPÉRATIF DE LA MRC DE L'ÉRABLE¹¹¹

Nom de l'organisme	Municipalité
Commissariat au développement commercial	Ville de Plessisville
Municipalité régionale de comté de L'Érable	MRC de L'Érable
Société d'aide au développement des collectivités Arthabaska-Érable (SADC)	MRC de L'Érable
Corporation de développement communautaire de L'Érable (CDCE)	MRC de L'Érable
Comité régional en développement social du Centre-du-Québec (CRDS)	Centre-du-Québec
Développement Économique de L'Érable	MRC de L'Érable
Corporation du développement durable (CDD)	Centre-du-Québec
Corporation de développement économique de Lyster (CDEL)	Lyster
Comité de développement économique d'Inverness (CDEI)	Inverness
Comité de développement économique de Sainte-Julie de Laurierville	Laurierville
Développement économique Princeville (DEP)	Princeville
Comité de développement et de promotion économique de Saint-Ferdinand (CDPE)	Saint-Ferdinand
Comité de promotion industrielle de la zone de Plessisville (CPIZP)	Ville de Plessisville

¹¹¹ MRC de l'Érable. (2021g). *Questionnaire aux municipalités en vue de la révision du Plan de la gestion des matières résiduelles* [Document interne, fichier Word].

3.1.4 GROUPES ENVIRONNEMENTAUX ET ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Les groupes environnementaux et les organismes communautaires sont également importants dans la GMR puisque pour la majorité, ils travaillent directement en GMR. Le tableau 27 présente les organismes de la région.

TABLEAU 27 : GROUPES ENVIRONNEMENTAUX ET ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DE LA MRC DE L'ÉRABLE

Nom de l'organisme	Activités	Localisation
Organisme de récupération alimentaire et de services Saint-Eusèbe (ORASSE)	Aide alimentaire, service de vente et de ressourcerie ¹¹²	Princeville
Organisme de récupération anti-pauvreté de L'Érable (ORAPÉ)	Volet alimentaire (distribution, cuisines collectives, etc.); volet de vente (meubles, électroménagers, articles divers, vélos); insertion et intégration sociale; cueillette des encombrants (point de dépôt matériel électronique et fluocompact. ¹¹³	Ville de Plessisville
Partage Saint-Eusèbe	Aide alimentaire ¹¹⁴	Princeville
Société Saint-Vincent-de-Paul	Vêtements ¹¹⁵	Ville de Plessisville
Vestiaire L'œuvre du Partage	Vêtements ¹¹⁶	Laurierville
Vestiaire Saint-Eusèbe	Vêtements ¹¹⁷	Princeville
Vestiaire Villeroy (Comité Amour & Partage)	Vêtements ¹¹⁸	Villeroy

3.1.5 CENTRES DE SERVICES SCOLAIRES

Les centres de services scolaires occupent également un rôle dans la GMR en raison des différents programmes de sensibilisation qu'ils peuvent offrir dans leurs institutions. Le tableau 28 indique les centres de services scolaires desservant le territoire de la MRC de L'Érable ainsi que leurs municipalités respectives.

TABLEAU 28 : LISTE DES CENTRES DE SERVICES SCOLAIRES COUVRANT LE TERRITOIRE DE LA MRC DE L'ÉRABLE

Nom de la commission scolaire	Municipalités desservies
Centre de services scolaire des Bois-Francis	Ville et Paroisse de Plessisville, Princeville, Lyster, Laurierville, Inverness, Notre-Dame-de-Lourdes, Sainte-Sophie-d'Halifax, Saint-Pierre-Baptiste ¹¹⁹
Centre de services scolaire des Appalaches	Saint-Ferdinand ¹²⁰

¹¹² *Organisme de récupération alimentaire et de services Saint-Eusèbe [O.R.A.S.S.E].* (2014). <http://www.orasse.org/>

¹¹³ ORAPÉ. (s. d.). Foire aux questions. <https://www.orape.org/fr/nous-contacter/faq/>

¹¹⁴ Ville de Princeville. (s. d.). Partage St-Eusèbe. <https://villedeprinceville.qc.ca/partage-st-eusebe/>

¹¹⁵ MRC de l'Érable. (2014, décembre 3). *Les recycleurs*. Région de L'Érable. <http://www.erable.ca/mrc/services-de-la-mrc/gestion-des-matieres-residuelles/les-recycleurs>

¹¹⁶ Municipalité de Laurierville. (s. d.). *Vestiaire Oeuvre du Partage : On cultive la qualité de vie!* Consulté 6 juillet 2021, à l'adresse <https://www.laurierville.net/fr/services-offerts/vestiaire-oeuvre-du-partage/>

¹¹⁷ Ibid.

¹¹⁸ Municipalité de Villeroy. (s. d.). Comité Action Bénévole. <https://municipalitevilleroy.ca/repertoire/organismes-communautaires/comite-action-benevole/>

¹¹⁹ Centre de services scolaire des Bois-Francis [CSBF]. (2021). Liste des écoles et centres. <https://www.csbf.qc.ca/ecoles/liste-ecoles-centres/>

¹²⁰ Centre de services scolaire des Appalaches [CSSA]. (2021). Écoles et centres. Centre de Services Scolaire Des Appalaches. <https://www.csappalaches.qc.ca/fr/ecoles-et-centres/>

3.1.6 INSTITUTIONS SCOLAIRES

On retrouve sur le territoire de la MRC de L'Érable un nombre varié d'institutions scolaires. Ces institutions peuvent être un canal de communication afin de sensibiliser les jeunes. Le tableau 29 dresse une liste de celles-ci.

TABLEAU 29 : LISTE DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES DU TERRITOIRE DE LA MRC DE L'ÉRABLE¹²¹

Nom de l'établissement	Municipalité	Niveau	Nombre d'étudiants
École Bon-Pasteur	Lyster	Primaire	104
École Notre-Dame - Jean-Rivard	Paroisse de Plessisville	Primaire	281
École Jean-XXIII	Inverness	Primaire	61
École Marie-Immaculée	Sainte-Sophie-d'Halifax	Préscolaire et primaire	89
École Saint-Cœur-de-Marie	Saint-Pierre-Baptiste	Primaire	41
École Notre-Dame	Notre-Dame-de-Lourdes	Primaire	42
École Notre-Dame	Saint-Ferdinand	Primaire	124 ¹²²
École Sacré-Cœur (École verte Brundtland) ¹²³	Princeville	Primaire	536
École Saint-Édouard	Ville de Plessisville	Primaire	225
École Sainte-Famille	Ville de Plessisville	Primaire	130
École Sainte-Julie	Laurierville	Primaire	105
Centre d'éducation aux adultes André-Morissette	Ville de Plessisville	Secondaire	73
Centre de formation professionnelle André-Morissette	Ville de Plessisville	Secondaire	95
Centre d'éducation préscolaire La Samare	Ville de Plessisville	Préscolaire	90
Polyvalente La Samare	Ville de Plessisville	Secondaire	764
École Sainte-Marie	Princeville	Secondaire	366
École Prince-Daveluy	Princeville	Secondaire	37

¹²¹ Commission scolaire des Bois-Francis. (2019). *Clientèle 2019-2020*. [Document interne, PDF]

¹²² K. Laflamme, échange courriel, 07 Juin 2021

¹²³ Un établissement est « vert » parce qu'on y réalise des projets pour la réduction, le réemploi, la récupération et le recyclage, donc en faveur de la conservation des ressources. Il est « Brundtland » parce qu'on y réalise aussi des actions touchantes, entre autres, la démocratie, le partage, la coopération, l'équité, la solidarité, le respect, la paix et les droits de la personne, autant de préoccupations majeures apparaissant dans le Rapport Brundtland. Source : <http://evb.lacsq.org/qui-sommes-nous/buts-et-mandats-du-mouvement/>

3.2 ACTIVITÉS DU SECTEUR PRIVÉ ET MUNICIPAL

Le secteur privé joue également un rôle important dans la GMR de la région puisqu'il est impliqué à tous les niveaux opérationnels. Par ailleurs, les municipalités sont aussi impliquées dans l'opération de certaines activités, telles que les écocentres.

3.2.1 ENTREPRISES DE COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Dans les tableaux 30 et 31, on retrouve les entreprises de collecte des matières résiduelles qui offrent actuellement ce service sur le territoire de la MRC de L'Érable. Il est à noter que ces entreprises sont situées à l'extérieur de notre MRC.

TABLEAU 30 : ENTREPRISES DE COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES RÉSIDENTIELLES DESSERVANT LA MRC DE L'ÉRABLE

Nom de l'entreprise	Siège social	Territoire desservi
Services sanitaires Denis Fortier	3878 boulevard Frontenac Est, Thetford Mines (QC), G6H 4G2	Saint-Ferdinand, Saint-Pierre-Baptiste ¹²⁴
Gaudreau Environnement	365, boul. de la Bonaventure, C.P. 662 Victoriaville (QC) G6P 6V7	Princeville, Paroisse de Plessisville, Lyster, Laurierville, Notre-Dame-de-Lourdes, Sainte- Sophie-d'Halifax, Ville de Plessisville, Inverness ¹²⁵

TABLEAU 31 : ENTREPRISES DE COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DESSERVANT LES INDUSTRIES-COMMERCE-INSTITUTIONS (ICI) DE LA MRC DE L'ÉRABLE

Nom de l'entreprise	Siège social	Territoire desservi
Services sanitaires Denis Fortier	3878, boulevard Frontenac Est, Thetford Mines, (QC), G6H 4G2	Saint-Ferdinand et Saint-Pierre-Baptiste ¹²⁶
Gaudreau Environnement	365, boul. de la Bonaventure, C.P. 662 Victoriaville, (QC) G6P 6V7	Princeville, Paroisse de Plessisville, Lyster, Laurierville, Notre-Dame-de-Lourdes, Ville de Plessisville ¹²⁷
Enfoui-Bec	18 055, rue Gauthier, Bécancour, (Qc) G9H 1C1	Princeville, Paroisse de Plessisville, Lyster, Laurierville, Notre-Dame-de-Lourdes, Sainte- Sophie-d'Halifax et Ville de Plessisville ¹²⁸
Véolia	4105, rue Sartelon,, Saint -Laurent (QC) H4S 2B3	N.D.

¹²⁴ N. Richard, Adjointe au développement pour Services sanitaires Denis Fortier, correspondance par courriel, 08 juillet 2021

¹²⁵ V. Desharnais, Adjointe à la direction, contrats et soumissions pour Gaudreau Environnement, correspondance par courriel, 08 juillet 2021

¹²⁶ N. Richard, Adjointe au développement pour Services sanitaires Denis Fortier, correspondance par courriel, 16 juin 2021

¹²⁷ V. Desharnais, Adjointe à la direction, contrats et soumissions pour Gaudreau Environnement, correspondance par courriel, 23 juin 2021

¹²⁸ J. Boisvert, Représentant matières résiduelles pour Enfoui-Bec, correspondance par courriel, 16 juin 2021.

3.2.2 ENTREPRISES DE COLLECTE DES MATIÈRES RECYCLABLES

Les entreprises de collecte des matières résiduelles effectuent également la collecte des matières recyclables sur le territoire de la MRC de L'Érable. Les tableaux 32 et 33 les présentent.

TABLEAU 32 : ENTREPRISES DE COLLECTE DES MATIÈRES RECYCLABLES RÉSIDENTIELLES

Nom de l'entreprise	Siège social	Territoire desservi
Services sanitaires Denis Fortier	3878 boulevard Frontenac Est, Thetford Mines (QC), G6H 4G2	Saint-Ferdinand, Saint-Pierre-Baptiste, Inverness, Notre-Dame-de-Lourdes ¹²⁹
Gaudreau Environnement	365, boul. de la Bonaventure, C.P. 662 Victoriaville (QC) G6P 6V7	Princeville, Paroisse de Plessisville, Lyster, Laurierville, Sainte-Sophie-d'Halifax, Ville de Plessisville, ¹³⁰

TABLEAU 33 : ENTREPRISES DE COLLECTE DES MATIÈRES RECYCLABLES DES INDUSTRIES-COMMERCE-INSTITUTIONS (ICI)

Nom de l'entreprise	Siège social	Territoire desservi
Services sanitaires Denis Fortier	3878, boulevard Frontenac Est, Thetford Mines, (QC), G6H 4G2	Saint-Ferdinand et Saint-Pierre-Baptiste ¹³¹
Gaudreau Environnement	365, boul. de la Bonaventure, C.P. 662 Victoriaville, (QC) G6P 6V7	Princeville, Paroisse de Plessisville, Lyster, Laurierville, Notre-Dame-de-Lourdes, Ville de Plessisville ¹³²
Enfoui-Bec	18 055, rue Gauthier Bécancour, (Qc) G9H 1C1	Princeville, Paroisse de Plessisville, Lyster, Laurierville, Notre-Dame-de-Lourdes, Sainte- Sophie-d'Halifax et Ville de Plessisville ¹³³
Véolia	4105, rue Sartelon Saint-Laurent (QC) H4S 2B3	N.D.

¹²⁹ N. Richard, Adjointe au développement pour Services sanitaires Denis Fortier, correspondance par courriel, 12 juillet 2021.

¹³⁰ V. Desharnais, Adjointe à la direction, contrats et soumissions pour Gaudreau Environnement, correspondance par courriel, 12 juillet 2021.

¹³¹ N. Richard, Adjointe au développement pour Services sanitaires Denis Fortier, correspondance par courriel, 16 juin 2021.

¹³² V. Desharnais, Adjointe à la direction, contrats et soumissions pour Gaudreau Environnement, correspondance par courriel, 23 juin 2021.

¹³³ J. Boisvert, Représentant matières résiduelles pour Enfoui-Bec, correspondance par courriel, 16 juin 2021.

3.2.3 ENTREPRISES DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES BOUES SEPTIQUES

Quelques entreprises de collecte et de traitement des boues de fosses septiques permettent de couvrir le territoire majoritairement rural de la MRC de L'Érable. La liste de ces entreprises est dressée dans le tableau 34.

TABLEAU 34 : ENTREPRISES DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES BOUES DESSERVANT LA MRC DE L'ÉRABLE¹³⁴

Nom de l'entreprise	Siège social	Services offerts
Gaudreau Environnement	365, boul. de la Bonaventure, C.P. 662 Victoriaville (QC) G6P 6V7	Vidange de fosses septiques et traitement
Sol-Vac Martineau	1072, rue de Gosford O, Saint-Agathe-de-Lotbinière (QC) G0S 2A0	Vidange de fosses septiques
Protecto-Sol	55, QC-165, Saint-Pierre-Baptiste (QC) G0P 1K0	Vidange, traitement et valorisation de boues de fosses septiques
Sani-Thetford 2000	124, rue Jalbert O Thetford Mines (QC) G6G 7Y7	Entretien et vidange de fosses septiques
Sanitaire Fortier	3878, boulevard Frontenac Est, Thetford Mines, (QC), G6H 4G2	Entretien et vidange de fosses septiques
Simetech Environnement	216, rue Commerciale Nord, Témiscouata-sur-le-lac, (QC) G0L 1E0	Entretien et vidange de fosses septiques et d'étang municipaux

3.2.4 LIEU DE DÉPÔT POUR RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, RÉNOVATION, DÉMOLITION (CRD)

La MRC de L'Érable abrite un lieu de dépôt pour les résidus de CRD situé sur l'ancienne plateforme de transbordement dans la Paroisse de Plessisville. Ce site est géré par Grégoire et Fils.¹³⁵ On retrouve aussi un écocentre à Saint-Ferdinand, qui est géré et opéré par la municipalité. Un écocentre est aussi accessible sur le territoire de la Ville de Princeville. Il est la propriété d'Enfouibec, qui en fait aussi l'opération et la gestion. Le tableau 35 présente les écocentres desservant le territoire de la MRC de L'Érable.

¹³⁴ MRC de L'Érable. (2021g). *Questionnaire aux municipalités en vue de la révision du Plan de la gestion des matières résiduelles* [Document interne, fichier word].

¹³⁵ MRC de L'Érable. (2021e). *Écocentre*. Région de L'Érable. <http://www.erable.ca/mrc/propos-de-la-mrc/gestion-des-matieres-residuelles/ecocentre>

TABLEAU 35 : ÉCOCENTRE DESSERVANT LE TERRITOIRE DE LA MRC DE L'ÉRABLE¹³⁶

Nom de l'entreprise	Adresse	Municipalités desservies
Écocentre de L'Érable (centre de transbordement)	990, route 265 Nord, Paroisse de Plessisville (QC) G6L 2Y4	Paroisse et Ville de Plessisville, Laurierville, Saint-Pierre-Baptiste, Inverness, Sainte-Sophie d'Halifax, Notre- Dame-de-Lourdes et Lyster
Écocentre de Saint-Ferdinand	630A, route 165, Saint-Ferdinand, (QC) G0N 1N0	Saint-Ferdinand
Écocentre de Princeville	100, Boulevard Carignan O, Princeville, (QC) G6L 5P8	Princeville

3.2.5 LIEUX D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE

Jusqu'en 2007, au moment de sa fermeture, la MRC de L'Érable comptait un LES situé dans la Paroisse de Plessisville. Actuellement, on ne retrouve aucun lieu d'enfouissement actif sur le territoire de la MRC de L'Érable. Sur le site de l'ancien LES, on retrouve un écocentre (centre de transbordement) géré par Grégoire & Fils.

3.2.6 ENTREPRISES SPÉCIALISÉES EN RÉEMPLOI ET RECYCLAGE

Diverses entreprises et divers organismes du territoire se spécialisent dans le réemploi et la récupération. La plupart des organismes sont communautaires et se spécialisent dans la collecte et la vente de vêtements et de meubles usagés. Cependant, on rencontre aussi des entreprises très spécialisées qui offrent de la machinerie usagée. Le tableau 36 dresse la liste de ces entreprises et organismes ainsi que le type de services qu'ils offrent.

TABLEAU 36 : ENTREPRISES SPÉCIALISÉES EN RÉEMPLOI ET RECYCLAGE DE LA MRC DE L'ÉRABLE¹³⁷

Entreprises / Organismes	Adresse	Matières visées	Activités
Batterie expert	Paroisse de Plessisville	Batteries de voiture	Récupération de batteries pour voiture
Blondeau Métal	Princeville	Matériaux ferreux, matériaux non-ferreux	Lieux de dépôt pour les matériaux ferreux et non-ferreux ¹³⁸
Boutique À Son Aise	Ville de Plessisville	Vêtement usagé	Vente de vêtements usagés ¹³⁹
Centre de recyclage Pellerin	Plessisville	Récupération de véhicules pour vente de pièces d'autos usagés.	Récupération et vente de voitures et de pièces usagées ¹⁴⁰
Électrocentre (2000)	Ville de Plessisville	Déchets électronique	Vente et la réparation de matériel audio-vidéo ¹⁴¹

¹³⁶ Ibid.

¹³⁷ MRC de l'Érable. (2014, décembre 3). *Les recycleurs*. Région de L'Érable. <http://www.erable.ca/mrc/services-de-la-mrc/gestion-des-matieres-residuelles/les-recycleurs>

¹³⁸ Groupe Blondeau. (s. d.). *Blondeau Métal : Achat et vente d'acier neuf et usagé*. <http://groupeblondeau.com/blondeau-metal.html>

¹³⁹ À son aise. (s. d.). *Magasiner à Plessisville*. <https://magasineraplessisville.com/commercents/a-son-aise/>

¹⁴⁰ Pellerin recyclage. (s. d.). *Pellerin recyclage : Détaillant Écopièces à Plessisville*. <https://pellerin.ecopieces.ca/>

¹⁴¹ Électrocentre2000. (s. d.). *Électrocentre 2000.inc*. <https://electrocentre2000.com/boutique/fr>

Entreprises / Organismes	Adresse	Matières visées	Activités
Faïda	Ville de Plessisville	Pneus surdimensionnés	Recyclage de pneus hors dimension et de rejets de caoutchouc industriel, transformation en produit à valeur ajoutée et recette pour fin de production d'énergie ¹⁴²
Garage Moderne	Paroisse de Plessisville	Batteries de voiture, réservoirs de propane	Récupération et traitement de RDD ¹⁴³
Gaz Bar / Sonic	Ville de Plessisville	Bonbonne de propane	Récupération des bonbonnes de propane
La majorité des quincailleries (BRM / COOP des Appalaches) acceptent les résidus de peinture et les ampoules fluocompactes.	N.A.	RDD (Peinture, ampoules fluocompactes)	Récupération des RDD
Laurentide Re/Source	Victoriaville	RDD (peinture, huiles usées, piles, antigel)	Récupération et traitement de RDD ¹⁴⁴
Maison du meuble Chez Thénor	Ville de Plessisville	Meubles usagés	Vente de matériels usagés ¹⁴⁵
Marcel Brisson	N.D.	Métaux, fer, fonte	Recyclage de métaux ferreux et collecte porte-à-porte ¹⁴⁶
Microzone P.L	Ville de Plessisville	Déchets électronique	Récupération, réparation et vente de matériel électronique
Recyclage Pellerin	Ville de Plessisville	Carcasses, pièces d'automobiles, métaux ferreux	Recyclage de pièces d'automobiles et vente de pièces d'automobiles ¹⁴⁷
ORAPÉ	Ville de Plessisville	Meubles, électroménagers, équipements informatiques, appareils électroniques, articles de sports, décorations de Noël, articles de cuisine, accessoires de décoration	Récupération, réparation et vente de matériels usagés ¹⁴⁸
Quincaillerie BMR	Laurierville	Peinture	Lieu de dépôt pour la peinture ¹⁴⁹
Thibodeau pièces d'autos	Princeville	Carcasses d'automobiles	Récupération et vente de pièces automobiles ¹⁵⁰

¹⁴² Ville de Plessisville. (s. d.). FAIDA. <https://plessisville.quebec/bottins/entreprises/faïda/>

¹⁴³ Garage Moderne GT. (s. d.). *Garage pneus automobile Plessisville*. <http://www.garagemodernegt.com/index.html>

¹⁴⁴ Société Laurentide. (2021). *Re/sources*. <https://societelaurentide.ca/re-sources/>

¹⁴⁵ N. Guillemette, échange téléphonique, 22 mai 2021

¹⁴⁶ M. Brisson, échange téléphonique, 1^{er} septembre 2021.

¹⁴⁷ Ecopieces.ca. (s.d.) Accueil. <https://pellerin.ecopieces.ca/>

¹⁴⁸ ORAPÉ. (s. d.). Accueil. <https://www.orape.org/>

¹⁴⁹ Groupe BMR. (s. d.). *4 façons de récupérer des matières dangereuses*. Bienvenue. Consulté 6 juillet 2021, à l'adresse https://www.bmr.ca/fr/programmes-recuperation-bmr?__store=fr

¹⁵⁰ Thibodeau pièces d'autos. (s. d.). Accueil. <https://www.thibodeauautos.com/>

4. INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES PRODUITES DANS LA MRC DE L'ÉRABLE

Ce présent inventaire trace le portrait de la génération des matières résiduelles par le secteur résidentiel, le secteur des ICI et le secteur de la CRD pour l'année 2019. Il ne tient pas compte des matières gazeuses, des résidus miniers, des sols contaminés, des déchets biomédicaux et des matières dangereuses autres que celles d'origine domestique. De plus, les neiges usées, les eaux usées, les sols (terre et sable) et les fertilisants agricoles sont également exclus du plan de gestion. Enfin, signalons que c'est la tonne métrique, équivalant à 1 000 kilogrammes, qui sera l'unité de mesure permettant d'exprimer les quantités de matières résiduelles générées.

4.1 NOTE MÉTHODOLOGIQUE

Ce bilan a été produit en grande partie à l'aide de l'outil d'inventaire de Recyc-Québec, qui permet de produire des estimations pour plusieurs catégories de matières résiduelles. Dans les cas où l'on détenait des données réelles, telles que les bons de pesée, nous les avons soit utilisées pour préciser ou valider les estimations de l'outil, soit en remplacement de celles-ci. Toutes les quantités facturées aux municipalités pour l'année 2019 se retrouvent à l'annexe 1. Le tableau 37 résume la provenance des données utilisées pour réaliser cet inventaire. À plusieurs occasions, la similarité entre les estimations fournies par l'outil de calcul et les données réelles, lorsque détenues, ont pu être vérifiées. Ainsi, malgré qu'elles demeurent des estimations, qu'elles peuvent donc différer de la réalité, les données calculées par cet outil seront dans le même ordre de grandeur que la réalité. Il est toutefois important de noter que l'outil d'inventaire a ses limites. De l'information supplémentaire a été donnée dans chaque section lorsque cela était pertinent.

TABEAU 37 : SOURCES DES DONNÉES PAR SECTEUR

Résidentiel	ICI	CRD
Matières envoyées à l'enfouissement		
Données provenant des pesées faites aux sites d'enfouissement	Données provenant des pesées faites aux sites d'enfouissement	Données provenant des pesées faites aux sites d'enfouissement
Données provenant des pesées faites aux centres de tri, auxquelles la portion provenant des ICI a été retirée	Données estimées avec l'aide de l'outil d'inventaire	Données estimées avec l'aide de l'outil d'inventaire
Données provenant des municipalités qui ont collecté les résidus verts et de l'outil d'inventaire pour les données manquantes	Données estimées avec l'aide de l'outil d'inventaire	N.A.
Résidus de Construction-Rénovation-Démolition (CRD)		
N.A.	N.A.	Données provenant d'estimations basées sur l'outil d'inventaire
Résidus domestiques dangereux (RDD)		
Données provenant des pesées faites aux sites d'enfouissement et ventilées par l'outil d'inventaire	N.A.	N.A.
Boues municipales		
Pour les étangs aérés, les données proviennent des municipalités. Alors que les quantités de boues traitées provenant des fosses septiques privées ont été estimées par l'outil d'inventaire	N.A.	N.A.

4.2 MATIÈRES RECYCLABLES - SECTEUR RÉSIDENTIEL

Les données du secteur résidentiel proviennent des bons de pesée des entrepreneurs privés, qui indiquent les quantités amassées dans le cadre de la collecte sélective et des déchets. Puisque les municipalités font la collecte des petits ICI, la part a été soustraite afin que seul le secteur résidentiel y soit représenté.¹⁵¹ L'outil d'inventaire a ventilé par catégories de matières les quantités totales envoyées à l'enfouissement et à la récupération. Les résultats par rapport aux matières recyclables du secteur résidentiel sont présentés dans le tableau 38.

TABLEAU 38 : MATIÈRES RECYCLABLES – SECTEUR RÉSIDENTIEL

Matières	Récupéré (tonnes)	Éliminé (tonnes)	Généré (tonnes)
Papier et carton	1 486	632	2 118
Métal	92	132	224
Plastique	233	487	720
Verre	390	168	558
Total	2 201	1 419	3 620

4.3 MATIÈRES RECYCLABLES - SECTEUR INDUSTRIES-COMMERCE-INSTITUTIONS (ICI)

Étant donné que la majorité des ICI ont des contrats de disposition des matières recyclables avec des entrepreneurs privés, la MRC ne détient pas de données sur les quantités recyclées. Cependant, la MRC possède les données d'élimination du ministère de l'Environnement pour l'enfouissement des déchets provenant des ICI. Pour l'année 2019, les ICI ont enfoui 4 252 tonnes de matière résiduelle. En comparaison, l'outil d'inventaire a estimé à 5 185 tonnes la quantité générée par les ICI, ce qui appuie les estimations de l'outil. Le tableau 39 présente les quantités de matières recyclables générées par les ICI en 2019.

TABLEAU 39 : MATIÈRES RECYCLABLES – SECTEUR INDUSTRIES, COMMERCE, INSTITUTIONS (ICI) (2019)

Matières	Récupéré (tonnes)	Éliminé (tonnes)	Généré (tonnes)
Papier et carton	1582	1 731	3 313
Métal	202	235	437
Plastique	177	948	1 125
Verre	85	226	309
Total	2 046	3 139	5 185

Le tableau 40 présente les entreprises manufacturières employant plus de 100 employés qui pourront être appelés à collaborer à une stratégie de réduction des déchets.

¹⁵¹ L'outil d'inventaire propose de retirer 9,8 % des matières récupérées et 21,4 % des matières éliminées.

TABLEAU 40 : MATIÈRES RECYCLABLES – LISTE DES INDUSTRIES-COMMERCE-INSTITUTIONS (ICI)¹⁵²

Nom de l'entreprise	Adresse
CBR Laser	340 Route 116, Plessisville, G6L 2Y2
	1139, Avenue Forand, Plessisville, G6L 2Y2
	150, Rue Jérémie-Pacaud, Princeville, G6L 0A2
Industries Machinex	2121 Rue Olivier, Plessisville, G6L 3G9
Bateaux Princecraft	725 Rue St Henri, Princeville, G6L 5C2
Guitabec	10, Boulevard Industriel, Princeville, G6L 4P2
Olymel	155, Rue Saint-Jean-Baptiste Nord, Princeville, G6L 5C9
Citadelle coopérative de producteurs de sirop d'érable	2100 avenue Saint-Laurent, Plessisville, G6L 2Y8
USNR/Kockums Cancar Cie	1600, Rue Saint-Paul, Plessisville, G6L 1C1

4.4 MATIÈRES ORGANIQUES – SECTEUR RÉSIDENTIEL

Les matières organiques comprennent plusieurs types de résidus : les branches et les sapins de Noël; les résidus verts; les résidus alimentaires et d'autres résidus organiques. Certaines matières organiques font l'objet de collecte, d'autres pas. Aucune municipalité de la MRC ne fait la collecte des résidus alimentaires alors que les résidus verts sont ramassés par l'entremise de lieux de dépôt et de collectes. En 2019, l'ensemble des municipalités de la MRC de L'Érable a collecté 625 tonnes de résidus verts, branches et sapins de Noël. Les données provenant des municipalités ont été utilisées pour évaluer le poids des résidus verts, des branches et sapins de Noël récupérés, alors que les quantités éliminées ont été générées à l'aide de l'outil d'inventaire. Concernant les résidus alimentaires et autres résidus organiques, dont peu de données réelles sont connues, l'outil d'inventaire a permis de générer des estimations pour les quantités récupérées et éliminées. L'outil d'inventaire a estimé que 22 tonnes de matières organiques étaient recyclées par l'entremise des composteurs domestiques (tableau 41).

¹⁵² Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. (s. d.). *Résultat de recherche d'entreprises la région du Centre-du-Québec—IMT.*
http://imt.emploi.quebec.net/mtg/inter/noncache/contenu/asp/ice622_resultrechr_01.asp?entScroll=0&entpagefav=1&empMaxEnt=9999999999999999&PT4=54&lang=FRAN&Porte=4&cregn=QC&PT1=8®np4=17&municipalite=32058%3A32072%3A32065%3A32080%3A32045%3A32040%3A32033%3A32013%3A32050%3A32023&viensde=M&empMinEnt=100&choirechent=01&entTriFav=01§Ent=31%2D33&PT3=10&PT2=21

TABLEAU 41 : MATIÈRES ORGANIQUES – SECTEUR RÉSIDENTIEL

Matières	Récupéré (tonnes)	Éliminé (tonnes)	Généré (tonnes)
Branches et sapins de Noël	156	156	312
Résidus verts	469	525	994
Résidus alimentaires	22	1 238	1 260
Autres résidus organiques	0	944	944
Total	647	2 863	3 510

4.5 BOUES MUNICIPALES

Les quantités générées de boues de fosses septiques ont été estimées à l'aide de l'outil d'inventaire en utilisant le nombre de fosses septiques inscrit dans les rôles d'évaluation. Les résultats présentés dans le tableau 42 sont exprimés en tonnage métrique humide. Six municipalités détiennent des étangs aérés, mais peu d'entre elles ont besoin de les vidanger annuellement. En 2019, soit l'année de référence utilisée dans l'outil d'inventaire, aucune de ces municipalités n'avait vidangé et récupéré de boues municipales. Toutefois, des vidanges ont été faites entre 2016 et 2021 comme indiqué dans la section 2.4.7 et dans le tableau 20.

TABLEAU 42 : BOUES MUNICIPALES

Matières	Récupéré (tonnes métriques humides)	Éliminé (tonnes métriques humides)	Généré (tonnes métriques humides)
Boues municipales d'étangs aérés (BEA)	0	0	0
Boues de fosses septiques (BFS)	0	1 425	1 425
Total	0	1 425	1 425

4.6 MATIÈRES ORGANIQUES – SECTEUR INDUSTRIES-COMMERCE-INSTITUTIONS (ICI)

Comme pour le secteur résidentiel, les matières organiques provenant des ICI ne sont pas collectées par l'entremise d'une collecte municipale. Des appels avec quelques entreprises ont permis de valider ces données. Pour cet inventaire, les estimations produites par l'outil de Recyc-Québec ont été utilisées afin de mesurer la quantité de matières organiques générées. Le tableau 43 présente les quantités de matières organiques générées par les ICI en 2019.

TABLEAU 43 : MATIÈRES ORGANIQUES – SECTEUR INDUSTRIES-COMMERCES-INSTITUTIONS (ICI) (2019)

ICI	Récupéré (tonnes)	Éliminé (tonnes)	Généré (tonnes)
Industries de transformation agroalimentaires	19 571	329	19 900
Commerces, institutions et autres industries	0	1 819	1 819
Résidus verts	0	193	193
Résidus alimentaires	0	1 346	1 346
Autres résidus organiques	0	280	280
Total	19 571	2 148	21 719

Étant donné l'importance du secteur agroalimentaire dans la MRC de L'Érable, le tableau 44, présenté ci-dessous, trace le portrait des principales entreprises générant des résidus organiques sur le territoire de la MRC. Des appels téléphoniques avec ces entreprises ont montré qu'elles n'ont pas de problème à trouver un marché de valorisation pour leurs rejets organiques. Les entreprises ne soulignaient aucune problématique particulière quant à leurs résidus.

TABLEAU 44 : MATIÈRES ORGANIQUES – LISTE INDUSTRIES-COMMERCES-INSTITUTIONS (ICI)

Nom de l'entreprise	Lieu	Principaux déchets produits	Valorisation
Olymel	Princeville	Boues organiques	Les boues vont en valorisation énergétique (biodigester) ¹⁵³
		Viande non comestible	Les viandes non comestibles sont valorisées en nourriture animale ¹⁵⁴
		Fumiers	Les matières résiduelles fertilisantes sont valorisées aux champs grâce à l'épandage agricole ¹⁵⁵
Agropur	Ville de Plessisville	Résidus liquides de lait	Les rejets liquides sont utilisés pour l'épandage agricole, la valorisation énergétique et les fosses bovines ¹⁵⁶
Fromage Saputo	Ville de Plessisville	Résidus de transformation du lait (très liquide)	Rejet vendu à des entreprises spécialisées qui produisent des matières fertilisantes pour les producteurs agricoles ¹⁵⁷

¹⁵³ J. Martineau, chef maintenance pour Olymel, correspondance par courriel, 10 juin 2021

¹⁵⁴ Ibid.

¹⁵⁵ Ibid.

¹⁵⁶ C. Chasse, coordonnatrice environnement pour Agropur, correspondance par courriel, 31 mai 2021

¹⁵⁷ K. Leblanc, coordonnatrice environnement et santé-sécurité pour Saputo, correspondance par courriel, 07 juin 2021

4.7 TEXTILES ET VÉHICULES HORS D'USAGE

Les entreprises communautaires qui recueillent le textile ne détiennent aucune évaluation du poids ou du volume des quantités déposées par les citoyens. Bien souvent, ce sont de petits organismes gérés par quelques personnes bénévoles.

Pour les récupérateurs de voiture, il n'y a pas de données publiques, mais il est possible de postuler que l'entièreté des voitures est récupérée d'une façon ou d'une autre. Les quantités présentées dans le tableau 45 représentent donc des estimations obtenues grâce à l'outil d'inventaire.

TABLEAU 45 : TEXTILES ET VÉHICULES HORS D'USAGE

Matières	Récupéré (tonnes)	Éliminé (tonnes)	Généré (tonnes)
Textiles	150	229	379
Véhicules hors d'usage	1 089	0	1 089

4.8 MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION, DE RÉNOVATION ET DE DÉMOLITION (CRD)

Quant au secteur des CRD, les données obtenues proviennent des estimations réalisées par l'outil d'inventaire étant donné que les données que l'on possédait étaient trop fragmentaires (tableau 46). Si l'on compare les résultats avec les données provenant des écocentres de la MRC (tableau 21, section 2.4.9), on dénote un écart considérable avec les données de l'outil d'inventaire. Ceci s'explique par le fait que « l'outil estime les quantités de résidus de CRD du secteur résidentiel et du secteur ICI [...] de façon simultanée. Ainsi, l'outil vise tous les résidus de CRD, à savoir ceux pouvant provenir :

- De la collecte municipale (en bordure de rues, destinées au lieu d'élimination);
- Des écocentres;
- De la collecte privée de résidus provenant du secteur ICI;
- De la collecte de résidus de CRD destinés aux centres de tri ou à un lieu d'enfouissement de débris de construction et de démolition (LED CD).

Cela inclut notamment les résidus provenant des secteurs résidentiel, commercial, institutionnel, industriel (travaux routiers) et des travaux publics municipaux. »¹⁵⁸

TABLEAU 46 : MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION, DE RÉNOVATION ET DE DÉMOLITION (CRD)

Matières	Récupéré (tonnes)	Éliminé (tonnes)	Généré (tonnes)
Agrégats	7 097	438	7 535
Non-agrégats :	1 742	2 085	3 827
Bois de construction	1 682	932	2 615
Gypse	16	427	443

¹⁵⁸ A. Fortier, Agente de recherche et de planification chez Recyc-Québec, correspondance par courriel, 31 août et 1^{er} septembre 2021.

Bardeaux d'asphalte	43	357	401
Autres	0	369	369
TOTAL	8 839	2 523	11 362

4.9 AUTRES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Cette section fait l'état de la situation des matières résiduelles qu'on retrouve généralement en moindre quantité.

4.9.1 REJETS DE CENTRE DE TRI

Les données utilisées proviennent de l'outil d'inventaire.

4.9.2 RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD)

On détient des données sur les RDD grâce à la collecte qui a lieu lors de la 15^e édition Journée Normand Maurice de 2019 et aux quantités recueillies dans les différents lieux de dépôt municipaux. Toutefois, les quantités de peintures et d'autres matières déposées dans les commerces ne sont pas connues. Pour cela, l'outil d'inventaire a été utilisé pour compléter le portrait.

4.9.3 ENCOMBRANTS

La MRC de L'Érable compte deux entreprises d'économie sociale spécialisées dans la récupération des encombrants : ORAPÉ et ORASSE. ORAPÉ fait la collecte à la porte des encombrants dans toutes les municipalités de la MRC à l'exception de Princeville et de Notre-Dame-de-Lourdes¹⁵⁹. Les citoyens peuvent aussi y amener les encombrants. Ceux-ci sont pesés et les quantités sont transmises annuellement aux municipalités. Par ailleurs, ces données distinguent les encombrants métalliques des non métalliques, ce qui permet de préciser les estimations fournies par les données de l'inventaire. Quant à ORASSE, qui collecte les encombrants dans la municipalité de Princeville, il n'y a pas de pesée d'effectuée.¹⁶⁰ Pour estimer les quantités pour la municipalité de Princeville, les données d'ORAPÉ ont été ajustées selon la population de Princeville.

Les tableaux 47 et 48 présentent toutes les données pour les autres matières résiduelles de la section 4.9 pour le secteur résidentiel ainsi que pour le secteur des ICI.

¹⁵⁹ ORAPÉ. (s.d.). Les municipalités desservies par la collecte de gros encombrants. <https://www.orape.org/fr/recyclage/municipalites-desservies/>

¹⁶⁰ M-C Boutin, Directrice générale d'ORASSE, conversation téléphonique, 11 juin 2021.

TABLEAU 47 : AUTRES MATIÈRES RÉSIDUELLES RÉSIDENTIELLES

Matières	Récupéré (tonnes)	Éliminé (tonnes)	Généré (tonnes)
Rejets des centres de tri	0	236	236
Centre de tri	0	218	218
Centre de valorisation des matières organiques	0	19	19
RDD	37	78	115
Encombrants	810	102	912
Métalliques	212	48	260
Non métalliques	598	54	652
Total	847	416	1 264

TABEAU 48 : AUTRES MATIÈRES RÉSIDUELLES INDUSTRIES-COMMERCE-INSTITUTIONS (ICI)

Matières	Récupéré (tonnes)	Éliminé (tonnes)	Généré (tonnes)
Rejets du tri des matières recyclables des ICI	0	202	202
Rejets de collecte des matières organiques des ICI	0	0	0
Rejets des recycleurs de métaux (encombrants et véhicules hors usage)	0	747	747
Total	0	950	950

4.9.4 DÉCHETS DES ÉBÉNISTERIES ET DES USINES DE TRANSFORMATION DU BOIS

Sur le territoire de la MRC, on retrouve des entreprises spécialisées dans la transformation du bois. Des discussions téléphoniques avec ces entreprises ont permis de savoir que la majorité d'entre elles utilisent leurs résidus de bois pour chauffer leur propre bâtiment ou pour être vendus comme de la ripe pour litière. La partie non valorisable énergétiquement est collectée par diverses entreprises de collecte des matières résiduelles. Le tableau 49 présente les principales ébénisteries et usines de transformation du bois de la MRC.

Tableau 49 : Ébénisteries et usines de transformation du bois

Nom de l'entreprise	Ville	Résidus	Valorisation
AMEX Bois Franc	Ville de Plessisville	Copeaux, sciures, résidus de bois	La majorité des résidus de bois sont utilisés pour séchage du bois. La sciure de bois est vendue à des utilisateurs. ¹⁶¹
Boisdaction	Ville de Plessisville	N.D.	N.D.
Chevrons Vigneault	Saint Ferdinand	Panneaux déclassés, bouts de bois, copeaux, sciure	Les panneaux déclassés sont vendus à une entreprise qui les utilise pour faire des palettes. La sciure de bois est donnée à un employé, tandis que les bouts de bois sont envoyés dans un centre de tri. ¹⁶²
Compagnie Commonwealth Plywood	Princeville	Écorce, broyure	Une partie des résidus est broyée et brûlée. La chaleur issue du procédé de combustion est réutilisée pour le séchage et/ou le système de chauffage de l'entreprise. L'autre partie des résidus est envoyée chez Tafisa, une entreprise de panneaux de particules. ¹⁶³
Ébénisterie Rénova	Plessisville	Tout type de résidus	Une partie des résidus est envoyée dans un centre de tri. Tandis que le reste est revalorisé par l'entreprise

¹⁶¹ É. Couturier, conversation téléphonique, 01 juin 2021.

¹⁶² J. Fournier, conversation téléphonique, 01 juin 2021.

¹⁶³ Sophie, conversation téléphonique, 01 juin 2021.

Nom de l'entreprise	Ville	Résidus	Valorisation
			Veolia, fournisseur mondial de solutions environnementales. ¹⁶⁴
Ébénisterie Yves Picher	Plessisville	Panneaux; sciure et copeaux	Les résidus sont envoyés dans un centre de tri ¹⁶⁵
Joroval Inc	Laurierville	Sciure, copeaux et poussières	Une partie est vendue aux agriculteurs pour leur besoin Une autre partie est portée dans un centre de tri
Modèlerie G.L.T.	Plessisville	Bouts de 2x4, poussières, bouts de bois et retailles de fibre de verre	Livré au centre de tri pour matériaux secs de Gaudreau Environnement à Victoriaville ¹⁶⁶
		Acétone usée & autres produits chimiques	Récupération in situ par Veolia ¹⁶⁷
Natart Juvenile	Princeville	Sciure, morceaux de bois	Les bons morceaux sont utilisés pour le chauffage et le reste est envoyé dans un centre de tri pour matériaux secs ¹⁶⁸
Rénovation Expo	Princeville	Sciure, morceaux de bois	Livré au centre de tri pour matériaux secs de Gaudreau Environnement à Victoriaville
Trépanfils	Plessisville	Résidus de bois bruts, bois dur et bois franc	75% de ses résidus sont transformés en ripe pour les agriculteurs Le reste sert à chauffer ses bâtiments Certains morceaux sont aussi envoyés dans un centre de tri ¹⁶⁹
Vexco (division scierie)	Saint-Ferdinand	N.D.	N.D.
Vexco (division séchoirs)	Plessisville	N.D.	N.D.

4.9.5 RÉSIDUS DE TRANSFORMATION INDUSTRIELLE NÉCESSITANT UNE GESTION PARTICULIÈRE

Excluant les entreprises agroalimentaires et de la transformation du bois, aucune information n'est détenue quant aux résidus de transformation industrielle nécessitant une gestion particulière.

¹⁶⁴ N.D, conversation téléphonique, 02 juin 2021.

¹⁶⁵ M. Perron, conversation téléphonique, 02 juin 2021.

¹⁶⁶ P. Trépanier, échange courriel, 16 juin 2021.

¹⁶⁷ Ibid.

¹⁶⁸ P. Hamel, conversation téléphonique, 03 juin 2021.

¹⁶⁹ N.D, conversation téléphonique, 02 juin 2021.

4.9.6 MATIÈRES RÉSIDUELLES NÉCESSITANT UNE GESTION PARTICULIÈRE

Le gouvernement a mis en place des programmes particuliers pour les pneus et les contenants consignés. Cette section présente la situation dans la MRC de L'Érable pour ces matières résiduelles arrivées en fin de vie.

4.9.6.1 PNEUS

D'après l'outil de calcul des pneus 2019 de Recyc-Québec, 466,52 tonnes de pneus ont été récupérées dans la MRC de L'Érable. Toutefois, les données de la municipalité de Villeroy, qui est en retrait volontaire de ce PGMR pour rejoindre le celui de Lotbinière, y sont incluses.

TABLEAU 50: PNEUS, MRC DE L'ÉRABLE

Pneus d'autos et camionnettes	Petits pneus	Pneus de poids lourd	Pneus de chariot élévateur	Nombre total de pneus récupérés	Tonnage (tonnes métriques)
37 805	1 013	1 604	0	40 422	466,52

4.9.6.2 CONTENANTS CONSIGNÉS

D'après l'outil de calcul des contenants consignés de Recyc-Québec, 183,7 tonnes métriques de contenants consignés ont été vendues en 2019. De ce nombre, près de 117,9 tonnes ont été récupérées, ce qui signifie que le taux de récupération s'élève à 62,81%.

TABLEAU 51 : CONTENANTS CONSIGNÉS

Type de contenant	Quantité vendue (tonnes métriques)	Quantité récupérée (tonnes métriques)
Aluminium	69,9	49,1
Plastique	18,8	12,3
Verre	95,3	56,6
Total	187,7	117,9

4.10 RÉSIDUS ULTIMES

Pour Recyc-Québec, les résidus ultimes « font référence à des **matières résiduelles non valorisables** qui se retrouvent dans les déchets. Résidu qui se trouve à la toute fin du cycle de récupération des déchets et qui n'est ni recyclable ni valorisable dans les conditions technologiques et économiques qui prévalent. »¹⁷⁰ Par ailleurs, aucune donnée permettant de quantifier les résidus de balayure de rues n'est disponible.

¹⁷⁰ A. Fortier, Agente de recherche et de planification chez Recyc-Québec, correspondance par courriel, 18 mai 2021.

TABLEAU 52 : RÉSIDUS ULTIMES

Résidus ultimes	Éliminé (tonnes)
Secteur résidentiel	38
Secteur ICI	202
Total	240

4.11 TABLEAU PAR SECTEURS

Cette section présente les données totales du secteur résidentiel, des ICI, des CRD ainsi que des résultats l'ensemble des secteurs (tableau 53 à 56).

TABLEAU 53 : TOTALITÉ DES RÉSIDUS DU SECTEUR RÉSIDENTIEL

Matières	Récupéré (tonnes)	Éliminé (tonnes)	Généré (tonnes)
Papier et carton	1 486	623	2 118
Métal	92	132	224
Plastique	233	487	720
Verre	390	168	558
Branches et sapins de Noël	156	156	312
Résidus verts	469	525	994
Résidus alimentaires	22	1 238	1 260
Autres résidus organiques	0	944	944
Véhicules hors d'usage	1 086	0	1 086
Textiles	150	229	379
Rejets des centres de tri	0	241	241
Rejets des centres de valorisation des matières organiques	0	19	19
RDD	37	78	115
Encombrants métalliques	212	48	260
Encombrants non métalliques	598	54	652
Résidus ultimes	0	38	38
Total (sans boues)	4 932	4 966	9 898
Total estimé par l'outil (sans boues)	4 209	4 472	8 681

TABLEAU 54 : TOTALITÉ DES RÉSIDUS DU SECTEUR INDUSTRIES-COMMERCE-INSTITUTIONS (ICI) (2019)

Matières	Récupéré (tonnes)	Éliminé (tonnes)	Généré (tonnes)
Papier et Carton	1 582	1 731	3 313
Métal	202	235	437
Plastique	177	948	1 125
Verre	85	225	309
Industries de transformation agroalimentaires	19 571	329	19 900
Résidus verts	0	193	193
Résidus alimentaires	0	1 346	1 346
Autres résidus organiques	0	280	280
Rejets du tri des matières recyclables des ICI	0	202	202
Rejets de la collecte des matières organiques des ICI	0	0	0
Rejets des recycleurs de métaux (encombrants et véhicules hors usage)	0	747	747
Résidus ultimes	0	202	202
Total	21 617	6 438	28 055

TABLEAU 55 : TOTALITÉ DES RÉSIDUS DU SECTEUR CONSTRUCTION-RÉNOVATION-DÉMOLITION (CRD)

Matières	Récupéré (tonnes)	Éliminé (tonnes)	Généré (tonnes)
Agrégats	7 097	438	7 535
Non-agrégats :	1 742	2 085	3 827
• Bois de construction	1 682	932	2 615
• Gypse	16	427	443
• Bardeaux d'asphalte	43	357	401
• Autres	0	369	369
Total	8 839	2 523	11 362

TABLEAU 56 : RÉSULTATS GLOBAUX (SECTEURS RÉSIDENTIEL, INDUSTRIES-COMMERCE-INSTITUTIONS (ICI), CONSTRUCTION-RÉNOVATION-DÉMOLITION (CRD) ET AUTRES)

Matières	Récupéré (tonnes)	Éliminé (tonnes)	Généré (tonnes)
Papier / Carton	3 068	2 363	5 431
Métal	294	367	661
Plastique	410	1 435	1 845
Verre	475	393	867
Matières organiques	20 218	5 011	25 229
Résidus de CRD	8 839	2 523	11 362
Résidus de transformation industrielle	-	-	-
RDD	37	78	115
Autres résidus	2 046	1 517	3 563
Résidus ultimes	0	240	240
Total (sans boues)	35 388	13 927	49 315
Boues municipales	0	1 425	1 425

5. BILAN

Cette section brosse le tableau des résultats en GMR de la MRC de L'Érable par rapport aux différents objectifs gouvernementaux. De plus, ce chapitre fait un retour sur l'état d'avancement de l'ancien plan d'action et met en lumière les forces et faiblesses de la MRC en GMR.

5.1 OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX

La Politique québécoise de gestion des matières résiduelles a pour objectif principal d'« éliminer une seule matière résiduelle au Québec : le résidu ultime. »¹⁷¹ Afin d'atteindre cette cible, la Politique focalise les efforts sur trois enjeux cruciaux en GMR :

- Mettre un terme au gaspillage des ressources;
- Contribuer à l'atteinte des objectifs du Plan d'action sur les changements climatiques;
- Responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés par la GMR.¹⁷²

Le PGMR de la MRC de L'Érable inclut des objectifs compatibles à ceux poursuivis par le Plan d'action québécois de gestion des matières résiduelles 2019-2024. Ces objectifs nationaux visés pour 2023 sont :

1. Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminées par habitant;
2. Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal;
3. Recycler 60 % des matières organiques;
4. Recycler et valoriser 70 % des résidus de construction, rénovation et démolition.¹⁷³

De plus, le Plan d'action revendique l'application de la hiérarchie des 3RV-E (mesures de réduction à la source, de réemploi, de recyclage, de valorisation de la matière et en dernier recours élimination) dans les principes directeurs du PGMR ainsi que dans sa mise en œuvre du PGMR.

Le PGMR de la MRC de L'Érable inclut aussi les objectifs de la Stratégie de valorisation des matières organiques suivants:

1. Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025;
2. Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025;
3. Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée en 2030.¹⁷⁴

5.2 BILAN PAR OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

S'il demeure des domaines où la MRC peut améliorer son bilan, elle atteint déjà quelques objectifs gouvernementaux. La section suivante présente le bilan de la MRC de l'Érable en regard de ces objectifs.

5.2.1 OBJECTIF NATIONAL : RÉDUIRE À 525 KG OU MOINS LA QUANTITÉ DE MATIÈRES ÉLIMINÉES PAR HABITANT

¹⁷¹ MELCC. (2021). Politique québécoise de gestion des matières résiduelles. <https://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/pgmr/>

¹⁷² Ibid.

¹⁷³ MELCC. (2019c). *Plan d'action 2019-2024*. <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/plan-action-2019-2024-pqgmr.pdf>

¹⁷⁴ MELCC. (2020). *Stratégie de valorisation des matières organiques*. <https://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/organique/strategie-valorisation-matiere-organique.pdf>

Si l'on additionne toutes les catégories de matières résiduelles, la MRC a éliminé près de 600 kg de matières résiduelles par habitant en 2019¹⁷⁵. De ce nombre, 46 % proviennent du secteur des ICI, 36 % du secteur municipal et 18 % du secteur CRD (tableau 57). Toutefois, selon Recyc-Québec¹⁷⁶, il n'est pas possible de comparer la cible gouvernementale à nos données sur l'enfouissement pour des raisons méthodologiques. En ne pouvant pas mesurer sa performance par rapport à la cible gouvernementale, la MRC peut tout de même contribuer aux efforts nationaux en réduisant davantage l'enfouissement des déchets. Pour cela, la MRC fixera une cible d'enfouissement de 525 kg/habitant pour le total des trois secteurs, soit une réduction de 12,5% des déchets enfouis. Cet objectif est réalisable en considérant que l'on implantera une gestion des matières organiques d'ici 2025. En valorisant 80% des matières organiques du secteur résidentiel, et en supposant que 50% des déchets résidentiels provenant de la collecte de déchet sont des matières organiques, l'on évite 1 986 tonnes de l'enfouissement. Ce chiffre équivaut à une réduction de 86 kg/hab pour le secteur résidentiel.

TABLEAU 57 : RÉSULTATS GLOBAUX (SECTEURS RÉSIDENTIELS, INDUSTRIES-COMMERCE-INSTITUTIONS (ICI) ET CONSTRUCTION-RÉNOVATION-DÉMOLITION (CRD))

Secteurs	Éliminé (tonnes)	Enfouissement par habitant
Résidentiel	4 966 (36 %)	214 kg/hab
ICI	6 438 (46 %)	277 kg/hab
CRD	2 523 (18 %)	109 kg/hab
Total :	13 927	600 kg/hab

Objectifs spécifiques:

- Réduire les déchets totaux éliminés afin que le tonnage éliminé se situe en dessous de 525 kg/hab;
- Encourager les bonnes pratiques de gestion de matières résiduelles.

5.2.1.1 *OBJECTIF NATIONAL : RECYCLER 75 % DU PAPIER, DU CARTON, DU VERRE, DU PLASTIQUE ET DU MÉTAL*

Pour l'ensemble des matières recyclables, la MRC obtient un taux de récupération de 48,23 %, bien en dessous du taux visé par le gouvernement (tableau 59).

Le papier et le carton constituent les plus importants gisements de matières récupérables, qui sont majoritairement éliminés dans le secteur des ICI (tableau 58). Ainsi, des efforts devront être réalisés pour accroître la récupération, particulièrement dans ce dernier secteur.

Le taux de recyclage du plastique est particulièrement faible, tant dans le secteur municipal que dans celui des ICI (tableau 58). Par ailleurs, si la quantité globale des matières éliminées et recyclées dans le secteur municipal est connue, leur composition ne l'est pas. Une caractérisation des déchets dans le secteur municipal permettra de connaître avec plus de précision la composition du bac à déchets et de recyclage des citoyens de la MRC.

Afin de contribuer à l'objectif national, les actions prévues permettront d'accroître le taux de récupération des matières recyclables à 75%.

¹⁷⁵ En 2018, la moyenne nationale de matière éliminée se situait à 697 kg/hab. Recyc-Québec. (2018). Bilan 2018 de la gestion des matières résiduelles au Québec. <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/bilan-gmr-2018-complet.pdf>

¹⁷⁶ Recyc-Québec. (2016, janvier). Bulletin Info-PGMR

TABLEAU 58 : TAUX DE RÉCUPÉRATION PAR MATIÈRES

Catégories	Secteurs	Récupéré (tonnes)	Éliminé (tonnes)	Taux de récupération (%)	
Papier et carton	Résidentiel	1 486	632	70,16	56,49
	ICI	1 582	1 731	47,75	
Métal	Résidentiel	92	132	41,07	44,48
	ICI	202	235	46,22	
Plastique	Résidentiel	233	487	32,36	22,2
	ICI	177	948	15,96	
Verre	Résidentiel	390	168	69,89	54,72
	ICI	85	225	27,42	
Total :		4 247	4 558	48,23	

TABLEAU 59 : TAUX ET QUANTITÉ DE RÉCUPÉRATION PAR SECTEUR

Catégories	Secteurs	Récupéré (tonnes)	Éliminé (tonnes)	Taux de récupération (%)
Ensemble des matières récupérables	Résidentiel	2 201	1 419	60,8
	ICI	2 046	3 139	39,46
Total :		4 247	4 558	48,23

Objectif spécifique:

- Augmenter le taux de recyclage à 75 %.

5.2.1.2 OBJECTIF NATIONAL : RECYCLER 60 % DES MATIÈRES ORGANIQUES

Contrairement aux résidus verts qui font l'objet de collectes spéciales dans certaines municipalités, les municipalités n'offraient toujours pas, en 2019, de collecte dédiée aux matières organiques d'origine alimentaire. Actuellement, d'après les estimations, seulement 1,75 % de ces matières sont récupérés, principalement par l'entremise de composteurs domestiques. Alors que pour les résidus verts, les municipalités en collectent plus de 647 tonnes, qui sont ensuite majoritairement envoyées en compostage. Les ICI, quant à elles, performant très bien. En effet, les entreprises agroalimentaires récupèrent plus de 90 % de toute leur matière organique résiduelle. Le taux de récupération élevé s'explique par le fait qu'une grande partie de leurs matières organiques est valorisée par épandage agricole, par valorisation énergétique ou par utilisation dans l'alimentation animale (tableau 44). Au total, en faisant la somme des secteurs résidentiels et ICI, la MRC valorise donc 80,14 % de toute la matière organique générée (tableau 60). Bien que la MRC de L'Érable dépasse la cible fixée par le gouvernement du Québec grâce aux industries de transformation agroalimentaires, la valorisation des résidus organiques ne dépasse pas 18,43 % dans le secteur résidentiel. La prise en charge des résidus alimentaires permettrait d'améliorer le bilan de la MRC. C'est pourquoi des actions destinées au secteur municipal (résidentiel et petits ICI) devront être réalisées afin d'améliorer son bilan.

TABLEAU 60 : TAUX DE RÉCUPÉRATION DE LA MATIÈRE ORGANIQUE PAR SECTEUR

Secteurs	Récupéré	Éliminé	Taux de recyclage (%)
Résidentiel	647	2 863	18,43
ICI	19 571	2 148	90,11
Total :	20 218	5 011	80,14

Objectif spécifique :

- Atteindre un taux de récupération de 60 % des matières organiques pour la collecte municipale (secteurs résidentiel et petits ICI)

5.2.1.3 OBJECTIF NATIONAL : RECYCLER ET VALORISER 70 % DES RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, RÉNOVATION ET DÉMOLITION (CRD)

La MRC détient peu de données quant au recyclage des résidus de béton, de brique et d'asphalte. Les écocentres de la région permettent d'avoir un aperçu des quantités récupérées et générées, mais ces données sont fragmentaires, car ce n'est qu'une partie des résidus de CRD qui y sont amenés. D'après l'outil d'inventaire, 94,19 % des agrégats de résidus de CRD et 10,72 % du bardeau d'asphalte sont recyclés dans la MRC (tableau 61). Ce dernier, lorsqu'il était acheminé chez Enfoui-Bec, était incorporé dans la confection de nouvel asphalte. Cette pratique n'est plus actuelle. De plus, les cimenteries ont cessé de s'en approvisionner. Ainsi, à l'heure actuelle il est destiné à l'enfouissement. Pour ce qui est des autres résidus de CRD de l'écocentre de Princeville et de la MRC de L'Érable (centre de transbordement), Enfoui-Bec cherche à valoriser le plus de matériaux possibles. Ainsi, le bois est soit transformé en biomasse, soit utilisé comme matière première pour la fabrication de panneaux. Pour les agrégats de type béton et brique, ils sont broyés pour être ensuite revalorisés en une matière utilisée pour la fabrication notamment de chemin et de stationnement. Tous les types de métaux issus des résidus de CRD sont recyclés dans leur totalité.¹⁷⁷

Toujours d'après l'outil d'inventaire, la MRC se retrouve avec un taux de récupération de 77,79 % de tous les résidus de construction. Ainsi, la MRC atteint l'objectif national. Par leur travail, les municipalités de la MRC de L'Érable augmenteront le taux de recyclage des non-agrégats afin de chercher à atteindre l'objectif de 70 % et travailleront à maintenir le taux de recyclage des agrégats au-dessus de 77,79 %.

¹⁷⁷ M. Deshaies, Directeur des ventes et opérations chez Enfoui-Bec, Correspondance par courriel, 31 mai et 2 juin 2021.

TABLEAU 61 : TAUX DE RÉCUPÉRATION DES RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, RÉNOVATION, DÉMOLITION (CRD)

Matières	Récupéré (tonnes)	Éliminé (tonnes)	Généré (tonnes)	Taux de recyclage (%)
Agrégats	7 097	438	7 535	94,19
Non-agrégats :	1 742	2 085	3 827	45,52
• Bois de construction	1 682	932	2 615	64,32
• Gypse	16	427	443	3,61
• Bardeaux d'asphalte	43	357	401	10,72
• Autres	0	369	369	0
TOTAL	8 839	2 523	11 362	77,79

Objectifs spécifiques :

- Maintenir et accroître le taux de recyclage du secteur CRD afin qu'il demeure au-dessus de 70%;
- Accroître la valorisation des résidus de construction, rénovation et démolition.

5.2.1.4 *INSTAURER LA GESTION DE LA MATIÈRE ORGANIQUE SUR 100 % DU TERRITOIRE MUNICIPAL D'ICI 2025*

La MRC de L'Érable a travaillé au cours des dernières années à trouver l'option la plus avantageuse pour capter et valoriser la matière organique qui se trouve actuellement dans le bac à déchets des citoyens en collaboration avec le CRIQ et 4 partenaires municipaux. C'est dans cette optique que d'ici 2025, elle compte instaurer une gestion de la matière sur l'ensemble de son territoire par l'entremise d'une technologie permettant de récupérer l'ensemble des matières organiques directement dans le bac à déchet des citoyens. Pour ce faire, la MRC de L'Érable compte vérifier les résultats obtenus d'une vitrine technologique développer par l'entreprise Viridis Environnement en collaboration avec la Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud. Si les résultats de cette vitrine technologique sont concluants, la MRC travaillera en collaboration Viridis Environnement et la MRC des Appalaches pour l'implantation d'une telle technologie sur le territoire de l'une des deux MRC.

Dans l'éventualité que le résultat ne soit pas satisfaisant, la MRC procédera à l'implantation de la 3^e voie sur l'ensemble de son territoire. Un appel d'offres sera lancé pour l'acquisition des bacs ainsi que pour la collecte et le traitement de la matière organique. Deux plateformes de compostage se trouve à proximité de la MRC de L'Érable et pourrait donc recevoir la matière collectée par une potentiel 3^e voie.

Objectif spécifique :

- Implanter un service de collecte de la matière organique sur l'ensemble du territoire de la MRC de L'Érable d'ici 2025.

5.2.1.5 GÉRER LA MATIÈRE ORGANIQUE DANS 100 % DES INDUSTRIES, COMMERCES ET INSTITUTIONS D'ICI 2025

Grâce aux grandes entreprises de transformation agroalimentaire telles que Olymel, Agropur, Fromage Saputo, etc., plus de 90% de la matière organique est récupérée pour le secteur des ICI de la MRC de L'Érable (voir tableau 43, 44 et 60). Toutefois, l'outil d'inventaire n'est pas en mesure de calculer le tonnage de matière organique récupéré autre que celles des industries de transformation agroalimentaires (voir tableau 43). Ainsi, la récupération des résidus verts, alimentaires et des autres résidus n'est pas chiffrée. Néanmoins, l'outil d'inventaire évalue à 2 148 tonnes de matières organiques qui pourraient être détournées des LET. L'enfouissement des matières organiques participe à la formation de lixiviat et contribue à générer des biogaz (méthane, CO²) responsables des changements climatiques. De plus, l'enfouissement demande de grandes superficies où les déchets prennent énormément de temps avant de se dégrader. La mise en œuvre de ces LET demande beaucoup de ressources financières, humaines et environnementales. Ainsi, l'implication des ICI dans la gestion des matières organiques est indispensable. Pour ce faire, l'option technologique (TMB versus 3^e voie) retenue par la MRC de L'Érable et initialement implantée pour la collecte résidentielle pourra être également implantée chez les ICI ne valorisant toujours pas leur matière organique. En fonction des besoins des ICI, la MRC pourra les soutenir en municipalisant une partie de la collecte, ou bien, en les accompagnants dans l'instauration d'une collecte spécifique à la valorisation de la matière organique.

Objectif spécifique :

- Sensibiliser et soutenir les ICI du territoire de la MRC de L'Érable dans l'implantation de la gestion des matières organiques d'ici 2025.

5.2.1.6 RECYCLER OU VALORISER 70 % DE LA MATIÈRE ORGANIQUE VISÉE EN 2030

La matière organique ne doit pas être confondue avec les déchets. En effet, cette matière vivante a la capacité de se décomposer. De ce fait, cette dernière a un fort potentiel d'application de la hiérarchie des 3RV. Une multitude d'alternatives permet de la recycler (exemple : épandage agricole) et de la valoriser (exemple : biométhanisation). La MRC de L'Érable, en particulier par son implication dans des projets de création de symbiose industrielle dans la région du Centre-du-Québec, cherche des débouchés notamment aux rejets organiques des ICI. Si la technologie de tri mécano biologique est l'option choisie par la MRC, c'est près de 80% de la matière organique résidentielle qui évitera le chemin de l'enfouissement. Si c'est plutôt la 3^e voie qui est implantée sur le territoire de la MRC, des sommes importantes devront être investies en sensibilisation pour réussir à optimiser cette collecte et obtenir un taux de valorisation de 70% au niveau du gisement résidentiel, mais également au niveau des ICI.

Objectif spécifique :

- Trouver des débouchés afin de recycler et valoriser 70% de la matière organique d'ici 2030.

5.2.2 BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR) DE 2016

Le PGMR 2016 de la MRC de L'Érable contient 45 actions. En dépit des ressources limitées, la MRC de L'Érable, les municipalités et les intervenants locaux ont été en mesure de réaliser certaines des actions contenues dans ce plan. En effet, parmi celles-ci, près de 31,11 % ont été réalisées, partiellement réalisées ou sont en continu. Malheureusement, la crise sanitaire de 2019 a eu un impact négatif à plusieurs niveaux, notamment par rapport à la GMR. En effet, plusieurs actions du PGMR de 2016 ont dû être mises en pause et d'autres ont été ralenties

par la pandémie de la COVID-19. Le tableau 62 présente l'état d'avancement des actions du plan d'action de 2016.

TABEAU 62 : AVANCEMENT DES ACTIONS DU PLAN D'ACTION DE 2016

États d'avancement	Nombre d'action
En continu	6
Réalisée (100%)	5
Partiellement réalisée (75%)	3
Mise en œuvre (50%)	7
En planification (25%)	6
Non débutée (0%)	18
Total	45

Les efforts ont porté particulièrement sur les matières recyclables, les matières organiques, les RDD et le suivi d'application du PGMR. En contrepartie, peu d'actions concernant les boues septiques, les résidus ultimes et la réglementation ont été réalisées (voir annexe 5). On retrouve ci-dessous un résumé des actions importantes réalisées dans le cadre du plan d'action 2016.

5.2.2.1 PUBLICISER, SOUTENIR ET FAVORISER LA RÉCUPÉRATION DU PLASTIQUE AGRICOLE PAR LA MISE EN PLACE DE COLLECTES SPÉCIALES DU PLASTIQUE (MESURES 6.1.3 ET 6.1.4)

L'ensemble des municipalités rurales de la MRC de L'Érable dispose maintenant d'une collecte de plastique agricole par conteneur de 2 ou 4 verges cubes. La Ville de Plessisville n'est pas desservie, car on n'y retrouve aucune production agricole utilisant des plastiques d'ensilage. La mise en place de ce projet novateur de collecte par conteneur facilite la collecte du plastique et favorise sa récupération. Ainsi, une multitude de types de plastique agricole sont récupérés (plastique de balle ronde, big bag, bâche d'ensilage, etc.). Les producteurs agricoles ont également accès à une fiche d'information sur les types de plastique récupérable concocté par la MRC en collaboration avec le CISA et les différentes entreprises de collecte. De ce fait, le taux de recyclage des municipalités rurales est augmenté. En 2017, les deux dernières municipalités (Princeville et Paroisse de Plessisville) ont mis en place la collecte des plastiques par conteneurs. En 2018, c'est 249 tonnes de plastique agricole qui a été récupéré grâce à cette collecte ainsi qu'à la participation de 202 producteurs agricoles.¹⁷⁸

5.2.2.2 IMPLANTER ET SOUTENIR UN PROGRAMME DE RÉCUPÉRATION DE LA TUBULURE ACÉRIQUE (MESURE 6.1.10)

Un entrepreneur de la région du Centre-du-Québec offrait gratuitement le service de collecte de la tubulure acérique sur l'ensemble du territoire des 10 municipalités de la MRC. Ce plastique dur était recyclé et revalorisé dans l'entrepôt de l'entrepreneur. Il suffisait aux différents producteurs acériques de la région de contacter la MRC, qui à son tour prendra contact avec l'entrepreneur en question. Un partenariat a été réalisé avec Recyc Polytube de Victoriaville en 2016 pour que l'entrepreneur offre le service de collecte à la porte des producteurs

¹⁷⁸ MRC de L'Érable. (2021b). Bilans d'avancement des actions du PGMR 2016 à 2020 [Document internes, fichiers Word].

acéricoles.¹⁷⁹ Cependant, Recyc Polytube a fait faillite. De ce fait, la MRC de L'Érable, en collaboration avec l'entreprise A. Grégoire et Fils Ltée et les municipalités de son territoire, a mis en place un point de dépôt pour collecter les tubulures usées des acériculteurs de la région de L'Érable. Effectif à partir du 1er avril 2021, la collecte se fait à l'Écocentre de la MRC de L'Érable (centre de transbordement). La tubulure acéricole est par la suite acheminée à l'entreprise Environek située en Beauce. Des coûts de dépôt (28 \$/mètre cube pour l'année 2021) sont facturés aux bénéficiaires par l'entremise du compte de taxes municipales de l'année suivante. Ainsi, par l'application de cette stratégie, les producteurs acéricoles enregistrés au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) bénéficieront d'un crédit de taxes agricoles pour ces frais de dépôt.¹⁸⁰

5.2.2.3 *ÉTUDE DE L'IMPLANTATION D'UNE PLATEFORME DE TRAITEMENT DE LA MATIÈRE ORGANIQUE (MESURE 6.2.2)*

Une analyse de préfaisabilité a été réalisée à l'interne pour la construction et l'opération d'un site de compostage. Cette étude a permis à la MRC d'analyser les coûts d'immobilisation, de construction et d'opération d'un tel projet. À la suite des résultats, le projet a été suspendu et mis en attente en raison des coûts trop élevés et de la faible quantité de matière organique estimée pour le territoire en question. La proximité de deux plateformes de compostage dans des MRC voisines (MRC d'Arthabaska et MRC des Appalaches) fait en sorte qu'il serait plus rentable d'y envoyer les matières organiques que de construire une plateforme de compostage sur le territoire de la MRC de L'Érable.

5.2.2.4 *PARTICIPATION À LA JOURNÉE NORMAND-MAURICE (MESURE 6.4.4)*

La journée Normand-Maurice est un évènement régional dont l'objectif est de récupérer les RDD. Bien que la majorité des municipalités y participent, quelques-unes ne participent pas à cette journée. La mesure avait pour objectif d'amener toutes les municipalités à participer à la collecte. Cet évènement sera désormais aboli sous sa forme actuelle. Un projet pilote sera effectué en 2021 en collaboration avec la Société Laurentide Ressources pour établir des points de dépôt temporaires dans toutes les municipalités ne disposant pas de point de dépôt permanent.¹⁸¹

5.2.2.5 *EMBAUCHER UNE RESSOURCE PERMANENTE (MESURE 6.10.3)*

Avec les nouvelles exigences gouvernementales, dont la mise à jour obligatoire du PGMR aux cinq ans et l'implantation prochaine de la collecte des matières organiques, la GMR nécessite un coordonnateur consacré à plein temps à ce dossier. Ainsi, un conseiller en développement durable a été embauché de façon permanente le 5 décembre 2016.¹⁸²

5.2.2.6 *CRÉATION D'UN COMITÉ DE SUIVI DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR) (MESURE 6.10.1)*

Le comité des matières résiduelles, constituées de 3 élus des municipalités membres de la MRC et du conseiller en développement durable a été formé. Les membres de ce comité se rencontrent, entre 6 et 8 fois par année, pour discuter de tout sujet touchant la GMR sur le territoire ainsi que le PGMR adopté à l'automne 2016. Ils ont également comme mandat de s'assurer de la mise en œuvre du plan de gestion en plus d'être à l'écoute des commentaires soumis par les intervenants, les citoyens et les ICI en GMR. Ce comité a été renommé comité en

¹⁷⁹ Ibid.

¹⁸⁰ Ibid.; MRC de L'Érable. (2021f). lettre_acériculteursVF [Document interne, fichier PDF].

¹⁸¹ Ibid.; MRC de L'Érable. (2021b). Bilans d'avancement des actions du PGMR 2016 à 2020 [Document internes, fichiers Word].

¹⁸² Ibid.

développement durable en 2019 et est maintenant chargé du suivi de tout projet touchant la gestion des matières résiduelle et le développement durable.

5.2.2.7 PROJET DE TRI MÉCANOBIOLOGIQUE DES DÉCHETS (TMB) (MESURE 6.2.1)

En 2016, la MRC a amorcé une étude sur les différentes méthodes de traitement des matières organiques; collecte à trois voies, implantation d'un site de compostage, etc. Toujours dans le but d'être le plus efficace possible, une évaluation complète de la faisabilité technique et économique des technologies actuelles a amené la MRC de L'Érable à engendrer des discussions avec le Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ) pour étudier la faisabilité du TMB des déchets. Ainsi, la MRC a finalisé la planification du projet pilote en partenariat avec le CRIQ et les MRC partenaires. L'objectif étant de définir les différents coûts et les responsabilités à partager entre chaque partenaire du projet. À l'automne 2016, le projet pilote de TMB des déchets a été adopté par l'ensemble des élus de la MRC.

À l'automne 2017, la deuxième étape du projet a pris son envol avec la mise en œuvre du projet pilote de TMB. La construction des immobilisations servant à accueillir la machinerie nécessaire au bon déroulement des opérations a donc été entamée. Ainsi, les partenaires ont pu tester et analyser les équipements choisis avec près de 1 800 tonnes de déchets.

Le rapport présentant les résultats du projet pilote TMB a été transmis aux partenaires municipaux à la fin du mois d'octobre 2019.

Une présentation des résultats du projet TMB chapeauté par le CRIQ a été présentée aux élus de la MRC de L'Érable en janvier 2020. Pour donner suite aux résultats, le comité développement durable de la MRC a demandé qu'une analyse comparative des technologies soit effectuée pour en comparer les coûts et les opportunités. C'est dans cette optique que la MRC a planifié des rencontres entre le comité et des entreprises se spécialisant dans ces dites technologies. Les rencontres ont eu lieu au printemps 2021. Une analyse économique et qualitative s'en est suivie pour définir la meilleure technologie à implanter sur le territoire de L'Érable.

C'est finalement la Triom, une technologie (TMB) développée par Viridis Environnement qui a été soumise à l'ensemble des élus des municipalités à l'automne 2021. La performance de la technologie, qui permet de capter 80% des matières organiques et qui diminue de 40% l'enfouissement, la diminution du nombre de collectes nécessaires, la valorisation finale du compost ainsi que le taux de participation et l'impact pour le citoyen sont des éléments qui ont favorisé ce choix technologique. Les municipalités se sont mis d'accord d'attendre le Printemps 2022 et les résultats de la vitrine technologique du Triom construit en Beauce avant de prendre une décision finale.

La MRC de L'Érable a aussi entrepris d'autres démarches qui sont venues soutenir les actions du PGMR de 2016. Elles sont soulignées ci-dessous.

5.2.2.8 PROGRAMME DE RECONNAISSANCE ICI ON RECYCLE!

Au printemps 2017, la MRC de L'Érable a pris la décision de renouveler son attestation niveau 3 au programme ICI ON RECYCLE de Recyc-Québec. Le but de ce programme est de faire connaître publiquement les réalisations et l'engagement de la MRC en faveur de la préservation des ressources naturelles et de l'environnement en plus d'être reconnue comme un leader en termes de gestion responsable des matières résiduelles. En effet, si la MRC souhaite que les ICI de son territoire améliorent la gestion de leurs matières résiduelles, elle doit elle-même être un exemple de saine gestion des matières résiduelles. C'est dans cet ordre d'idée qu'une caractérisation des bureaux de la MRC a été effectuée à l'interne, précédée par une période de sensibilisation et d'implantation de mesures des 3RV-E. Le rapport suivant la caractérisation a permis de démontrer que la MRC a atteint un taux

global de mise en valeur des matières résiduelles générées de plus de 91 %.¹⁸³ Ce résultat lui a valu le niveau d'attestation Performance, mention or.

5.2.2.9 ÉCONOMIE CIRCULAIRE ARTHABASKA-L'ÉRABLE

En 2019, la MRC de L'Érable a intégré le projet économie circulaire Arthabaska-Érable. Cette démarche « est une initiative qui vise à stimuler l'écosystème entrepreneurial régional dans les MRC d'Arthabaska et de L'Érable. Son objectif est de faire émerger des opportunités d'affaires à partir de l'identification des besoins et des ressources disponibles dans les entreprises, notamment par des ateliers de maillage et des visites en entreprise »¹⁸⁴. Ce projet prendra fin en décembre 2021, pour faire place à un projet de plus grande envergure.

En effet, en septembre 2021, a eu lieu le lancement du projet Économie circulaire Centre-du-Québec qui regroupe la MRC de Bécancour, d'Arthabaska, de L'Érable et de Nicolet-Yamaska. Dans le même ordre d'idée que le projet Économie circulaire Arthabaska-Érable, cette démarche : « consistera à accompagner les entreprises à adopter des pratiques d'économie circulaire et à identifier des opportunités d'affaires. Les entreprises seront guidées, entre autres, pour échanger des ressources entre elles, trouver des débouchés à leurs matières envoyées à l'enfouissement, optimiser en amont l'utilisation de leurs matières et faire de l'écoconception. Sans s'y restreindre, les secteurs principalement visés seront les industries agroalimentaires, de fabrication métallique et de transformation du bois. Afin de bien soutenir les entreprises, de stimuler les échanges et de créer des synergies, deux personnes agiront à titre d'animateurs à l'échelle des quatre MRC. »¹⁸⁵

PROJET

¹⁸³ Municipalité régionale de comté [MRC] de l'Érable. (2021b). Bilans d'avancement des actions du PGMR 2016 à 2020 [Documents internes, fichiers Word].

¹⁸⁴ Économie circulaire Arthabaska-Érable. (s.d.). Accueil. <https://www.economiecirculaireae.ca/>

¹⁸⁵ Corporation du développement durable [CDD]. (2021). Un projet d'économie circulaire déployé au Centre-du-Québec. <http://www.erable.ca/cld-mrc/nouvelles/2021/03/un-projet-deconomie-circulaire-deploye-au-centre-du-quebec>

5.3 FORCES ET FAIBLESSES

Le bilan établi précédemment révèle des forces et des faiblesses qui peuvent être résumées ainsi :

5.3.1 FORCES

Taux d'enfouissement inférieur à la moyenne régionale

En comparaison à la moyenne de la région Centre-du-Québec (264,45kg/hab.), le secteur résidentiel de la MRC de L'Érable enfouit moins de déchets par habitant (262,95kg/hab.). Les MRC d'Arthabaska et de Drummond détiennent un taux d'enfouissement moindre (respectivement 229,51 et 219,32kg/hab.). L'écart avec la MRC de Drummondville est de 16,58%.¹⁸⁶ Cette différence est tout de même modeste considérant qu'elle collecte la matière organique, tout comme la MRC d'Arthabaska.

La performance de la MRC peut s'expliquer par les bonnes habitudes prises par les citoyens de la MRC et par sa démographie. Par ailleurs, son caractère rural amène plusieurs citoyens à revaloriser sur la ferme les déchets organiques. Il demeure tout de même qu'une gestion de la matière organique améliorerait substantiellement le taux d'enfouissement dans les zones urbaines.

Présence de lieux de dépôt des résidus verts

La présence de plusieurs lieux de dépôt pour les résidus verts permet d'en amasser plus de 647 tonnes annuellement. Ces dernières évitent ainsi l'enfouissement. Ces lieux de dépôt sont donc bien utilisés par les citoyens.

Collecte des encombrants bien implantée

En partenariat avec les municipalités, l'organisme ORAPÉ collecte les encombrants directement chez les citoyens. Pour cela, les citoyens n'ont qu'à appeler l'organisme pour organiser une collecte. Auparavant, les encombrants étaient ramassés deux fois par année, dans la majorité des municipalités. Dorénavant, ils sont ramassés aux deux semaines et ils sont en grande partie revalorisés dans une ressourcerie. De cette façon, les revenus sont réinvestis dans la MRC. Au total, environ 86,69% des 598 tonnes d'objets collectés sont recyclés et vendus à la ressourcerie.¹⁸⁷

Taux de récupération des matières organiques élevé chez les industries de transformation agroalimentaires

Selon les données de l'outil d'inventaire, les industries de transformation agroalimentaires sont de loin les plus grandes génératrices de matière organique. En effet, il est estimé qu'elles ont généré 19 900 tonnes de matière organique en 2019. Bien que ce chiffre soit élevé comparativement aux autres secteurs, le taux de récupération l'est aussi. La quantité de matière organique récupérée s'élève à 19 571 tonnes, ce qui signifie que seulement 329 tonnes, soit 1,65% de la matière organique produite, se retrouve à l'enfouissement.

Deux collectes spéciales pour le milieu agricole (plastique agricole et tubulure acéricole)

¹⁸⁶ Les données de la MRC de L'Érable ont été ajustées conséquemment au retrait de Villeroy; MELCC. (2019b). Données d'élimination par MRC, territoire équivalent et communauté métropolitaine. <https://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/donnees-elimination/Tonnages-2018-MRC.pdf>

¹⁸⁷ ORAPÉ. (2020). Bilan_MRC_2020 [Document interne, fichier PDF].

La MRC de L'Érable, par sa vocation agricole bien implantée sur son territoire, présente des besoins précis en GMR. En effet, un besoin de gestion des plastiques agricoles s'est présenté. Pour y remédier, une collecte de ces résidus par conteneur directement chez les agriculteurs a permis d'en récupérer 266,22 tonnes en 2020. De plus, la MRC héberge plus de 400 producteurs acéricoles exploitant plus de 11 750 ha d'érablières comportant environ 2,1 millions d'entailles. Les tubulures acéricoles requises pour cette production lorsqu'elles arrivent en fin de vie doivent faire l'objet d'une collecte spéciale en vue de leur recyclage. De ce fait, la MRC a mis en place un point de dépôt pour collecter les tubulures usées en partenariat avec l'entreprise A. Grégoire et Fils et ses municipalités. De cette façon, plusieurs centaines de mètres cubes de tubulures acéricoles pourront être récupérées annuellement.¹⁸⁸

5.3.2 FAIBLESSES

Rôle mal défini entre la MRC et les municipalités

Le rôle de la MRC en GMR est limité. Puisque cette dernière ne détient aucune compétence quant à la GMR, les municipalités dédoublent leurs efforts d'information et de sensibilisation. Aussi, ce manque de délégation de pouvoir est un frein pour la réalisation de projets structurants qui profiteraient d'une vision commune. En regroupant les activités de communication et de sensibilisation, les municipalités bénéficieraient d'économie d'échelle, particulièrement pour les petites municipalités qui n'ont pas les ressources nécessaires pour répondre aux défis liés à la GMR. L'implantation d'une gestion des matières organiques exigera que les municipalités soient aussi soutenues par la MRC pour les aider dans l'information et la sensibilisation de leurs citoyens.

De plus, depuis 2016, la MRC de L'Érable a embauché un coordonnateur à la GMR. En regard des défis et de l'obligation de mettre à jour le PGMR tous les cinq ans, des bénéfices potentiels sont à envisager en centralisant certaines activités à la MRC (voir Plan d'action et annexe 2

pour plus d'informations).

Collecte des boues de fosses septiques peu encadrée

À l'exception de Saint-Ferdinand et de la Paroisse de Plessisville, les municipalités de la MRC ont pris peu d'actions quant à la gestion des boues de fosses septiques. Pourtant, la majorité des municipalités dépendent des fosses septiques pour les eaux usées de leurs résidences. Quelques-unes dépendent aussi d'un plan d'eau important pour leur alimentation d'eau potable ou pour les activités de villégiatures. La MRC devra s'engager à réaliser des actions qui amélioreront la gestion de ces boues.

Faible recyclage du papier et du carton chez les Industries-Commerces-Industries (ICI)

Les ICI ont un taux de recyclage du papier et du carton peu élevé. Bien souvent, leurs ressources limitées et le manque d'organisation constituent des défis afin de mettre en place de bonnes pratiques de GMR. La MRC peut accompagner les ICI à adopter de nouvelles pratiques et à implanter des programmes de récupération du papier et du carton.

¹⁸⁸ A. Grégoire et Fils. (2021). 2021-08-Tubulure [Document interne, fichier PDF

Peu d'efforts mis en œuvre par rapport à la sensibilisation

Les moyens mis de l'avant par les municipalités pour la sensibilisation se résument à la publication de calendriers de collectes et à l'annonce de collectes spéciales. Cependant, afin d'augmenter la participation à la GMR, une attention particulière doit être portée à la sensibilisation ainsi qu'à l'éducation. Il est essentiel que les enjeux reliés à la GMR ainsi que la manière de procéder (dans quel bac va tel type de matière et pourquoi ?) soient compris. La communication doit être diversifiée (audio, visuel, manuel), être faite à l'aide de différents dispositifs (réseaux sociaux, dépliants, patrouille verte, etc.) et être réalisée de façon répétitive afin d'aller chercher le plus grand auditoire possible et d'en assurer l'intégration. L'ensemble des secteurs (résidentiel, ICI et CRD) doit être ciblé.

Absence de collecte des matières organiques

Bien qu'il y ait des collectes pour les résidus verts, il n'existe aucune collecte des matières organiques alimentaires dans la MRC de L'Érable. L'implantation d'un tel service permettrait de réduire les quantités de déchets envoyés à l'enfouissement et permettrait de conformer la MRC aux exigences gouvernementales attendues pour 2025.

Projet

5.4 PLAN D'ACTION DE LA MRC DE L'ÉRABLE

Le plan d'action de la MRC de L'Érable s'articule autour de cinq grandes orientations :

- Collecter et traiter la matière organique des municipalités de la MRC de L'Érable;
- Accroître la disponibilité des lieux de dépôts pour les RDD;
- Réduire l'enfouissement des déchets;
- Informer les citoyens quant aux matières résiduelles;
- Encourager les filières de réduction à la source et de réemploi.

Le tableau 63 rassemble les objectifs gouvernementaux et les objectifs spécifiques de la MRC de L'Érable pour la GMR.

Tableau 63 : Objectifs de la MRC

Objectifs gouvernementaux	Objectifs spécifiques de la MRC
Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminées par habitant	Réduire les déchets totaux éliminés afin que le tonnage se situe en dessous de 525 kg/hab. Échéance : 2030
	Encourager les bonnes pratiques de gestion de matières résiduelles. Échéance : En continu (2023-2030)
Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal	Augmenter le taux de recyclage à 75 % d'ici 2030. Échéance : 2030
Recycler 60 % des matières organiques	Atteindre un taux de récupération de 60% des matières organiques pour la collecte municipale (secteurs résidentiels et petits ICI). Échéance : 2030
Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD	Maintenir et accroître le taux de recyclage du secteur CRD afin qu'il demeure au-dessus de 70%. Échéance : 2030
	Accroître la valorisation des résidus de CRD. Échéance : 2030
Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025	Implanter un service de collecte de la matière organique sur l'ensemble du territoire de la MRC de L'Érable. Échéance : 2025
Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025	Sensibiliser et soutenir les ICI du territoire de la MRC de L'Érable dans l'implantation de la gestion des matières organiques. Échéance : 2025
Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée en 2030	Trouver des débouchés afin de recycler et valoriser 70% de la matière organique. Échéance : 2030

6. PLAN D'ACTION 2023-2030

Dans les tableaux suivants, les actions ont été regroupées par type de matières résiduelles ou par leur aspect général puisqu'elles peuvent s'appliquer à l'ensemble des matières. On retrouve donc huit catégories par matières et deux catégories générales.

Le défi majeur du plan d'action est lié au fait que la MRC ne détient aucune compétence dans la GMR. La MRC peut entreprendre certaines actions, selon ses ressources disponibles, mais les municipalités demeurent le centre décisionnel. Ainsi, si les municipalités ont approuvé et participé à la rédaction de ce plan d'action, les détails demeurent à définir, car le processus politique afin de définir dans ses détails la mise en œuvre des actions dépasse la rédaction de ce plan d'action. Ce processus ne peut arriver qu'après l'adoption du plan d'action par les municipalités.

Plusieurs actions seront réalisées en GMR par l'agent de développement durable de la MRC de L'Érable, dont les coûts de son embauche sont inclus à l'action 6.10.3. Pour ces actions, il est indiqué que les coûts de l'action sont déjà inclus à l'action 6.10.3.

Voici les catégories des mesures :

Types de matières :

- Les matières recyclables (papier, carton, plastique, verre, métal)
- Les matières organiques
- Les encombrants
- Les RDD
- Les textiles
- Les déchets ultimes
- Les déchets du secteur de la CRD
- Les boues septiques

Générales :

- Mesures générales concernant la GMR et la réglementation
- Mesures de suivi et d'application du plan de gestion

TABLEAU 64: PLAN D'ACTION 2023-2030

6.1 MESURES POUR LES MATIÈRES RECYCLABLES		
6.1.1 INFORMER LES CITOYENS DES COÛTS MOINS ÉLEVÉS DU RECYCLAGE ET LES SENSIBILISER AUX BONNES PRATIQUES DE GMR		
Responsable et partenaires:	Coûts totaux :	Mise en œuvre :
MRC / Municipalités	50 000\$ (service professionnel et frais de publication)	2023-2030
Description :		
<p>La diffusion d'informations est un moyen important pour changer les comportements des citoyens. En augmentant la quantité de matières récupérables collectées, les municipalités amélioreront leurs finances publiques de deux façons. Premièrement, elles recevront plus d'argent dans le cadre du régime de compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation des matières résiduelles. Deuxièmement, elles éviteront des coûts liés à l'enfouissement des déchets. Cette mesure prévoit informer les citoyens des bénéfices économiques et environnementale du recyclage par le moyen d'une campagne d'informations utilisant les médias sociaux, les médias conventionnels et les bulletins municipaux. Dès 2023, les municipalités publieront des textes dans les bulletins municipaux et des publicités dans les journaux expliquant en quoi le fait de jeter des matières recyclables à la poubelle constitue une dépense inutile pour les municipalités, alors que promouvoir le recyclage bénéficie aux finances publiques, mais aussi à l'environnement. Cette mesure prévoit également la mise en place de formations destinés aux élus et aux directeur municipaux dans l'objectif de bien leur faire comprendre la mécanique du régime de compensation et les obligations légale qui en découle.</p> <p>Les coûts prévus comprennent les coûts en service professionnel pour un graphiste et en publicité.</p> <p>Résultat : Campagne d'information sur le recyclage à l'année visant les citoyens de la MRC et formation aux élus et directeurs des municipalité.</p>		
Objectif(s) visé(s):		
<ul style="list-style-type: none"> • Réduire les déchets totaux éliminés afin que le tonnage se situe en dessous de 525 kg/hab.; • Encourager les bonnes pratiques de gestion de matières résiduelles; • Augmenter le taux de recyclage à 75 % d'ici 2030; • Atteindre un taux de récupération de 60% des matières organiques pour la collecte municipale (secteurs résidentiel et petits ICI). 		
6.1.2 SENSIBILISER LES INDUSTRIES-COMMERCE-INSTITUTIONS (ICI) À L'IMPORTANCE D'AVOIR UN CONTENEUR DE RÉCUPÉRATION		
Responsable et partenaires:	Coûts totaux :	Mise en œuvre :
MRC / Développement Économique de L'Érable / ICI	Budget de l'action 6.10.3	2023-2030
Description :		
<p>Bien que les ICI soient desservis par la collecte sélective municipale, les quantités générées peuvent être trop importantes pour le volume du bac de 360 litres. Ils utilisent donc plusieurs bacs de déchets pour se débarrasser du surplus de matières recyclables. Afin de remédier à ce problème, cette mesure prévoit inciter les ICI à se procurer un conteneur plus volumineux ou plusieurs bacs de recyclage. Dans un premier temps, une inspection visuelle aura lieu lors des journées de collecte des matières recyclables afin de déterminer les secteurs des parcs industriels où les entreprises ne possèdent ni bac de recyclage ni conteneurs. Des ICI seront visés en priorité afin de les sensibiliser à la nécessité de se doter d'équipements suffisants. Pour cela, le commissaire industriel sera mobilisé afin d'établir des contacts avec les entreprises ainsi que les responsables de la GMR dans les usines seront rencontrés afin de les inciter à installer de tels bacs ou conteneurs.</p> <p>Pour les municipalités, le coût de cette action est nul puisqu'il est déboursé par les ICI. Pour la MRC, le coût de cette action est relié à l'action 6.10.3, soit d'engager un agent de développement durable.</p> <p>Résultat : La moitié des entreprises contactées qui jettent du papier et carton à la poubelle auront un bac/conteneur dans lesquelles elles peuvent disposer de ces matières.</p>		
Objectif(s) visé(s):		
<ul style="list-style-type: none"> • Réduire les déchets totaux éliminés afin que le tonnage se situe en dessous de 525 kg/hab.; • Encourager les bonnes pratiques de gestion de matières résiduelles; 		

- Augmenter le taux de recyclage à 75 % d'ici 2030.

6.1.3 MAINTENIR LA COLLECTE DU PLASTIQUE AGRICOLE

Responsable et partenaires:	Coûts totaux :	Mise en œuvre :
MRC / Municipalités / UPA	790 122\$	2023-2030

Description : L'ensemble des municipalités rurales de la MRC de L'Érable dispose d'une collecte de plastique agricole par conteneur de 2 ou 4 verges cubes. La mise en place de cette collecte spéciale facilite la cueillette du plastique et favorise son recyclage. Ainsi, une multitude de types de plastique agricole sont récupérés (plastique de balle ronde, big bag, bâche d'ensilage, etc.). Les producteurs agricoles ont également accès à une fiche d'information sur les types de plastique récupérable concocté par la MRC en collaboration avec le CISA et les différentes entreprises de collecte. Le coût de cette mesure est couvert en partie par le régime de compensation et par une taxation agricole et devrait être couvert dans l'avenir par une REP.

Résultats : Maintien de la collecte du plastique agricole par conteneur pour l'ensemble des municipalités de la MRC de L'Érable.

Objectif(s) visé(s):

- Réduire les déchets totaux éliminés afin que le tonnage se situe en dessous de 525 kg/hab.;
- Augmenter le taux de recyclage à 75 % d'ici 2030.

6.1.4 SOUTENIR LES EFFORTS EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (GMR) DES INDUSTRIES-COMMERCE-INSTITUTIONS (ICI) AFIN D'ACCROÎTRE LE RECYCLAGE

Responsable et partenaires:	Coûts totaux :	Mise en œuvre :
MRC / Municipalités / Commissaire industriel	Budget de l'action 6.10.3 et 6.9.7	2023 à 2030

Description :

Les analyses de Recyc-Québec démontrent que les ICI récupèrent peu le plastique, le papier et le carton. Dans un premier temps, une caractérisation des matières résiduelles sera réalisée afin de mieux connaître la composition des déchets. De cette façon, les matières qui sont jetées à la poubelle par les ICI seront connues. Par la suite, un plan d'intervention sera rédigé afin d'amener les ICI à accroître la récupération de leurs matières résiduelles.

Cet inventaire permettra aussi de savoir si du bois se retrouve dans les vidanges des entreprises de transformation. Le bois peut être valorisé, notamment par l'entremise de synergies de substitution de matière avec une ou d'autres entreprises qui peuvent voir comme matière première ce type de résidu.

Cette action est en lien avec l'action 6.1.2.

Résultat : Adoption d'une meilleure GMR par la moitié des ICI, résultant en un accroissement du taux de recyclage de ceux-ci.

Objectif(s) visé(s):

- Réduire les déchets totaux éliminés afin que le tonnage se situe en dessous de 525 kg/hab.;
- Encourager les bonnes pratiques de gestion de matières résiduelles;
- Augmenter le taux de recyclage à 75 % d'ici 2030.

6.1.5 ACCROÎTRE L'OFFRE DE BACS DE RECYCLAGE ET LES RENDRE DISPONIBLES LORS DES ÉVÉNEMENTS PUBLICS

Responsable et partenaires:	Coûts totaux :	Mise en œuvre :
MRC / Municipalités	5 000\$ (achat des équipements)	2023 à 2030

Description :

Cette mesure prévoit accroître l'offre de bacs de recyclage dans les événements municipaux. Pour cela, un premier inventaire sera fait afin d'évaluer l'offre de bacs de recyclage dans les événements. Dans un deuxième temps, un diagnostic viendra identifier les zones problématiques. **Une certification pourrait être développée pour inciter les organisateurs d'événements à mieux récupérer.**

Dans les événements privés, comme le Festival du bœuf d'Inverness, les organisateurs seront mobilisés afin d'offrir des bacs de recyclage aux citoyens et touristes participants.

Cette action sera financée en partie par les municipalités et les organisateurs d'événements. Les coûts correspondent au prix d'achat des bacs de recyclage.

Résultat : Installation de bacs de recyclage dans 75 % des lieux et des événements publics.

Objectif(s) visé(s):		
<ul style="list-style-type: none"> Augmenter le taux de recyclage à 75 % d'ici 2030. 		
6.1.6 MAINTENIR LE PROGRAMME DE RÉCUPÉRATION DE LA TUBULURE ACÉRICOLE		
Responsable et partenaires:	Coûts totaux :	Mise en œuvre :
MRC / Municipalités	10 000\$	2023 à 2030
Description :		
<p>La MRC de L'Érable, en collaboration avec l'entreprise A. Grégoire et Fils Ltée et les municipalités de son territoire, a mis en place un point de dépôt pour collecter les tubulures usées des acériculteurs de la région de L'Érable. Effectif à partir du 1er avril 2021, la collecte se fait à l'écocentre de la MRC de L'Érable (centre de transbordement). Des coûts de dépôt (28 \$/mètre cube pour l'année 2021) sont facturés aux bénéficiaires par l'entremise du compte de taxes municipales de l'année suivante. Ainsi, par l'application de cette stratégie, les producteurs acéricoles enregistrés au MAPAQ bénéficieront d'un crédit de taxes agricoles pour ces frais de dépôt.</p>		
Résultat : Collecte de la tubulure acéricole organisée dans la MRC de L'Érable.		
Objectif(s) visé(s):		
<ul style="list-style-type: none"> Augmenter le taux de recyclage à 75 % d'ici 2030. 		

6.2 MESURES POUR LES MATIÈRES ORGANIQUES		
6.2.1 IMPLANter UNE COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES DANS LA MRC DE L'ÉRABLE		
Responsable et partenaires:	Coûts totaux :	Mise en œuvre :
MRC / Municipalités	Mise en œuvre : 0\$ Opération : 3 540 000\$	2023 à 2025
Description :		
<p>Actuellement, deux options s'offrent à la MRC de L'Érable pour gérer efficacement les matières organiques de son territoire. La première, l'implantation d'une 3^e voie de collecte, dont la matière organique collectée serait par la suite acheminée sur l'une des deux plateformes de compostage existantes à proximité de la MRC. Celle de Gesterra situé à St-Rosaire dans la MRC d'Arthabaska et celle du CRTMO situé à Thetford Mines dans la MRC des Appalaches. La deuxième option, implanter ou utiliser une technologie de tri mécano biologique des déchets pour traiter la matière organique qui provient de la collecte résidentielle.</p> <p>Cette deuxième option est celle qui est actuellement privilégiée et qui sera analysée en profondeur au début de l'année 2022. En effet, cette option permet de valoriser 80% de la matière organique qui se trouve actuellement dans la collecte des déchets tout en diminuant de 40% la matière qui est envoyée à l'enfouissement. De plus cette solution permet de diminuer le nombre de collectes nécessaires. La MRC de L'Érable attend de voir les résultats de la vitrine technologique (Triom) développer en Beauce par Viridis Environnement avant de prendre une décision finale. Si cette technologie se montre concluante, elle pourrait être implantée dans la MRC de L'Érable ou sur un territoire voisin. Des discussions sont donc à prévoir entre la MRC de L'Érable, la MRC des Appalaches et la RIGIDBNY puisque l'ensemble de ses organisations sont intéressées par cette alternative à la 3^e voie. Dans l'optique que le TMB de Viridis ne respecte pas les critères établis par le MELCC comme solution viable pour valoriser la matière organique, la 3^e voie sera alors implanté sur l'ensemble du territoire.</p> <p>L'implantation en soi ne nécessite aucun investissement initial sauf si la MRC prend la décision d'investir avec un partenaire privé dans de l'immobilisation/infrastructure pour diminuer ses frais de traitement. Cependant, des coûts annuels sont à prévoir à la suite de l'implantation pour traiter la matière. Voici un résumé de l'analyse économique des deux différents types de traitements :</p> <p>La 3^e voie :</p> <p>Coût de traitement de 2 600 T de M.O = 208 000\$ / année</p> <p>Coût de collecte et transport = 538 000\$ / année</p> <p>Coût d'achat des bac roulants, subventionné par la PTMOBC = 530 000\$ amorti sur 7 ans = 80 000\$ / année</p> <p>Économie sur l'enfouissement (12% d'évitement) = 147 622\$</p> <p>Total du coût de la 3^e voie = 678 378\$ / année x 5 ans (2025 à 2030) = 3 391 890\$</p>		

Le TMB (TRIOM de Viridis) :

Coût de traitement de 6 000 T de M.O = 524 580\$ / année (inclus l'économie à l'enfouissement)

Coût de collecte et transport = 183 409\$ / année (coût de plus que le transport des déchets)

Total du coût du TMB = 707 989\$ / année x 5 ans (2025 à 2030) = 3 539 945\$

Objectif(s) visé(s):

- Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminées par habitant;
- Atteindre un taux de récupération de 60% des matières organiques pour la collecte municipale (secteur résidentiel et petits ICI);
- Implanter un service de collecte de la matière organique sur l'ensemble du territoire de la MRC de L'Érable d'ici 2025;
- Trouver des débouchés afin de recycler et valoriser 70% de la matière organique d'ici 2030.

6.2.2 ACCOMPAGNER DES COMMERCES (RESTAURANTS ET ÉPICERIES) DANS L'IMPLANTATION D'UN SYSTÈME DE RÉCUPÉRATION DES MATIÈRES ORGANIQUES

Responsable et partenaires:

MRC / ORAPÉ

Coûts totaux :

Budget de l'action 6.10.3

Mise en œuvre :

2025-2030

Description :

Les restaurants et les épiceries représentent un défi important lors de l'implantation d'une collecte des matières organiques dans les ICI. Afin d'y arriver, la MRC accompagnera ces derniers dans l'intégration d'une gestion optimale de leurs matières organiques. Dans un premier temps, la MRC recueillera les commentaires des commerçants provenant des régions où l'on a implanté la 3^e voie ou un TMB afin de trouver les meilleures méthodes à implanter dans les commerces. Dans un second temps, la MRC les soutiendra dans la mise en place de ces pratiques par des séances d'informations, un accompagnement plus personnalisé et la rédaction d'un guide des bonnes pratiques. La MRC devra définir si la matière organique provenant de ces organisations doit être acheminée vers un TMB ou une plateforme de compostage. **ORAPÉ sera également intégré dans cette démarche puisqu'ils ont déjà amorcé un travail de récupération des invendables avec les épiceries de la ville de Plessisville (Maxi et IGA).**

Résultats :

- Accompagnement offert par la MRC pour les restaurateurs et épiceries;
- Guide des bonnes pratiques rédigé pour les commerçants.

Objectif(s) visé(s):

- Réduire les déchets totaux éliminés afin que le tonnage se situe en dessous de 525 kg/hab ;
- Sensibiliser et soutenir les ICI du territoire de la MRC de L'Érable dans l'implantation de la gestion des matières organiques.
- Atteindre un taux de récupération de 60% des matières organiques pour la collecte municipale (secteur résidentiel et petits ICI);
- Implanter un service de collecte de la matière organique sur l'ensemble du territoire de la MRC de L'Érable d'ici 2025;

6.2.3 FAVORISER L'HERBICYCLAGE AINSI QUE LE FEULLICYCLAGE EN SUBVENTIONNANT L'ACHAT DE LAMES DÉCHIQUEUSES POUR LES TONDEUSES À GAZON

Responsable et partenaires:

MRC / Municipalités

Coûts totaux :

5 000\$
(Conversion des tondeuses)

Mise en œuvre :

2023 à 2030

Description :

La collecte des résidus verts et leur traitement représentent une dépense substantielle pour les municipalités. La mise en place de mesures pour encourager les citoyens à pratiquer l'herbicyclage et le feullicyclage permettrait de réduire les coûts liés à la gestion des résidus de gazon et de feuilles mortes, tout en atteignant une plus grande performance environnementale. Une subvention sera ainsi offerte pour l'achat de lames déchiqueteuses pour les tondeuses à gazon. De plus, de l'information sera fournie aux citoyens afin de sensibiliser les citoyens à ces pratiques et de publiciser cette subvention. Cette dernière pourra offrir une compensation pouvant aller jusqu'à 50\$ pour l'achat de lames déchiqueteuses pour les tondeuses à gazon. Le citoyen n'aura qu'à fournir une facture afin d'obtenir le remboursement. **Les municipalités exigeront également que les entreprises qui font la coupe de gazon à forfait sur les terrains municipaux soient équipées de ce type de lame, ou du moins, qu'ils laissent le gazon sur place plutôt que de le collecter.**

Le financement proviendrait de quote-part des municipalités. Cette action serait financée par le programme de redistribution de la redevance aux municipalités. Les coûts correspondent au montant prévu pour la subvention d'approximativement 75 à 100 lames.

Résultats :

- La sensibilisation des citoyens par une campagne d'information quant à l'herbicyclage et le feuillicyclage;
- La conversion de près de 100 tondeuses à gazon.
- Obligation des entreprises de coupe de gazon de laisser le gazon sur place sur les terrain municipaux.

Objectif(s) visé(s):

- Réduire les déchets totaux éliminés afin que le tonnage se situe en dessous de 525 kg/hab.;
- Encourager les bonnes pratiques de gestion de matières résiduelles;
- Trouver des débouchés afin de recycler et valoriser 70% de la matière organique.

6.2.4 FORMER UN COMITÉ AVISEUR SUR LA RÉCUPÉRATION DES MATIÈRES ORGANIQUES

Responsable et partenaires:

MRC / UPA / Organismes
communautaires / Chambre de
commerce / ORAPÉ

Coûts totaux :

Budget de l'action 6.10.3

Mise en œuvre :

2025 à 2030

Description :

La récupération des matières organiques constitue un chantier de travail important qui demandera une collaboration de plusieurs groupes. De ce fait, une table de réflexion sur la récupération des matières organiques sera formée d'acteurs provenant des milieux urbains et ruraux. Ainsi, la MRC sera dans une meilleure posture pour obtenir la mobilisation des groupes d'acteurs les plus importants de la MRC ce qui permettra d'aider à la mise en place des nouveaux comportements.

Concrètement, cette table produira un document identifiant les défis liés à l'implantation de la collecte des matières organiques et donnera des recommandations aux municipalités quant à celle-ci. L'UPA, les organismes d'économie sociale ainsi que la chambre de commerce seront invités à siéger sur cette table. La MRC coordonnera les activités de cette dernière.

Le coût de cette action est donc compris dans l'action 6.10.3. Le financement proviendrait des quotes-parts des municipalités.

Résultat : Création d'une table de réflexion sur la récupération des matières organiques.

Objectif(s) visé(s):

- Réduire les déchets totaux éliminés afin que le tonnage se situe en dessous de 525 kg/hab.;
- Trouver des débouchés afin de recycler et valoriser 70% de la matière organique.

6.2.5 ORGANISER DES ATELIERS – CONFÉRENCES DANS LES ÉCOLES DE LA MRC

Responsable et partenaires:

MRC / Commission scolaire / Centre
universitaire de formation en
environnement et développement durable

Coûts totaux :

1 000\$
(Conception et réalisation d'un
jeu/atelier et entretien du jeu)

Mise en œuvre :

2024 à 2030

Description :

L'implantation d'une collecte de la matière organique exige que la MRC s'engage à réaliser des activités d'information, de sensibilisation et d'éducation. Il existe plusieurs publics cibles: personnes âgées, personnes célibataires, jeunes familles, etc.

La MRC prévoit organiser une tournée sur les bonnes pratiques de GMR dans les écoles primaires et secondaires. Ainsi, les jeunes seront mieux outillés et seront en mesure d'appliquer des comportements exemplaires à la maison.

Ce projet sera soumis au Centre universitaire de formation en environnement et développement durable (CUFE) de l'Université de Sherbrooke, dans le cadre d'un projet intégrateur. Cette formule offre la collaboration avec une équipe d'étudiants à la maîtrise ou au baccalauréat en environnement pour une charge de travail de 500 heures non rémunérées.¹⁸⁹ L'équipe étudiante sera amenée à s'inspirer des ateliers qui ont été réalisés ailleurs au Québec. Ainsi, cette dernière pourra être appelée, par exemple, à créer un jeu sur table pour les jeunes des écoles primaires et à monter une pièce de théâtre pour les écoles secondaires afin de les informer de façon ludique sur la GMR.

¹⁸⁹ Université de Sherbrooke. (s.d.). Collaborations possibles. <https://www.usherbrooke.ca/environnement/le-cufe/collaborations-possibles/#c108807-1>

Une partie importante du projet, soit la réalisation du développement des outils de promotion et des activités ludiques sera réalisé en collaboration avec le projet intégrateur. Donc, seulement les dépenses directes seront à déboursier. Pour ce qui est des futures tenues d'activités, l'implication des groupes d'action jeunesse des écoles secondaires sera prise en considération. **Dans un deuxième temps, les conférences cibleront les résidences de personne âgée ainsi que les organismes qui accueillent les immigrants et les nouveaux résidents.** Le financement proviendra de quote-part des municipalités.

Résultat : Des ateliers de sensibilisation dans 50% des écoles de la MRC d'ici 2030, ce qui contribuera à l'adoption d'une meilleure GMR dans les familles.

Objectif(s) visé(s):

- Réduire les déchets totaux éliminés afin que le tonnage se situe en dessous de 525 kg/hab.;
- Encourager les bonnes pratiques de gestion de matières résiduelles;
- Augmenter le taux de recyclage à 75 % d'ici 2030.

6.2.6 ORGANISER UNE CAMPAGNE D'INFORMATION POUR UNE MEILLEURE GESTION DES MATIÈRES ORGANIQUES

Responsable et partenaires:

MRC

Coûts totaux :

30 000\$
(Service professionnel : graphisme et site web)

Mise en œuvre :

2025 à 2030

Description :

L'information et la sensibilisation sont au cœur des changements importants de comportements. À la suite de l'implantation de la collecte des matières organiques, les citoyens devront avoir accès rapidement à de l'information pour réduire les inconvénients et connaître les matières à y déposer. La MRC informera les citoyens par la tenue de séance d'information publique et en élaborant une campagne sur les médias sociaux qui visera à mettre en ligne toute l'information pour aider le citoyen à disposer correctement de sa matière organique. Par ailleurs, un site web consacré exclusivement à la gestion des matières organiques serait créé afin d'informer les citoyens.

Le financement proviendra des municipalités par quote-part. Le coût comprend les services professionnels pour le travail du graphisme et la publication récurrente dans les journaux de la région.

Résultat :

- Soirée d'information concernant la collecte de la matière organique;
- Campagne d'informations afin que les citoyens soient rapidement en mesure de trouver l'information qu'ils ont besoin pour la collecte des matières organiques.

Objectif(s) visé(s):

- Réduire les déchets totaux éliminés afin que le tonnage se situe en dessous de 525 kg/hab.;
- Encourager les bonnes pratiques de gestion de matières résiduelles;
- Atteindre un taux de récupération de 60% des matières organiques pour la collecte municipale (secteur résidentiel et petits ICI);
- Sensibiliser et soutenir les ICI du territoire de la MRC de L'Érable dans l'implantation de la gestion des matières organiques.

6.3 MESURES POUR LES ENCOMBRANTS

6.3.1 PUBLICISER LE SERVICE DE COLLECTE BIMENSUEL DES ENCOMBRANTS

Responsable et partenaires:

MRC / Municipalités / ORAPÉ

Coût total :

5 000\$
(Service professionnel et coût de publication)

Mise en œuvre :

2023-2030

Description :

ORAPÉ est l'organisme qui fait la collecte des encombrants dans la MRC. Celle-ci est bien implantée, mais les citoyens et les élus sont mal renseignés à ce sujet (quels sont les objets ramassés; pourquoi faut-il donner la liste des objets à ramasser, etc.). Ainsi, une

campagne d'information en partenariat avec ORAPÉ permettra de répondre aux questions les plus fréquentes, d'accroître la participation ainsi que d'améliorer la qualité du tri des utilisateurs de ce service de collecte. De plus, cela permettra de sensibiliser les élus et les citoyens à l'importance du rôle joué par les ressourceries pour les familles défavorisées. Les bulletins municipaux et les outils web seront utilisés à cette fin. En parallèle, il y aura des rencontres annuelles d'organisées entre ORAPÉ et les conseils municipaux afin que chacune de ces parties prenantes partage les attentes qu'elles ont les unes envers les autres.

Les coûts couvrent les services professionnels d'un graphisme et la publication récurrente dans les journaux.

Résultat :

- Rencontres informatives sur la collecte des encombrants avec les conseillers municipaux;
- Produits de communication destinés aux citoyens afin que tous les acteurs soient bien informés.

Objectif(s) visé(s):

- Réduire les déchets totaux éliminés afin que le tonnage se situe en dessous de 525 kg/hab.;
- Encourager les bonnes pratiques de gestion de matières résiduelles.

6.3.2 MAILLER LES MUNICIPALITÉS À UNE RESSOURCERIE POUR LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Responsable et partenaires:

MRC / Municipalités

Coût total :

Tarif établit par les ressourceries

Mise en œuvre :

2023 à 2030

Description :

Afin d'être un exemple pour les autres institutions, les municipalités feront affaire avec une ressourcerie située dans la MRC de L'Érable lorsqu'elles doivent se départir de meubles ou d'autres objets revalorisables. Pour cela, une politique régionale sera adoptée dans les municipalités.

Le coût de cette action varie en fonction de la municipalité.

Résultat : Adoption d'une politique régionale afin de favoriser le recyclage des objets par les ressourceries.

Objectif(s) visé(s):

- Réduire les déchets totaux éliminés afin que le tonnage se situe en dessous de 525 kg/hab.

6.4 MESURE POUR LES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD)

6.4.1 RÉALISER DES OUTILS D'INFORMATION, DE SENSIBILISATION ET D'ÉDUCATION (ISE) CONCERNANT LES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD)

Responsable et partenaires:

MRC

Coûts totaux :

10 000\$
(Service professionnel et frais de publication)

Mise en œuvre :

2025 à 2030

Description :

Cette mesure vise à réaliser des outils d'ISE pour amener les citoyens à optimiser la gestion de leur RDD ainsi qu'à faire connaître les différents points de dépôt. Toutes les formes de communication sont incluses: bulletins municipaux, sites web, médias sociaux, etc.

Les coûts comprennent les services professionnels d'un graphiste et les coûts de publication.

Résultat : Élaboration de produits de communication afin d'informer les citoyens quant aux RDD.

Objectif(s) visé(s):

- Réduire les déchets totaux éliminés afin que le tonnage se situe en dessous de 525 kg/hab.;
- Encourager les bonnes pratiques de gestion de matières résiduelles;
- Augmenter le taux de recyclage à 75 % d'ici 2030.

6.4.2 IMPLANTER DES LIEUX DE DÉPÔT TEMPORAIRES POUR LES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD)

Responsable et partenaires:	Coûts totaux :	Mise en œuvre :
Municipalités	84 000\$ (Coût collecte Laurentide Re/sources)	2023-2030
Description :		
<p>Un projet pilote de point de dépôt temporaire dans les municipalités est actuellement en vigueur en collaboration avec la Société Laurentide Re/sources. Si ce projet pilote s'avère concluant, des points de dépôt temporaire seront intégrés à chacune des municipalités ne disposant pas de point de dépôt permanent. Les municipalités auront l'opportunité d'organiser jusqu'à 2 collectes par année.</p> <p>Les coûts représentent la facturation du projet pilote de l'été 2021 (11 923,02\$).</p>		
Résultat : Mise en place de lieux de dépôt temporaire pour la collecter les RDD.		
Objectif(s) visé(s):		
<ul style="list-style-type: none"> • Réduire les déchets totaux éliminés afin que le tonnage se situe en dessous de 525 kg/hab.; • Encourager les bonnes pratiques de gestion de matières résiduelles. 		
6.4.3 IMPLANTER LE 4^E BAC SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC		
Responsable et partenaires:	Coûts totaux :	Mise en œuvre :
MRC / Municipalités de la MRC / ORAPÉ	84 072\$	2025
Description :		
<p>L'implantation du TMB sur le territoire de la MRC va nécessiter de porter une attention particulière au tri des RDD. Ces dernières matières ne devront pas se retrouver dans le bac de matières résiduelles destinées au tri mécanique. En effet, il y aura danger de contamination de la matière organique ce qui réduira la qualité du composte issu de ce procédé.</p> <p>La mise en place de plateformes de l'initiative du 4e BAC permettra d'implanter sur le territoire de la MRC des points de dépôt spécialisés pour recevoir les RDD, mais pourra aussi recevoir tous autres produits qui ne sont pas acceptés par la collecte municipale, par exemple les textiles et les encombrants. Ces points de dépôt seront implantés à des endroits stratégiques choisis dans l'optique de réduire le temps de déplacement ou de combiner les raisons de déplacement (exemple : dans le stationnement de commerces de produits essentiels (pharmacies, épiceries, etc.). L'organisme ORAPÉ, qui est un acteur essentiel sur le territoire de la MRC, notamment avec la collecte d'encombrants et de RDD, sera impliqué dans la mise en œuvre de ce projet.</p>		
Résultat : Une plateforme (à 84 072,42\$ chacune) du 4e BAC sera implanté sur le territoire de la MRC.		
Objectif(s) visé(s):		
<ul style="list-style-type: none"> • Réduire les déchets totaux éliminés afin que le tonnage se situe en dessous de 525 kg/hab.; • Encourager les bonnes pratiques de gestion de matières résiduelles; • Augmenter le taux de recyclage à 75 % d'ici 2030; 		

6.5 MESURES POUR LES TEXTILES

6.5.1 SOUTENIR ET CONSOLIDER LE RÉSEAU DES COMPTOIRS VESTIMENTAIRES

Responsable et partenaires:	Coûts totaux :	Mise en œuvre :
Municipalités / Organismes	Budget de l'action 6.10.3	2023 à 2030
Description :		
<p>Le réseau des comptoirs vestimentaires est déjà bien implanté dans la région. Cependant, les quantités de vêtements reçues par ces différents points de dépôt sont importantes. De plus, le manque d'espace et de relève pour la gestion des organisations constituent des défis. De ce fait, il est important de soutenir ce réseau de réemploi en l'aidant à établir des partenariats avec d'autres comptoirs vestimentaires. La MRC agira comme entremetteur pour ces comptoirs vestimentaires afin d'établir les possibilités de partage de ressources, comme les bénévoles. Par exemple, la grande chaîne de ressourceries <i>Renaissance</i> pourrait être un partenaire envisagé. Cette dernière a notamment comme vision de « devenir le leader de l'économie sociale au Québec en développant un réseau</p>		

innovateur de partenariats générant des programmes d'employabilité et des activités économiques s'inspirant des valeurs de solidarité et de développement durable. »¹⁹⁰

Résultat : Création de synergie de mutualisation et de substitution entre comptoirs vestimentaires.

Objectif(s) visé(s):

- Réduire les déchets totaux éliminés afin que le tonnage se situe en dessous de 525 kg/hab.

6.5.2 IMPLANTER DE NOUVEAUX LIEUX DE DÉPÔT POUR LES TEXTILES

Responsable et partenaires:

Municipalités / Organismes

Coûts totaux :

10 000\$
(Achat d'équipements)

Mise en œuvre :

2027

Description :

Cette mesure vise à implanter de nouveaux lieux de dépôt pour les textiles. Cette action se fera en concertation avec les organismes du milieu. Des conteneurs spécifiques seront ajoutés pour la récupération du textile dans les municipalités éloignées des lieux de dépôt actuels qui se retrouve à Laurierville, Plessisville et Princeville.

Les coûts couvrent l'achat de quatre nouvelles cloches à vêtement.

Résultat : Implantation de nouveaux conteneurs pour les vêtements.

Objectif(s) visé(s):

- Réduire les déchets totaux éliminés afin que le tonnage se situe en dessous de 525 kg/hab.

6.6 MESURES POUR LES DÉCHETS ULTIMES

6.6.1 RÉDUIRE LA FRÉQUENCE DE COLLECTE DES ORDURES

Responsable et partenaires:

Municipalités

Coûts totaux :

0\$

Mise en œuvre :

2024

Description :

L'implantation de la collecte de la matière organique dans les années à venir devrait permettre de réduire la quantité de déchets envoyés à l'enfouissement. Conséquemment, l'ajout d'une 3^e voie permettrait aussi de réduire la fréquence de collecte des ordures ménagères. Cette mesure dépendra du type de collecte de matière organique qui sera instauré au sein de la MRC.

Selon Gesterra, cette mesure dans la MRC d'Arthabaska a nécessité un ajout du nombre de collecte de bac brun, ce qui explique qu'il n'y ait pas d'économie économique rattaché à cette mesure au niveau du coût de collecte.

Résultat : Réduction de la fréquence des collectes de déchets.

Objectif(s) visé(s):

- Réduire les déchets totaux éliminés afin que le tonnage se situe en dessous de 525 kg/hab.;
- Augmenter le taux de recyclage à 75 % d'ici 2030;
- Atteindre un taux de récupération de 60% des matières organiques pour la collecte municipale (secteurs résidentiels et petits ICI).

¹⁹⁰ Renaissance. (2021). Vision et mission. <https://renaissancequebec.ca/fr/la-mission/>

6.6.2 APOSER DES AUTOCOLLANTS SUR LES BACS SERVANT À LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES AFIN D'INDIQUER LES MATIÈRES APPROPRIÉES POUR CHACUN D'ENTRE EUX

Responsable et partenaires:	Coûts totaux :	Mise en œuvre :
MRC / Municipalités	30 000\$ (Service professionnel et production des autocollants)	2025

Description :

Les citoyens peuvent se poser des questions sur les matières à recycler, à composter ou à envoyer dans le bac à déchet. Pour les aider, des autocollants sur lesquels se trouvera une liste des matières acceptées ou refusées seront apposés sur les bacs servant à la collecte des matières résiduelles. Les collants seront apposés par des employés municipaux sur les différents bacs. Le coût comprend les honoraires professionnels du graphiste, l'impression des autocollants et leur installation. Le financement proviendra du montant reçu dans le Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables.

Résultat : Un autocollant sera apposé sur les bacs.

Objectif(s) visé(s):

- Réduire les déchets totaux éliminés afin que le tonnage se situe en dessous de 525 kg/hab.;
- Augmenter le taux de recyclage à 75 % d'ici 2030;
- Atteindre un taux de récupération de 60% des matières organiques pour la collecte municipale (secteurs résidentiels et petits ICI).

6.6.3 DOCUMENTER LES ÉVÈNEMENTS DES LIEUX DE DÉPÔT SAUVAGE

Responsable et partenaires:	Coûts totaux :	Mise en œuvre :
MRC / Municipalités	Voir Action 6.10.3	2025

Description :

Dans plusieurs municipalités de la MRC, on retrouve à l'occasion des dépôts sauvages de déchets. Cela signifie que des matières résiduelles sont abandonnées dans des endroits inadéquats. Malgré la présence de cette problématique au sein de la MRC, les municipalités ne détiennent pas d'historique ni d'inventaire. Réaliser une documentation des événements des lieux de dépôts sauvages permettrait d'identifier les endroits où l'on en retrouve plus fréquemment. La caractérisation des déchets que l'on y retrouve pourrait aussi s'avérer utile. Cette problématique semble surtout toucher les résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD). La MRC, en association avec les municipalités, dressera un inventaire de ces lieux de dépôt afin de mesurer la portée de cet enjeu. Dans un premier temps, un sondage sera transmis aux municipalités afin de déterminer la fréquence et les endroits propices aux lieux de dépôt sauvage. Dans un deuxième temps, un inventaire visuel sera fait afin de voir les quantités et les types de matières déposés dans ces lieux.

Résultat : Un inventaire des lieux de dépôt sauvage sera produit.

Objectif(s) visé(s):

- Maintenir et accroître le taux de recyclage du secteur CRD afin qu'il demeure au-dessus de 70%;
- Encourager les bonnes pratiques de gestion de matières résiduelles.

6.6.4 MAINTENIR, PROMOUVOIR ET ÉLARGIR LE PROGRAMME DE FINANCEMENT POUR LES COUCHES LAVABLES ET ÉLARGIR POUR LES PRODUITS D'HYGIÈNE FÉMININE DURABLE

Responsable et partenaires:	Coûts totaux :	Mise en œuvre :
Municipalités	49 000\$ (Montant de la subvention totale)	2023-2030

Description :

Certaines municipalités de la MRC, soit Saint-Pierre-Baptiste, Inverness, Lyster, Paroisse de Plessisville, Ville de Plessisville et Princeville, offrent déjà une aide financière de 100 \$ pour l'achat de couches lavables.¹⁹¹ Le programme sera donc maintenu dans les municipalités participantes et étendu à d'autres municipalités de la MRC. **La MRC souhaite aussi élargir le programme pour y inclure les produits d'hygiène féminine durables.** Le financement provient des taxes foncières collectées et de la redistribution de la redevance exigible pour l'élimination de matières résiduelles. On évalue à 39 000\$ le coût pour la poursuite de ce programme et à 10 000\$ le coût pour la mise en place du programme de subvention pour les produits d'hygiène féminine durables.

Résultats :

- Maintenir les programmes existants de subvention pour les couches lavables;
- Implanter ce programme dans les autres municipalités de la MRC;
- Mettre en place un programme de subvention pour les produits d'hygiène féminine durables.

Objectif(s) visé(s):

- Réduire les déchets totaux éliminés afin que le tonnage se situe en dessous de 525 kg/hab.

6.6.5 SOUTENIR LES MUNICIPALITÉS DANS L'ORGANISATION D'ÉVÉNEMENTS ÉCORESPONSABLES

Responsable et partenaires:

MRC

Coûts totaux :

Voir Action 6.10.3

Mise en œuvre :

2023-2030

Description :

Afin d'être un exemple pour les autres organisations, la MRC accompagnera les municipalités dans l'organisation d'événements écoresponsables. Dans un premier temps, il faudra sensibiliser les services traiteurs afin qu'ils puissent développer une offre de service pour ce type d'exigences. Dans un deuxième temps, la MRC offrira à ses municipalités un service d'accompagnement pour l'organisation d'événements écoresponsable, basé sur la norme BNQ-9700-253. Cela permettra d'aider les municipalités à se doter de bonnes pratiques. Pour cette action, c'est le coordonnateur en GMR de la MRC qui accompagnera les municipalités. Les coûts totaux réfèrent donc à l'action 6.10.3.

Résultats :

- Sensibilisation des fournisseurs de service et des traiteurs aux exigences de la norme BNQ 9700-253;
- Tous les événements publics de la MRC de L'Érable et des municipalités seront écoresponsables.

Objectif(s) visé(s):

- Réduire les déchets totaux éliminés afin que le tonnage se situe en dessous de 525 kg/hab
- Encourager les bonnes pratiques de gestion de matières résiduelles
- Augmenter le taux de recyclage à 75 % d'ici 2030

6.7 MESURES POUR LES DÉCHETS DU SECTEUR DE LA CONSTRUCTION, RÉNOVATION ET DÉMOLITION (CRD)

6.7.1 INCLURE UNE CLAUSE DE RÉCUPÉRATION DES RÉSIDUS DE CONSTRUCTION LORS D'UN CONTRAT MUNICIPAL

Responsable et partenaires:

Municipalités

Coûts totaux :

0\$

Mise en œuvre :

2027

Description :

¹⁹¹ MRC de l'Érable. (2015). *Subventions pour l'achat de couches de coton*. Région de L'Érable. <http://www.erable.ca/mrc/subventions-pour-lachat-de-couches-de-coton>

Les entrepreneurs n'ont aucune obligation de récupérer les résidus de CRD dans le cas d'un contrat municipal. Ainsi, une clause sera ajoutée aux contrats municipaux de construction et de rénovation dans le but d'obliger la valorisation des résidus de construction. Cette mesure sera réalisée en trois étapes. Dans un premier temps, il importera de regarder si d'autres régions ont déjà établi une telle clause afin de s'en inspirer. Dans un deuxième temps, les municipalités discuteront avec les entrepreneurs de la région afin de broser un portrait des capacités de récupération des CRD dans la région. Le projet Économie Circulaire Centre-du-Québec pourrait s'avérer un partenaire essentiel à la réalisation de cette étape. En dernier lieu, une politique de récupération des résidus de construction sera adoptée par les municipalités de la MRC. Le coût de cette mesure est nul pour les municipalités.

Résultat : Une politique régionale de récupération des résidus de construction sera adoptée.

Objectif(s) visé(s):

- Maintenir et accroître le taux de recyclage du secteur CRD afin qu'il demeure au-dessus de 70%;
- Accroître la valorisation des résidus de CRD.

6.7.2 ÉLABORER UN GUIDE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (GMR) POUR LES RÉSIDUS DE CONSTRUCTIONS-RÉNOVATION-DÉMOLITION (CRD) INCLUANT UN BOTTIN DES RESSOURCES LOCALES ET RÉGIONALES

Responsable et partenaires:	Coûts totaux :	Mise en œuvre :
MRC	1 500\$ (Frais de publication)	2027

Description :

Afin d'aider les entrepreneurs à écologiser leurs opérations, un guide d'information sera élaboré pour leur proposer des pistes de solution afin d'accroître la récupération des résidus de CRD. Par ailleurs, un bottin des ressources locales sera aussi élaboré afin d'aider les propriétaires de maison qui effectuent eux-mêmes leurs rénovations à disposer de leurs déchets de façon écoresponsable. Dans ce bottin, on retrouvera aussi les principales étapes à suivre afin de récupérer adéquatement les résidus de CRD. Cette action sera financée par les quotes-parts des municipalités et elle sera réalisée par le coordonnateur en GMR. Le montant alloué à cette mesure servira à financer la publication du guide sur le web **et à en faire une mise à jour tous les 3 ans.**

Résultat : Un guide d'information destiné aux entrepreneurs et un bottin des ressources locales pour les citoyens seront rédigés.

Objectif(s) visé(s):

- Maintenir et accroître le taux de recyclage du secteur CRD afin qu'il demeure au-dessus de 70%;
- Accroître la valorisation des résidus de CRD.

6.7.3 METTRE EN PLACE DES ÉCOCENTRES TEMPORAIRES DANS LES PETITES MUNICIPALITÉS

Responsable et partenaires:	Coûts totaux :	Mise en œuvre :
Municipalités	80 000\$	2026-2030

Description :

L'écocentre de la MRC est loin des municipalités périphériques et c'est une des raisons souvent invoquées par les citoyens pour ne pas recycler leurs résidus de CRD. La mise en place d'un écocentre mobile qui se déplacera dans plusieurs municipalités de la MRC, plusieurs fois par année, afin d'offrir aux résidents la possibilité de porter leurs résidus de CRD dans un lieu dédié à cet usage, permettra de réduire les dépôts sauvages et d'accroître la récupération des résidus de CRD. Les coûts prévus serviront à louer des conteneurs et à transporter les résidus de CRD vers les centres de tri appropriés. Un guide à l'intention des municipalités souhaitant mettre en place des écocentres temporaires a été créé en 2020 par la MRC.

Municipalité qui pourrait être intéressante d'intégrer un écocentre mobile en raison de leur distance d'un écocentre: Lyster, Inverness, Sainte-Sophie d'Halifax, Saint-Pierre-Baptiste et Laurierville.

Coût de l'écocentre mobile de Lyster = 4 000\$ par année

4 000\$ x 5 municipalités = 20 000\$ par année

Le financement de cette action provient de la redistribution des redevances pour l'élimination de matières résiduelles. Les coûts totaux incluent l'administration et la planification de la journée, la location des conteneurs, le transport et le traitement des résidus collectés.

Résultat : Écocentre temporaire qui se déplace dans les municipalités périphériques de la MRC.

Objectif(s) visé(s):

- Maintenir et accroître le taux de recyclage du secteur CRD afin qu'il demeure au-dessus de 70%;
- Accroître la valorisation des résidus de CRD.

6.7.4 PRODUIRE UN INVENTAIRE DES RÉSIDUS DE BOIS ENVOYÉS AU CENTRE DE TRI ET À L'ENFOUISSEMENT DANS LES ENTREPRISES DE LA MRC

Responsable et partenaires:	Coûts totaux :	Mise en œuvre :
MRC / Développement Économique de L'Érable	20 000\$ (Service professionnel)	2025

Description :

Puisque l'on retrouve plusieurs entreprises transformatrices de bois (ébénisteries et scieries) qui jettent ou envoient dans un centre de tri des résidus de bois, un inventaire des rejets de bois sera produit afin d'évaluer la qualité et la quantité du bois. Cet inventaire servira à évaluer la pertinence de soutenir les entreprises dans leurs démarches de recherche de débouchés plus écologiques, dans le respect de la hiérarchie des 3RV. Cette mesure permettra d'éviter l'enfouissement du bois. La MRC aura le rôle de coordonnateur dans la rédaction de cet inventaire. Économie Circulaire Centre-du Québec pourrait s'avérer être un partenaire clef dans la réalisation de cet inventaire. Les coûts associés à cette mesure correspondent honoraires des services professionnels d'un consultant. Un partenariat sera établi avec Développement économique de L'Érable pour communiquer avec les entreprises pertinentes.

Résultat : un portrait détaillé des rejets de bois dans les entreprises transformatrices.

Objectif(s) visé(s):

- Maintenir et accroître le taux de recyclage du secteur CRD afin qu'il demeure au-dessus de 70%;
- Accroître la valorisation des résidus de CRD;
- Encourager les bonnes pratiques de gestion de matières résiduelles.

6.7.5 INCITER LES CITOYENS ET LES ENTREPRENEURS À ACHEMINER LEURS RÉSIDUS DE CRD DANS UN LIEU DE RÉCUPÉRATION¹⁹²

Responsable et partenaires:	Coûts totaux :	Mise en œuvre :
MRC / Municipalités	5 000 \$	2027

Description :

Les citoyens et les entrepreneurs n'ont aucune obligation de récupérer les résidus de CRD issus de leurs activités de construction, de rénovation ou de démolition. Ainsi, pour les inciter à disposer de leurs résidus de CRD dans un lieu de récupération approprié, de nouvelles conditions obligatoires pour l'obtention d'un permis de construction, de rénovation ou de démolition pourront être ajoutées. En effet, les municipalités pourront exiger un dépôt remboursable lorsque le citoyen ou l'entrepreneur fournit une preuve de récupération appropriée de leurs résidus de CRD. Cette mesure devra être réalisée en deux étapes. Tout d'abord, il importera d'informer les citoyens et les entrepreneurs des possibilités de récupération des résidus de CRD lors de l'émission de permis. Ensuite, les municipalités devront publiciser les changements apportés à la réglementation concernant l'obtention d'un permis. Le coût de cette mesure correspond au coût de la campagne publicitaire.

Résultat : Augmentation du taux de détournement des résidus de CRD.

Objectif(s) visé(s):

- Maintenir et accroître le taux de recyclage du secteur CRD afin qu'il demeure au-dessus de 70%;
- Accroître la valorisation des résidus de CRD.

6.8 MESURES CONCERNANT LES BOUES SEPTIQUES DES RÉSIDENCES ISOLÉES

6.8.1 EFFECTUER UN RELEVÉ SANITAIRE DES DISPOSITIFS D'ÉVACUATION ET DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DES RÉSIDENCES ISOLÉES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA MRC

¹⁹² Solinov. (2016). *Plan de Gestion des matières résiduelles de la MRC de Papineau 2016-2020*. <https://mrcpapineau.com/services/gestion-des-matieres-residuelles/>

Responsable et partenaires:	Coûts totaux :	Mise en œuvre :
MRC / Consultants / Municipalités	533 850\$ (Relevé sanitaire + inspection)	2023 à 2026
Description :		
<p>Avant d'entreprendre une gestion municipalisée de la vidange des fosses septiques des résidences isolées, il est fortement recommandé d'entreprendre un relevé sanitaire des dispositifs d'évacuation et de traitement des eaux usées des résidences isolées. En effet, l'objectif est d'obtenir un portrait juste et actuel de l'état de l'ensemble des installations septiques individuelles afin de permettre aux intervenants municipaux de prendre des décisions éclairées quant à leur mise aux normes. Ce portrait permettra notamment d'identifier les installations déficientes et/ou non conformes. Le financement de cette mesure pourrait être soutenu par le programme <i>coopération intermunicipale du volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale</i> du MAMH. Ce programme permettrait de financer entre 70% pour un maximum de 250 000\$. On parle ici des fosses des municipalités suivantes : Inverness, Saint-Pierre-Baptiste, Laurierville, Notre-Dame-de-Lourdes, Princeville, Sainte-Sophie-d'Halifax et Villeroi. La municipalité de Lyster a déjà effectué son relevé sanitaire. Saint-Ferdinand et Parioisse de Plessisville gèrent déjà la vidange de leur fosse septique de résidence isolée tandis que la Ville de Plessisville ne possède aucune fosse. Voici un résumé de l'analyse économique de cette mesure :</p> <p>Nombre de fosses nécessitant un relevé sanitaire X coût par fosse du relevé sanitaire 2 959 fosses X 150\$ = 443 850\$</p> <p>Frais d'inspection pour suivi des fosses septique non conforme = 30 000\$ par année pour 6 mois pour une période de 3 ans = 90 000\$</p> <p>Résultats : La MRC détiendra un portrait détaillé de la situation des boues de fosses septiques des résidences isolées.</p>		
Objectif(s) visé(s):		
<ul style="list-style-type: none"> • Encourager les bonnes pratiques de gestion de matières résiduelles; • Trouver des débouchés afin de recycler et valoriser 70% de la matière organique. 		
6.8.2 GESTION RÉGIONALISÉ DE LA VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES DES RÉSIDENCES ISOLÉES		
Responsable et partenaires:	Coûts totaux :	Mise en œuvre :
MRC / Municipalités	1 271 180\$ (Collecte et gestion des boues)	2026-2030
Description :		
<p>Dans le souci d'améliorer la qualité de l'environnement et de respecter les normes environnementales en vigueur qui exige la vidange obligatoire des installations septiques aux 2 ou 4 ans selon le type d'habitation, la MRC privilégie une gestion régionalisée des boues de fosses septiques des résidences isolées. Pour arriver à cette fin, la MRC et les municipalités, par l'entremise d'un entrepreneur privé, vidangeront les fosses septiques. La MRC exigerait aussi que l'entrepreneur valorise les boues de fosses septiques. Alors que la situation actuelle du recyclage est environ à 50%, une telle mesure permettra le recyclage de l'entièreté des boues. Le coût supplémentaire de cette collecte est évalué à 1 271 180\$ échelonné sur une période de 4 ans et couvre 3 246 fosses septiques de résidences isolées réparties sur 8 municipalités. Ce montant représente le coût déboursé par les municipalités pour la collecte des boues de fosses septiques des résidences isolées ainsi que pour la disposition. Toutefois, ultimement, le coût sera nul pour les municipalités, car il sera porté au compte de taxe foncière.</p> <p>Ainsi, cette action sera financée par la taxe foncière ainsi que par les montants déjà consacrés à la vidange des boues par les municipalités. Voici un résumé du calcul :</p> <p>Nombre de fosses X coût de collecte de la fosse et coût de disposition des boues 3 246 fosses X 185\$ (vidange totale) = 600 510\$ pour les 2 premières années donc 300 255\$ par année pour 2026 et 2027 3 246 fosses X 145 \$ (vidange sélective) = 470 670 \$ pour les 2 années suivantes donc 235 335\$ par année de 2028 et 2029</p> <p>Frais de gestion administrative : 50 000\$ par année</p> <p>Total : 1 271 180\$ pour une gestion municipalité des boues de fosse septique de 2026 à 2030</p> <p>Résultat : Tous les propriétaires seront soumis à une vidange obligatoire de leur fosse septique offerte par les municipalités.</p>		
Objectif(s) visé(s):		
<ul style="list-style-type: none"> • Trouver des débouchés afin de recycler et valoriser 70% de la matière organique; • Encourager les bonnes pratiques de gestion de matières résiduelles. 		

6.9 MESURES GÉNÉRALES CONCERNANT LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (GMR) ET LA RÉGLEMENTATION

6.9.1 REGROUPEMENT DES ACTIVITÉS DE COMMUNICATION EN LIEN AVEC LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (GMR) (VOIR ANNEXE 2)

Responsable et partenaires:	Coûts totaux :	Mise en œuvre :
MRC	40 000\$ (Service professionnel et frais de publication)	2023-2030

Description :

Pour bénéficier des avantages d'une uniformité et d'un leadership quant aux activités communications en GMR, celles-ci seront regroupées à la MRC de L'Érable, qui veillera à offrir un produit adapté aux réalités rurales et urbaines. Par ailleurs, peu de municipalités ont établi une campagne de communication afin de renforcer les bonnes habitudes de GMR de leurs citoyens. En centralisant ces activités à la MRC, cela permettra de s'assurer que l'on retrouve des activités semblables dans toutes les municipalités. Certaines activités de communication ont déjà été mises en place. Par exemple, en 2019, la MRC a fourni via le projet étudiant, des dépliants d'information concernant les différents services offerts en GMR sur le territoire. 11 dépliants informatifs ont ainsi été créés pour répondre aux besoins des 11 municipalités du territoire. On retrouve plus d'informations sur la centralisation des activités de communication à l'annexe 2.

L'estimation des coûts provient des dépenses déjà engagées par la municipalité en communication pour la GMR et des sommes supplémentaires pour accroître l'ampleur des activités de communication. Le financement proviendra de la redistribution de la redevance pour l'élimination de matières résiduelles.

Résultat : Toutes les activités de communication en GMR seront entreprises par la MRC.

Objectif(s) visé(s):

- Encourager les bonnes pratiques de gestion de matières résiduelles.

6.9.2 RESTRICTION DE JETER DES MATIÈRES RECYCLABLES

Responsable et partenaires:	Coûts totaux :	Mise en œuvre :
Municipalités	0\$	2028-2029

Description :

Cette mesure vise à restreindre par voie réglementaire le droit de jeter les matières recyclables, dont le papier et le carton, dans le bac à poubelle. La MRC vise à interdire de jeter des matières recyclables dans le bac à poubelle puisqu'il existe déjà une filière bien implantée qui permet de collecter et de valoriser ces matières. La MRC vise la mise en place de cette restriction d'ici 2030. Tout d'abord, des vérifications seront effectuées dans les bacs des citoyens. Les citoyens ne se conformant pas à la réglementation recevront un billet de courtoisie pour une première offense. Ensuite, une amende sera donnée aux citoyens récalcitrants. L'objectif premier de cette mesure coercitive n'est pas de pénaliser le citoyen, mais plutôt de le sensibiliser à l'importance de bien trier ses matières résiduelles. Ainsi, cette réglementation permettra aux municipalités de sévir contre les citoyens les plus récalcitrants. Cette action est considérée sans coût pour les municipalités.

Résultat : Un règlement sera adopté en 2029 afin d'interdire de jeter le papier le carton dans les bacs à ordures ménagères.

Objectif(s) visé(s):

- Augmenter le taux de recyclage à 75 % d'ici 2030;
- Encourager les bonnes pratiques de gestion de matières résiduelles;
- Réduire les déchets totaux éliminés afin que le tonnage se situe en dessous de 525 kg/hab.

6.9.3 RESTRICTION DE JETER LES MATIÈRES ORGANIQUES

Responsable et partenaires:	Coûts totaux :	Mise en œuvre :
Municipalités	0\$	2028-2029

Description :

Semblable à l'action précédente, cette mesure vise la réduction des quantités de matières résiduelles envoyées à l'enfouissement. Lorsque l'on aura implanté une collecte des matières organiques, nous restreindrons le droit de jeter les matières organiques, incluant les résidus verts, à la poubelle. Dans un premier temps, des billets de courtoisie seront émis aux citoyens ne respectant pas l'interdiction. Par la suite, des amendes seront acheminées aux citoyens plus récalcitrants. Cette action est sans coût pour les municipalités. **Cette action sera supprimée si le TMB est l'option de gestion de la matière organique choisie.**

Résultat : Un règlement sera adopté afin d'interdire de jeter les matières organiques dans la poubelle		
Objectif(s) visé(s):		
<ul style="list-style-type: none"> Atteindre un taux de récupération de 60% des matières organiques pour la collecte municipale (secteurs résidentiel et petits ICI). 		
6.9.4 EFFECTUER UNE VEILLE TECHNOLOGIQUE POUR L'IMPLANTATION D'UNE TECHNOLOGIE « PAY AS YOU THROW »		
Responsable et partenaires:	Coûts totaux :	Mise en œuvre :
MRC	Voir action 6.10.3	2025
Description :		
<p>La tarification incitative de la collecte des déchets est un outil économique issu de l'écofiscalité qui peut s'avérer très utile quant à la responsabilisation des citoyens face à la quantité de déchets qu'ils produisent. Tout d'abord, les différentes possibilités techniques quant à la tarification incitative seront explorées (tarification au poids, au volume, etc.). Ensuite, si la veille technologique démontre un impact positif pour les municipalités de la MRC, la MRC étudiera les différentes possibilités quant à l'instauration de la mesure auprès des entrepreneurs privés effectuant la collecte des déchets. Le coordonnateur effectuera cette veille technologique.</p>		
Résultat : Les maires seront informés du développement de ces technologies.		
Objectif visé :		
<ul style="list-style-type: none"> Réduire les déchets totaux éliminés afin que le tonnage se situe en dessous de 525 kg/hab.; Encourager les bonnes pratiques de gestion de matières résiduelles. 		
6.9.5 RÉALISER UNE CARACTÉRISATION DES MATIÈRES ENVOYÉES À L'ENFOUISSEMENT		
Responsable et partenaires:	Coûts totaux :	Mise en œuvre :
MRC	25 000\$ (Service professionnel)	2028
Description :		
<p>En préparation du prochain PGMR, une caractérisation sera réalisée afin de mieux connaître les déchets envoyés à l'enfouissement et d'établir un plan d'action mieux adapté à la réalité régionale. Une firme professionnelle pourrait être appelée à nous appuyer pour cette action. Le coût représente les honoraires de la firme professionnelle qui fera la caractérisation.</p>		
Résultat : Un inventaire des matières résiduelles envoyées à l'enfouissement sera réalisé afin d'obtenir un meilleur portrait de la situation.		
Objectif visé :		
Réduire les déchets totaux éliminés afin que le tonnage éliminé se situe en dessous de 525 kg/hab.		
6.9.6 ADAPTER LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE EN VUE DE FAVORISER LES BONS COMPORTEMENTS EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (GMR)		
Responsable et partenaires:	Coûts totaux :	Mise en œuvre :
MRC / Municipalités	0	2024
Description :		
<p>Le choix de réglementer la GMR revient individuellement à chacune des municipalités de la MRC. Comme présenté au chapitre 2, certaines de ces entités ont des règlements qui datent des années 90. Pourtant, la GMR a évolué au courant des dernières années dans l'optique de réduire les impacts négatifs qui lui sont associés (problèmes environnementaux, participation aux changements climatiques et manque d'espace). Dans l'ensemble, la réglementation actuelle de la MRC n'encadre que très partiellement la marche à suivre pour se départir de ses matières résiduelles et est parfois même désuète. De plus, il y a un manque d'unicité entre les différentes réglementations municipales ce qui peut porter à confusion pour les citoyens.</p> <p>L'implication citoyenne et entrepreneuriale est incontournable à l'atteinte de résultats optimaux en GMR. Afin d'inciter les citoyens et les ICI à faire le bon geste en GMR, il est possible de prescrire la marche à suivre pour se départir de ses matières résiduelles et de proscrire le dépôt de matières au mauvais endroit à l'aide de la réglementation. Certaines interdictions permettraient ainsi aux municipalités de prévenir et gérer les abus.</p>		
Résultat : La création et la mise en œuvre d'une réglementation pour l'ensemble des municipalités reflétant une gestion des matières résiduelles optimale.		
Objectif(s) visé(s):		

- Réduire les déchets totaux éliminés afin que le tonnage se situe en dessous de 525 kg/hab.;
- Encourager les bonnes pratiques de gestion de matières résiduelles;
- Augmenter le taux de recyclage à 75 % d'ici 2030;
- Atteindre un taux de récupération de 60% des matières organiques pour la collecte municipale (secteur résidentiel et petits ICI);
- Maintenir et accroître le taux de recyclage du secteur CRD afin qu'il demeure au-dessus de 70%;
- Accroître la valorisation des résidus de CRD;
- Sensibiliser et soutenir les ICI du territoire de la MRC de L'Érable dans l'implantation de la gestion des matières organiques.

6.9.7 SOUTENIR LE PROJET ÉCONOMIE CIRCULAIRE CENTRE-DU-QUÉBEC

Responsable et partenaires:

Corporation de développement durable /
MRC / Princeville / Plessisville

Coûts totaux :

350 000\$

Mise en œuvre :

2023-2030

Description :

L'économie circulaire est un « système de production, d'échange et de consommation visant à optimiser l'utilisation des ressources à toutes les étapes du cycle de vie d'un bien ou d'un service, dans une logique circulaire, tout en réduisant l'empreinte environnementale et en contribuant au bien-être des individus et des collectivités. »¹⁹³ Ainsi, une transition de notre mode d'économie linéaire actuel vers une économie circulaire permettra, notamment, de réduire à la source la production de matières résiduelles en plus d'optimiser leur réutilisation, leur recyclage et leur valorisation. De ce fait, la MRC de l'Érable, la ville de Plessisville et la ville de Princeville ont fièrement soutenu le projet économie circulaire Arthabaska-L'Érable. Ce dernier fait maintenant place au projet Économie circulaire Centre-du-Québec (MRC de Bécancour, d'Arthabaska, de L'Érable et de Nicolet-Yamaska). Ce projet fonctionne grâce au soutien financier de RECYC-QUÉBEC et 13 partenaires régionaux incluant la MRC de l'Érable, la Ville de Plessisville, la Ville de Princeville et la SADC Arthabaska-Érable. Dorénavant, afin de participer au maintien de cette initiative et de garder en fonction le chargé de projet en économie circulaire de la Corporation du développement durable (David Verville) durant toute l'année, un budget sera alloué par la MRC de L'Érable.

Le financement du projet pour l'année 2023 se décrit comme suit grâce à l'aide financière de Recyc-Québec :

Un montant de 8 000\$ par année pour la MRC de l'Érable;

Un montant de 4 000\$ par année pour la ville de Princeville;

Un montant de 8 000\$ par année pour la ville de Plessisville.

Pour la période **2024-2030**, nous avons estimé à 110 000 \$/an la part du budget annuel du projet d'économie circulaire pour couvrir les MRC d'Arthabaska et de L'Érable. Avec l'hypothèse d'un budget partagé 50 % / 50 % entre ces deux MRC, cela revient à **55 000 \$/an** pour la MRC de L'Érable et ses partenaires municipaux.

Il demeure plusieurs inconnues concernant les sources de financement pour la suite du projet en 2024. Un renouvellement du soutien en économie circulaire par RECYC-QUÉBEC ou une possibilité de financement à l'échelle régionale font partie des éventualités.

Résultat : La MRC de L'Érable finance le projet Économie-Circulaire Centre-du-Québec favorisant ainsi son déploiement.

Objectif(s) visé(s):

- Réduire les déchets totaux éliminés afin que le tonnage se situe en dessous de 525 kg/hab.;
- Encourager les bonnes pratiques de gestion de matières résiduelles;
- Augmenter le taux de recyclage à 75 % d'ici 2030;
- Maintenir et accroître le taux de recyclage du secteur CRD afin qu'il demeure au-dessus de 70%;
- Accroître la valorisation des résidus de CRD;
- Trouver des débouchés afin de recycler et valoriser 70% de la matière organique.

¹⁹³ Pôle de l'économie circulaire. (s.d.) L'économie circulaire, une priorité. <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/entreprises-organismes/mieux-gerer/economie-circulaire>

6.9.8 OPTIMISER LES ÉCOCENTRES DE LA MRC

Responsable et partenaires:

MRC / Municipalités / **ORAPÉ / Grégoire et Fils inc.**

Coûts totaux :

25 000\$

Mise en œuvre :

2028

Description :

Comme présenté précédemment dans la section 3, trois écocentres sont situés sur le territoire de la MRC de l'Érable : l'Écocentre de L'Érable (centre de transbordement), l'Écocentre de Saint-Ferdinand et l'Écocentre de Princeville. À l'exception de l'écocentre de Saint-Ferdinand, les matières acceptées sont très limitées. En effet, seuls les matériaux de construction et de rénovation, ainsi que la brique, le béton et l'asphalte, sont acceptés dans les écocentres de l'Érable et de Princeville. Les citoyens doivent se rendre à d'autres points de dépôt pour disposer d'autres types de résidus tels que les RDD, les résidus verts, le métal, l'électronique, les pneus, etc. C'est dans cette optique qu'il importe d'optimiser le réseau d'écocentre de la MRC de l'Érable, pour que celui-ci réponde de façon plus adéquate aux besoins des citoyens de la MRC. Cette mesure sera réalisée en deux étapes. Tout d'abord, la MRC réalisera une étude sur les impacts potentiels de l'élargissement des matières acceptées dans les écocentres. Ensuite, un plan d'optimisation sera proposé et exécuté. Une partie des coûts en lien avec cette mesure pourront être couverts par le *Programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau d'écocentres québécois* de Recyc-Québec.

Étude = 25 000\$

Résultat : Un plan d'optimisation des écocentres sera adopté et mis en place.

Objectif(s) visé(s):

- Réduire les déchets totaux éliminés afin que le tonnage se situe en dessous de 525 kg/hab.;
- Encourager les bonnes pratiques de gestion de matières résiduelles;
- Augmenter le taux de recyclage à 75 % d'ici 2030.

6.10 MESURES DE SUIVI ET D'APPLICATION DU PLAN DE GESTION

6.10.1 EFFECTUER UN SUIVI DU PMGR À L'AIDE DU COMITÉ DE SUIVI EN GMR (COMITÉ DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA MRC DE L'ÉRABLE)

Responsable et partenaires:

MRC

Coût :

0\$

Mise en œuvre :

2023-2030

Description :

Cette mesure prévoit la formation d'un comité de suivi du PGMR. En novembre 2019, un comité de suivi en développement durable a vu le jour à la MRC. Il comprend 3 élus de la MRC en plus d'un conseiller en développement durable. Ce comité porte le nom de comité développement durable, mais incorpore tout de même la gestion des matières résiduelles ainsi que les projets et sujets touchant le développement durable et les changements climatiques. Plus précisément, ce comité a pour mandat de s'assurer que la mise en œuvre du PGMR soit respectée. Le comité fait un rapport mensuel au conseil des maires de la MRC de L'Érable afin de faire un bilan de l'état d'avancement des actions. Finalement, les membres se rencontrent 5-8 fois par année. Cette action est sans coût pour les municipalités.

Résultat : Un suivi permettant de veiller à la réalisation du PGMR est fait.

Objectif :

- Encourager les bonnes pratiques de gestion de matières résiduelles;
- Mettre en œuvre le plan d'action.

6.10.2 EFFECTUER UN RAPPORT ANNUEL DE SUIVI DU PGMR

Responsable et partenaires:

MRC

Coût :

Action 6.10.3

Mise en œuvre :

2023-2030

Description :

La MRC doit produire un rapport de suivi annuel du PGMR, qui doit être transmis au gouvernement du Québec. Dans ce bilan, la MRC indique l'état d'avancement pour chacune des actions du PGMR. On y retrouve aussi un descriptif détaillé de ce qui a été fait. Le bilan est disponible sur le site Web de la MRC de L'Érable. Le rapport de suivi comprend aussi une compilation des forces et faiblesses. Cette action sera réalisée par le conseiller en développement durable de la MRC.

Résultat : Un rapport de suivi du PGMR sera produit annuellement afin d'établir de bonne pratique de reddition de compte.		
Objectif :		
<ul style="list-style-type: none"> Encourager les bonnes pratiques de gestion de matières résiduelles. 		
6.10.3 EMBAUCHER UNE RESSOURCE HUMAINE ADDITIONNELLE		
Responsable et partenaires:	Coût :	Mise en œuvre :
MRC	500 000\$ (Ressource humaine)	2023-2030
Description :		
<p>Les exigences environnementales du gouvernement nécessitent l'embauche d'un agent de développement durable pour soutenir le conseiller en développement durable dans les différents dossiers en GMR. Le projet de loi 65 (Loi modifiant principalement la Loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective) risque d'imposer une augmentation du niveau de compétence de la MRC en GMR et donc des besoins de la MRC en ressource humaine.</p> <p>Le financement proviendra de la redistribution de la redevance à l'élimination et du Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables.</p>		
Résultat : Embauche d'un agent en développement durable.		
Objectif(s) visé(s) :		
<ul style="list-style-type: none"> Réduire les déchets totaux éliminés afin que le tonnage se situe en dessous de 525 kg/hab.; Encourager les bonnes pratiques de gestion de matières résiduelles; Augmenter le taux de recyclage à 75 % d'ici 2030; Atteindre un taux de récupération de 60% des matières organiques pour la collecte municipale (secteurs résidentiel et petits ICI); Maintenir et accroître le taux de recyclage du secteur CRD afin qu'il demeure au-dessus de 70%; Accroître la valorisation des résidus de CRD; Planter un service de collecte de la matière organique sur l'ensemble du territoire de la MRC de L'Érable; Sensibiliser et soutenir les ICI du territoire de la MRC de L'Érable dans l'implantation de la gestion des matières organiques; Trouver des débouchés afin de recycler et valoriser 70% de la matière organique. 		

6.11 ENJEUX DE MISE EN ŒUVRE

Du plan d'action, deux enjeux que devront affronter les municipalités et la MRC se distinguent. La première est l'implantation d'une collecte des matières organiques dans la MRC de L'Érable afin de rencontrer les objectifs gouvernementaux, soit d'implanter un service de collecte de la matière organique sur l'ensemble du territoire de la MRC de L'Érable d'ici 2025 et d'atteindre un taux de récupération de 60% des matières organiques pour la collecte municipale (secteur résidentiel et petits ICI) d'ici 2030. La deuxième est l'absence de délégation de compétence de la MRC en GMR.

Tout d'abord, face à l'action 6.2.1., la nature d'une technologie novatrice, avec ses risques et ses incertitudes, pourrait retarder l'atteinte des objectifs de la MRC par rapport aux matières organiques. Afin de ne pas s'embourber dans un projet qui accaparerait une part trop importante de ressources humaines et financières, un scénario d'implantation qui avance prudemment, étape par étape a été élaboré. Par ailleurs, les maires connaissent les risques du projet. Advenant qu'à toute étape, le TMB se révèle être une technologie qui ne répond pas aux besoins de la MRC, les municipalités sont prêtes à implanter une collecte de la matière organique par bac brun étant donné qu'un travail important a déjà été fait pour préparer l'implantation de ces bacs. En effet, plusieurs rencontres ont été faites avec les élus des municipalités afin de les informer de l'exigence gouvernementale d'interdire l'enfouissement des matières organiques pour 2020. De plus, le coordonnateur en

GMR a évalué les coûts pour l'achat des bacs bruns et la mise en place d'une collecte des bacs bruns afin de préparer leur implantation potentielle (voir action 6.2.1).

Ensuite, la MRC a un rôle qui est mal défini par rapport aux matières résiduelles. La majorité des municipalités n'ont pas la capacité de consacrer des ressources importantes à la GMR. Il y a donc une décentralisation des compétences à cet effet au niveau des municipalités. Pour faire face aux nombreux défis que la GMR implique, les municipalités devront s'unir afin de se doter de moyens à la hauteur des ambitions du PGMR. C'est à ces enjeux que l'action 6.9.1 et l'annexe 2 ont été élaborées. Pour arriver à ce que cette action se réalise, un travail de conscientisation des avantages d'une meilleure GMR a déjà été commencé en exposant aux municipalités l'avantage financier d'optimiser la gestion des matières résiduelle et le rôle dynamique que peut jouer la MRC. En somme, la MRC doit démontrer que pour certains enjeux touchant la GMR, elle est l'organisation la plus compétente à réaliser des projets qui nécessitent une certaine cohésion.

6.12 BUDGET

Le coût total estimé des actions prévues s'élève à 7 379 072\$, tandis que le revenu potentiel estimé s'élève à 5 875 000 \$. Les actions seront majoritairement financées par le Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination des matières résiduelles. Le restant proviendra du Régime de compensation pour la collecte sélective, des taxes foncières, des quotes-parts ainsi que du Fond région et ruralité : Aide financière pour des projets en coopération intermunicipale. Le coût de plusieurs actions est inclus à l'action 6.10.3, car elles pourront être réalisées par l'agent de développement durable.

6.13 COÛTS ESTIMÉS

Le tableau 65 présente l'ensemble des coûts estimés pour la GMR dans la MRC de L'Érable.

TABEAU 65 : COÛTS ESTIMÉS

Actions	2023 à 2024	2024 à 2025	2025 à 2026	2026 à 2027	2027 à 2028	2028 à 2029	2029 à 2030	Total (\$)
6.1 Mesures pour les matières recyclables								
6.1.1) Informer les citoyens des coûts moins élevés du recyclage	7 142,85	7 142,85	7 142,85	7 142,85	7 142,85	7 142,85	7 142,85	50 000
6.1.2) Sensibiliser les ICI à l'importance d'avoir un conteneur de récupération	Action 6.10.3							
6.1.3) Maintenir la collecte du plastique agricole	112 874,46	112 874,46	112 874,46	112 874,46	112 874,46	112 874,46	112 874,46	790 121,22
6.1.4) Soutenir les efforts en GMR des ICI afin d'accroître le recyclage	Action 6.10.3	Action 6.10.3+6.9.7						
6.1.5) Offrir des bacs de recyclage et les rendre disponibles lors des événements publics	0	2 500	2 500	0	0	0	0	5 000
6.1.6) Maintenir le programme de récupération de la tubulure acéricole	1 428,57	1 428,57	1 428,57	1 428,57	1 428,57	1 428,57	1 428,57	10 000
6.2 Mesures pour les matières organiques								
6.2.1) Planter une collecte des matières organiques dans la MRC de L'Érable	0	0	707 989	707 989	707 989	707 989	707 989	3 539 945
6.2.2) Accompagner des commerces (restaurants et épiceries) dans l'implantation d'un système de récupération des matières organiques	0	0	Action 6.10.3					
6.2.3) Favoriser l'herbicyclage ainsi que le feuillicyclage en subventionnant la conversion des tondeuses à gazon	714,29	714,29	714,29	714,29	714,29	714,29	714,29	5 000
6.2.4) Former une table de réflexion sur la récupération des matières organiques	0	0	Action 6.10.3					
6.2.5) Organiser des ateliers – conférences dans les écoles de la MRC	0	500	100	100	100	100	100	1 000
6.2.6) Organiser une campagne d'information pour une meilleure gestion des matières organiques	0	0	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000	30 000
6.3 Mesures pour les encombrants								
6.3.1) Publiciser le service de collecte bimensuel des encombrants	714,29	714,29	714,29	714,29	714,29	714,29	714,29	5 000

Actions	2023 à 2024	2024 à 2025	2025 à 2026	2026 à 2027	2027 à 2028	2028 à 2029	2029 à 2030	Total (\$)
6.3.2) Mailler les municipalités à une ressourcerie pour la collecte des encombrants	0	0	0	0	0	0	0	0
6.4 Mesure pour les RDD								
6.4.1) Réaliser des outils de ISE concernant les RDD	0	0	2 000	2 000	2 000	2 000	12 000	10 000
6.4.2) Implanter des lieux de dépôt temporaires pour les résidus domestiques dangereux (RDD)	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000	84 000
6.4.3) Implanter le 4 ^e BAC sur le territoire de la MRC	0	0	84 672	0	0	0	0	84 672
6.5 Mesure pour les textiles								
6.5.1) Soutenir et consolider le réseau des comptoirs vestimentaires	Action 6.10.3							
6.5.2) Implanter de nouveaux lieux de dépôt pour les textiles	1 428,57	1 428,57	1 428,57	1 428,57	1 428,57	1 428,57	1 428,57	10 000
6.6 Mesures pour les déchets ultimes								
6.6.1) Réduire la fréquence de collecte des ordures	0	0	0	0	0	0	0	0
6.6.2) Apposer des autocollants sur les bacs servant à la collecte des matières résiduelles afin d'indiquer les matières appropriées pour chacun d'entre eux	0	0	30 000	0	0	0	0	30 000
6.6.3) Documenter les événements des lieux de dépôt sauvage	0	Action 6.10.3	0	0	0	0	0	Action 6.10.3
6.6.4) Maintenir, promouvoir et élargir le programme de financement pour les couches lavables	7 000	7 000	7 000	7 000	7 000	7 000	7 000	49 000
6.6.5) Soutenir les municipalités dans l'organisation d'événements écoresponsables	Action 6.10.3							
6.7 Mesures pour les déchets du secteur de la CRD								
6.7.1) Inclure une clause de récupération des résidus de construction lors d'un contrat municipal	0	0	0	0	0	0	0	0
6.7.2) Élaborer un guide virtuel de GMR pour les résidus de CRD incluant un bottin des ressources locales et régionales	0	0	0	0	1 500	0	0	1 500
6.7.3) Mettre en place des écocentres temporaires dans les petites municipalités	0	0	0	20 000	20 000	20 000	20 000	80 000
6.7.4) Produire un inventaire des résidus de bois envoyés au centre de	N.A.	N.A.	20 000	N.A.	N.A.	N.A.	N.A.	20 000

Actions	2023 à 2024	2024 à 2025	2025 à 2026	2026 à 2027	2027 à 2028	2028 à 2029	2029 à 2030	Total (\$)
tri et à l'enfouissement dans les entreprises de la MRC								
6.7.5) Inciter les citoyens et les entrepreneurs à acheminer leurs résidus de CRD dans un lieu de récupération	N.A.	5 000	N.A.	N.A.	5 000,00	N.A.	N.A.	5 000
6.8 Mesures concernant les boues septiques								
6.8.1) Effectuer un relevé sanitaire des dispositifs d'évacuation et de traitement des eaux usées des résidences isolées sur l'ensemble du territoire de la MRC	177 950	177 950	177 950	0	0	0	0	533 850
6.8.2) Gestion régionalisée de la vidange des fosses septiques des résidences isolées	0	0	0	350 255	350 255	285 335	285 335	1 271 180
6.9 Mesures générales concernant la GMR et la réglementation								
6.9.1) Regroupement des activités de communication en lien avec la gestion des matières résiduelles (GMR)	5 714,28	5 714,29	5 714,30	5 714,31	5 714,32	5 714,33	5 714,34	40 000
6.9.2) Restriction de jeter des matières recyclables	0	0	0	0	0	0	0	0
6.9.3) Restriction de jeter les matières organiques	0	0	0	0	0	0	0	0
6.9.4) Effectuer une veille technologique pour l'implantation d'une technologie « pay as you throw »	0	0	Action 6.10.3	0	0	0	0	Action 6.10.3
6.9.5) Réaliser une caractérisation des matières envoyées à l'enfouissement	0	0	0	0	0	25 000	0	25 000
6.9.6) Adapter la réglementation municipale en vue de favoriser les bons comportements en GMR	0	0	0	0	0	0	0	0
6.9.7) Soutenir le projet Économie circulaire Centre-du-Québec	20 000	55 000	55 000	55 000	55 000	55 000	55 000	350 000
6.9.8) Optimiser les Écocentres de la MRC	0	0	0	0	0	25 000	0	25 000
6.10 Mesures de suivi et d'application du plan de gestion								
6.10.1) Effectuer un suivi du PMGR à l'aide du Comité de suivi en GMR	0	0	0	0	0	0	0	0
6.10.2) Effectuer un rapport annuel de suivi du PGMR	Action 6.10.3	Action 6.10.3	Action 6.10.3	Action 6.10.3	Action 6.10.3	Action 6.10.3	Action 6.10.3	Action 6.10.3
6.10.3) Embaucher une ressource permanente additionnelle	71 428,57	71 428,57	71 428,57	71 428,57	71 428,57	71 428,57	71 428,57	500 000
Total	418 368	463 868	1 309 129	1 361 762	1 363 262	1 346 842	1 296 841	7 560 072

6.14 REVENUS ESTIMÉS

Les revenus pouvant être utilisés pour le financement des actions comprises dans le plan précédent proviennent principalement du : Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles; Régime de compensation pour la collecte sélective et du fond région ruralité volet 4. Au total, les revenus estimés sont évalués à 5,8 M\$ dans ces trois programmes.

Par ailleurs, d'autres sources de revenus pour des actions spécifiques peuvent être utilisées. Par exemple, une taxe foncière spéciale pourrait être exigée pour certaines mesures.

Dans le tableau 66, on retrouve une présentation des trois principales sources de revenus autres que la taxe foncière déjà collectée sur le compte de taxes des citoyens.

TABEAU 66 : REVENUS ESTIMÉS

Revenus	2023 à 2024	2024 à 2025	2025 à 2026	2026 à 2027	2027 à 2028	2028 à 2029	2029 à 2030	Total (\$)
Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles	160 000	160 000	180 000 (Année d'implantation gestion M.O)	190 000	195 000	195 000	195 000	1 275 000
Régime de compensation pour la collecte sélective	900 000	950 000	500 000 (Plein déploiement REP-Partenariat) *	500 000	500 000	500 000	500 000	4 350 000
Fond région et ruralité : Aide financière pour des projets en coopération intermunicipale	83 333	83 333	83 333	0	0	0	0	250 000
Total	1 143 333	1 193 333	763 333	690 000	695 000	695 000	695 000	5 875 000

7. RÉFÉRENCES

- A. Grégoire et Fils. (2021). 2021-08-Tubulure [Document interne, fichier PDF].
- À son aise. (s. d.). Magasiner à Plessisville. <https://magasineraplessisville.com/commercants/a-son-aise/>
- Appel à recycler. (2021). Accueil. <https://www.appelarecyclier.ca/>
- Association pour le recyclage des produits électroniques [ARPE]. (2021). Accueil. <https://www.recyclermeselectroniques.ca/qc/>
- Association pour le recyclage des produits électroniques [ARPE]. (2014). Qui nous sommes. <https://arpe.ca/qui-nous-sommes>
- Blais, A., Lagueux, M., & Messier, A. (2021). *Portait de la MRC de L'Érable, contexte environnemental. (Plan régional des milieux humides, hydriques et naturels de la MRC de L'Érable)*. Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec [CRECQ] https://crecq.qc.ca/wp-content/uploads/2021/02/Chap3_Environnement_ER.pdf
- Blais, A., Lagueux, M., & Messier, A. (2021). *Portait de la MRC de L'Érable, contexte d'aménagement. (Plan régional des milieux humides, hydriques et naturels de la MRC de L'Érable)*. Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec [CRECQ]. https://crecq.qc.ca/wp-content/uploads/2021/02/Chap4_Amenagement_ER.pdf
- Centre de services scolaire des Bois-Francis [CSBF]. (2021). Liste des écoles et centres. <https://www.csbf.qc.ca/ecoles/liste-ecoles-centres/>
- Centre de services scolaire des Appalaches [CSSA]. (2021). Écoles et centres. Centre de Services Scolaire Des Appalaches. <https://www.csappalaches.qc.ca/fr/ecoles-et-centres/>
- Centre local de développement de l'Érable [CLD] & municipalité régionale de comté [MRC] de l'Érable. (2012). Plan de développement de la zone agricole (PDZA). http://www.erable.ca/sites/all/files/pdza_final-juil_2012_0_0.pdf
- Centre régional de traitement de la matière organique. (s.d.) Une nouvelle nature. <https://www.compost-thetford.com/>
- Champigny, É. (2021). *Infos propriétés intérieur PU municipal*. [Document interne, fichier Excel]
- Champigny, É. (S.d). Carte de la MRC de l'Érable. Inspiré de Base de données topographiques du Québec (BDTQ), base de données topographiques et administratives du Québec (BDTA) ; Compilation cadastrale du Québec (CCQ) ; Gouvernement du Québec. Réalisée par le service de géomatique de la MRC de L'Érable. [Document interne]
- Commission de protection du territoire agricole du Québec. (2019). *Rapport annuel de gestion 2018- 2019*. http://www.cptaq.gouv.qc.ca/fileadmin/fr/publications/publications/rannuel/rap_annuel2018-2019/CPTAQ_RAG_2018-2019.pdf
- Commission scolaire des Bois-Francis. (2019). *Clientèle 2019-2020*. [Document interne, PDF] Corporation du développement durable [CDD]. (2021). Un projet d'économie circulaire déployé au Centre-du-Québec. <http://www.erable.ca/cld-mrc/nouvelles/2021/03/un-projet-deconomie-circulaire-depoye-au-centre-du-quebec>
- Direction régionale du Centre-du-Québec du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et del'Alimentation [MAPAQ]. (2020). Données portant sur le secteur bioalimentaire de la région du Centre-du-Québec—

- MRC de l'Érable. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecheries-alimentation/agriculture/industrie-agricole/regions/centre-du-quebec/FI_statistiques_MRC_Erable_MAPAQ.pdf?1606142205
- Économie circulaire Arthabaska-Érable. (s.d.). Accueil. <https://www.economiecirculaireae.ca/Éco-Peinture>. (2021). Accueil. <https://www.ecopeinture.ca/>
- Ecopieces.ca. (s.d.) Accueil. <https://pellerin.ecopieces.ca/>
- Électrocentre2000. (s. d.). Électrocentre 2000.inc. <https://electrocentre2000.com/boutique/fr>
- Emploi Québec Centre-du-Québec. (2014). *Faits saillants sur le marché du travail au Centre-du-Québec : Secteurs d'activité des personnes en emploi*. https://www.emploiquebec.gouv.qc.ca/fileadmin/fichiers/pdf/Regions/Centre-du-Quebec/17_imt_faits-saillants-Secteur-activite_2014.pdf
- Emploi Québec. (s. d.). Recherche d'entreprises—IMT. http://imt.emploiquebec.net/mtg/inter/noncache/contenu/asp/ice621_rechretrp_01.asp?lang=FRAN&P_orte=4
- Emploi-Québec Centre-du-Québec. (2015). *Atlas emploi Centre-du-Québec*. https://www.emploiquebec.gouv.qc.ca/uploads/tx_fceqpubform/17_atlas-emploi.pdf
- Établissement vert Brundtland de la Centrale des syndicats du Québec. (s.d). Buts et mandats du mouvement. <http://www.evb.lacsq.org/qui-sommes-nous/buts-et-mandats-du-mouvement/>
- Garage Moderne GT. (s. d). *Garage pneus automobile Plessisville*. <http://www.garagemodernegt.com/index.html>
- Gesterra. (s.d.). Gestrio, Mieux gérer les matières résiduelles dans la MRC d'Arthabaska. <https://www.gestrio.ca>
- Gesterra. (2021a). Nos installations. <https://www.gesterra.ca/gesterra/nos-installations>
- Gesterra. (2021b). Services de traitement des matières résiduelles. <https://www.gesterra.ca/entreprises-et-organismes/services-entreprise-et-organisme/traitement-des-dechets-pour-entreprises-et-organismes>
- Groupe BMR. (s. d.). *4 façons de récupérer des matières dangereuses*. Bienvenue. Consulté 6 juillet 2021, à l'adresse https://www.bmr.ca/fr/programmes-recuperation-bmr?__store=fr
- Groupe Blondeau. (s. d.). *Blondeau Métal : Achat et vente d'acier neuf et usagé*. <http://groupeblondeau.com/blondeau-metal.html>
- Groupe Solidarité Jeunesse. (2019). *Journée Normand-Maurice, Bilan de la 15e édition 19 et 26 octobre 2019*. 6p. [Document interne, PDF].
- Gouvernement du Québec. (2021, juin 30). *Ministères et organismes*. <https://www.quebec.ca/gouvernement/ministeres-et-organismes>
- Institut de la statistique du Québec. (2019). *Population projetée des MRC du Québec, scénario Référence (A), 2016-2041*. <https://statistique.quebec.ca/fr/produit/tableau/population-projetee-des-mrc-du-quebec-scenario-reference-a>
- L'Union des producteurs agricoles [UPA]. (2021). Mission et valeurs. [https://www.upa.qc.ca/fr/mission/Ministère-de-l'Agriculture,-des-Pêcheries-et-de-l'Alimentation-du-Québec-\[MAPAQ\].\(1990\).Inventaire-des-problèmes-de-dégradation-des-sols-agricoles-du-Québec:-région-agricole-4-Bois-Francis](https://www.upa.qc.ca/fr/mission/Ministère-de-l'Agriculture,-des-Pêcheries-et-de-l'Alimentation-du-Québec-[MAPAQ].(1990).Inventaire-des-problèmes-de-dégradation-des-sols-agricoles-du-Québec:-région-agricole-4-Bois-Francis)
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec [MAPAQ]. (2021). *Fiche d'enregistrement de l'exploitation agricole*. [Document interne, fichier Excel]

- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques [MDDELCC]. (2015). *Vers une gestion optimale des fosses septiques au Québec :État de situation sur la gestion des boues de fosses septiques*.
https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/eaux-usees/residences_isolees/gestion-optimale-fosses-septiques.pdftr
- Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques [MELCC]. (2019a). *Données d'élimination par municipalité*.<https://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/donnees-elimination/Tonnages-2018-municipalites.pdf>
- Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques [MELCC]. (2019b). *Données d'élimination par MRC, territoire équivalent et communauté métropolitaine*.
<https://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/donnees-elimination/Tonnages-2018-MRC.pdf>
- Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques [MELCC]. (2019c). *Plan d'action 2019-2024*. <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/plan-action-2019-2024-pqgmr.pdf>
- Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques [MELCC]. (2020). *Stratégie de valorisation des matières organiques*.
<https://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/organique/strategie-valorisation-matiere-organique.pdf>
- Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques [MELCC]. (2021). Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.
<https://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/pgmr/>
- Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. (s. d.). *Résultat de recherche d'entreprises de la région du Centre-du-Québec—IMT*
http://imt.emploi.quebec.net/mtg/inter/noncache/contenu/asp/ice622_resultrechr_01.asp?entScroll=0&entpagefav=1&empMaxEnt=999999999999&PT4=54&lang=FRAN&Porte=4&cregn=QC&PT1=8®np4=17&municipalite=32058%3A32072%3A32065%3A32080%3A32045%3A32040%3A32033%3A32013%3A32050%3A32023&viensde=M&empMinEnt=100&choirechent=01&entTriFav=01§Ent=31%2D33&PT3=10&PT2=21
- Municipalité de Laurierville. (s. d.). Vestiaire Oeuvre du Partage : On cultive la qualité de vie!
<https://www.laurierville.net/fr/services-offerts/vestiaire-oeuvre-du-partage/>
- Municipalité de Villeroy. (s. d.). Comité Action Bénévole. <https://municipalitevilleroy.ca/repertoire/organismes-communautaires/comite-action-benevole/>
- Municipalité régionale de comté [MRC] de l'Érable. (2013). *Schéma d'aménagement et de développement révisé*.
- Municipalité régionale de comté [MRC] de l'Érable. (2014, décembre 3). *Les recycleurs*. Région de L'Érable.
<http://www.erable.ca/mrc/services-de-la-mrc/gestion-des-matieres-residuelles/les-recycleurs>
- Municipalité régionale de comté [MRC] de l'Érable. (2015). *Subventions pour l'achat de couches de coton*. Région de L'Érable. <http://www.erable.ca/mrc/subventions-pour-lachat-de-couches-de-coton>
- Municipalité régionale de comté [MRC] de l'Érable. (2021a). *Annexe suivie de rapport annuel 2020VF* [Document interne, fichier Excel].

Municipalité régionale de comté [MRC] de l'Érable. (2021b). Bilans d'avancement des actions du PGMR 2016 à 2020 [Documents internes, fichiers Word].

Municipalité régionale de comté [MRC] de l'Érable. (2021c). Contrat de Princeville avec Gaudreau environnement [Document interne, fichier PDF].

Municipalité régionale de comté [MRC] de l'Érable. (2021d). Contrats municipalités collectes de plastique agricole 2020 [Dossier interne, fichier Word].

Municipalité régionale de comté [MRC] de l'Érable. (2021e). Écocentre. <http://www.erable.ca/mrc/propos-de-la-mrc/gestion-des-matieres-residuelles/ecocentre>

Municipalité régionale de comté [MRC] de l'Érable. (2021f). lettre_acericulteursVF [Document interne, fichier PDF].

Municipalité régionale de comté [MRC] de l'Érable. (2021g). *Questionnaire aux municipalités en vue de la révision du Plan de la gestion des matières résiduelles* [Document interne, fichier Word].

Municipalité régionale de comté [MRC] de l'Érable. (2021h). Résultats 2020_2021_2022 [Document interne, fichier Excel].

Municipalité régionale de comté [MRC] de l'Érable. (2021i). *Statistiques plastiques agricoles compilées* [Document interne, fichier Excel].

Municipalité régionale de comté [MRC] de l'Érable. (2021j). Vers une gestion optimale des fosses septiques [Document interne, fichier Power Point].

Municipalité régionale de comté [MRC] de l'Érable. (s.d). Budget 2019 : Étudiants sensibilisation GMR et environnement 2019 (réel). [Document interne, fichier Excel]

Municipalité régionale de comté [MRC] de Lotbinière. (2020). Compostage. <https://www.mrcclotbiniere.org/services-aux-citoyens/environnement-et-gestion-des-matieres-residuelles/compostage/>

Organisme de récupération alimentaire et de services Saint-Eusèbe [O.R.A.S.S.E]. (2014). <http://www.orasse.org/>

Organisme de Récupération Anti-Pauvreté de l'Érable [ORAPÉ]. (s. d.). Accueil. <https://www.orape.org/>

Organisme de Récupération Anti-Pauvreté de l'Érable [ORAPÉ]. (2020). Bilan_MRC_2020 [Document interne, fichier PDF].

Organisme de Récupération Anti-Pauvreté de l'Érable [ORAPÉ]. (s.d.). Collecte de gros encombrants. <https://www.orape.org/fr/recyclage/collecte-de-gros-encombrants/>

Organisme de Récupération Anti-Pauvreté de l'Érable [ORAPÉ]. (s. d.). Foire aux questions. <https://www.orape.org/fr/nous-contacter/faq/>

Organisme de Récupération Anti-Pauvreté de l'Érable [ORAPÉ]. (s.d.). Les municipalités desservies par la collecte de gros encombrants. <https://www.orape.org/fr/recyclage/municipalites-desservies/>

Pellerin recyclage. (s. d.). *Pellerin recyclage : Détaillant Écopièces à Plessisville*. <https://pellerin.ecopieces.ca/>

Pôle de l'économie circulaire. (s.d.) L'économie circulaire, une priorité. <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/entreprises-organismes/mieux-gerer/economie-circulaire>

Portail Bio Québec. (2020). Données actuelles sur les entreprises acéricoles. <https://www.portailbioquebec.info/donnees-techniques-erablieries>

Roy, F. (s.d). Le CREQ. <https://crecq.qc.ca/a-propos/>

Récupération Centre-du-Québec. (2021). Centre de tri. <https://www.recuperaction.ca/centre-de-tri/>

Récupération Frontenac (s.d.). Les matières recyclables. <http://www.recuperationfrontenac.com/je-recupere-efficacement/les-matieres-recyclables/>

RecycFluo. (2013). Accueil. <https://www.recycfluo.ca/fr/>

Recyc-Québec. (2016, janvier). Bulletin Info-PGMR

Recyc-Québec. (2018). Bilan 2018 de la gestion des matières résiduelles au Québec. <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/bilan-gmr-2018-complet.pdf>

Renaissance. (2021). Vision et mission. <https://renaissancequebec.ca/fr/la-mission/>

Service d'évaluation de la MRC de l'Érable (Nathalie Ferland directrice du service d'évaluation).(2021). Sommaires rôles nombre de portes [Document interne, fichier Word].

Société de gestion des huiles usagées [SOGHU]. (2021). Accueil. <https://soghu.com/fr/page-accueil>

Société Laurentide. (2021). Re/sources. <https://societelaurentide.ca/re-sources/>

Statistique Canada (s.d). Recensements 1991, 1996, 2001, 2006, 2011 et 2016 : Ensembles de données du recensement. <https://www12.statcan.gc.ca/datasets/index-fra.cfm?Temporal=1991>

Statistique Canada. (2014). Tableau 32-10-0423-01-Entailles d'érables. Recensement de l'agriculture. <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/cv.action?pid=3210042301>

Statistique Canada. (2016). Production de volailles dans l'année précédant le recensement. <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/cv.action?pid=321004290>

Statistique Canada. (2016). *Tableau 32-10-0440-01 -Nombre total de fermes et d'exploitants agricoles.* <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/cv.action?pid=3210044001>

Statistique Canada. (2017). *Recensement de 2016 : L'Érable.* <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp->

Statistique Canada. (2019). Profil du recensement, Recensement de 2016-Choisir à partir d'une liste. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/prof/search-recherche/lst/results-resultats.cfm?Lang=F&TABID=1&G=1&Geo1=&Code1=&Geo2=&Code2=&GEOCODE=24&ty pe=0>

Thibodeau pièces d'autos. (s. d.). Accueil. <https://www.thibodeauautos.com/>

Université de Sherbrooke. (s.d.). Collaborations possibles. <https://www.usherbrooke.ca/environnement/le-cufe/collaborations-possibles/#c108807-1>

Ville de Plessisville. (s. d.). *FAIDA.* <https://plessisville.quebec/bottins/entreprises/faida/>

Ville de Princeville. (s.d.). Déchets, recyclage et écocentre. <https://villedeprinceville.qc.ca/dechets-recyclage-et-ecocentre/>

Ville de Princeville. (s. d.). Partage St-Eusèbe. <https://villedeprinceville.qc.ca/partage-st-eusebe/>

Ville de Saint-Ferdinand. (s.d.). Écocentre. <https://www.stferdinand.ca/ecocentre>